This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

IEAN BAPTIS.TE PEYER
IM-HOFF
SEIGNEUR DE FONTENELLE

STANFORD UNIVERSITY

VERSAILLES, IMPRIMERIE DE VITRE.

MÉMOIRES

AUTOGRAPHES

DE M. LE PRINCE

DE MONTBAREY,

MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU DÉPARTEMENT DE LA GUERRE SOUS LOUIS XVI;

GRAND D'ESPAGNE DE LA PREMIÈRE CLASSE, PRINCE DU SAINT-EMPIRE, GRAND PRÉFET DES DIX VILLES IMPÉRIALES D'ALSACE; LIEUTENANT-GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI, ETC.,

Avec un *Fac simile* de son écriture, contenant le portrait moral de M.^{gr} le Comte d'Artois, aujourd'hui S. M. CHARLES X.

TOME SECOND.

PARIS,

ALEXIS EYMERY, RUE MAZARINE, N.° 30.

ROUSSEAU, RUE DE RICHELIEU, N.° 107.

1826.

DC137.5
.A18 A34
v. 2

MÉMOIRES

DE M. LE PRINCE

DE MONTBAREY.

SUITE DU COMPTE QUE JE ME RENDS A MOI-MÊME.

Depuis long-temps Louis XV était étranger aux caresses de sa famille. L'extrême dévotion de feu M. le Dauphin et de madame la Dauphine avait répandu un très-grand froid dans leurs rapports avec le Roi, et la régularité de leur conduite faisait tacitement la critique des mœurs de leur père. Les trois jeunes princes, fils du Dauphin, avaient été élevés par un cagot ambitieux, qui ne leur avait parlé, non plus que les instituteurs à ses ordres et les gentilhommes d'honneur dont on avait entouré leur enfance, que du profond respect qu'ils devaient au Roi, et jamais d'un sentiment plus naturel, plus doux, plus fait pour l'âme tendre de Louis XV.

Les princesses, filles du Roi, étaient arrivées à l'âge où l'amour paternel et filial, même quand il est conservé dans le cœur, n'a plus les vives démonstrations de la tendresse; ainsi tout concourait à faire trouver au Roi, dans les caresses de la jeune Dauphine, un charme auquel son cœur n'était plus accoutumé et qui n'en était que plus séduisant.

Je ne doute pas que le duc de Choiseul, s'il eût agi seul, et délivré de l'influence qu'exerçait despotiquement sur lui la duchesse de Grammont, n'eût évité la disgrâce dans laquelle il tomba à la fin de l'année, et qu'il n'eût conservé son crédit sur le Roi, et par conséquent son pouvoir dans le royaume. Il lui suffisait peut-être de ne montrer que de l'indifférence sur le nouveau goût du Roi pour la comtesse du Barry; de paraître croire que cet attachement ne pouvait durer que peu de temps après la jouissance; et, au lieu d'attaquer de front cette fantaisie, et de lui donner de l'existence par la contrariété, de s'occuper uniquement de madame la Dauphine, de lui faire observer tout ce qui pouvait plaire au Roi, et d'augmenter par là le penchant naturel qu'il avait pour cette princesse. Profitant ainsi de l'habitude qu'avait Louis XV de lui abandonner l'administration des affaires ma-

jeures du royaume, et ne donnant aucune prise à ses ennemis, le temps et l'amour satisfait auraient fait le reste ; sa complaisance discrète serait devenue, aux yeux de son souverain, un mérite de plus, et peut-être que, le terme de la vie de Louis XV étant prochainement marqué, il fût resté le maître absolu des affaires sous le nouveau Roi, auprès duquel le crédit de la jeune Reine l'aurait placé tout naturellement. Mais cette conduite sage et modérée pouvait bien être suivie par le duc de Choiseul, livré à lui-même et à son bon esprit, mais elle était trop éloignée du caractère tranchant et emporté de la duchesse de Grammont, qui outre-passa toutes les bornes, même de la décence, dans ses propos, dont la violence fut bientôt connue du public, par les soins de tous les bas valets qui entouraient le frère et la sœur, et qui, en ce point, servirent beaucoup plus efficacement le parti de madame du Barry qu'il ne se servit lui-même.

Le mariage de M. le Dauphin fut célébré par tout le royaume, avec les démonstrations de la plus vive allégresse. L'alliance intime des deux puissances prépondérantes de l'Europe, qui, ennemies et rivales depuis des siècles, avaient entraîné dans leurs querelles toutes les

puissances d'un ordre inférieur, semblait présager au monde, et surtout à la France, une paix durable. Si quelques rivalités de commerce entre l'Angleterre et la France, dans leurs possessions respectives en Amérique ou dans l'Inde, pouvaient troubler un moment cette paix si précieuse, il était permis d'espérer que, l'intérêt général appelant nécessairement la médiation de la maison d'Autriche, le repos de la France ne recevrait pas de fortes atteintes.

La cour et la capitale témoignèrent leur satisfaction par les fêtes les plus brillantes, et le souverain put, un moment, croire qu'il était revenu au temps où la nation l'avait surnommé *le bien-aimé*.

Un feu d'artifice, le plus magnifique qui ait jamais été tiré, fut disposé sur la place Louis XV, dans l'emplacement qui sépare le jardin des Tuileries des Champs-Elysées, et sur le terrain que devait occuper la statue du Roi, au milieu de cette place.

Jamais emplacement n'aurait été mieux choisi pour donner une fête et un spectacle à toute une nation, si tous les bâtimens de la place et de ses parties adjacentes eussent été terminés. Malheureusement il n'y avait d'achevées que les façades des bâtimens de la par-

tie gauche de la place et de la nouvelle rue Royale ; tous les terrains intérieurs étaient vacans, et seulement préparés, par quelques excavations, à recevoir les fondations intérieures. Les façades servirent à contenir des amphithéâtres pour les spectateurs ; ce qui devait encore ajouter au coup-d'œil de la fête. Les voitures des spectateurs devaient stationner sur les boulevards, dans les grandes allées des Champs-Elysées, et dans le prolongement du quai qui borde le Cours-la-Reine, jusqu'à la barrière des Sergens. Tel était l'ordre prescrit par la sagesse ; et la réputation d'exactitude de la police de Paris ne devait laisser aucun doute sur sa ponctuelle exécution.

Jamais affluence ne fut plus considérable ; jamais spectacle ne fut comparable à celui que présenta cet immense emplacement, pendant les trois heures qui précédèrent le feu d'artifice. Je m'y rendis, comme tout Paris, et je fus placé dans l'amphithéâtre qui terminait la façade de la rue Royale, en face des bâtimens destinés à être occupés par le garde-meuble de la couronne. Comme je devais souper chez une femme de mes amies qui logeait dans une des rues aboutissant à la place, je renvoyai ma voiture, et ne gardai avec moi qu'un laquais.

Je me trouvai placé à la même croisée que M. le maréchal de Biron, colonel des Gardes-Françaises, dont le régiment, de concert avec celui des Gardes-Suisses, devait former la garde de tout l'emplacement destiné à la fête, tandis que le Guet à pied et à cheval devait en garder toutes les avenues.

Rien ne fut jamais comparable à la beauté, à la magnificence et à l'exécution de ce feu d'artifice. Mais comme tous les filoux et tous les escrocs de Paris avaient intérêt à profiter de l'affluence réunie dans l'enceinte de la place, ils ne s'occupèrent, pour remplir leur rôle, que d'augmenter la foule, et de garnir leurs poches aux dépens des badauds attentifs. Tant que le feu d'artifice commanda l'attention, personne ne s'aperçut de rien; et ce ne fut que quelques instans après, que les cris et les plaintes des personnes volées se firent entendre de toute part.

Ces cris tumultueux devinrent bientôt très-effrayans. On avait calculé le temps qu'il fallait à tout le peuple pour évacuer la place, et il avait été défendu à toute voiture de se déplacer avant le signal, qui devait être donné à une heure convenue. Mais on n'avait pas prévu que les vols, les cris et le trouble qu'ils occasionneraient, retiendraient le peuple sur

la place, et qu'au lieu de s'écouler, la foule resterait immobile et en stupeur, tournoyant sur le terrain; et qu'il se passerait une heure dans cet état d'hésitation.

Les personnes placées dans les amphithéâtres, qui voulaient se retirer, ne pouvaient en sortir, et étaient, elles-mêmes, effrayées des cris épouvantables qui partaient de la place, où tous les crimes s'effectuaient.

Comme je soupais tout près du lieu où je me trouvais, je n'étais point pressé, et j'attendais avec patience le moment où tout serait déblayé, pour me rendre, à pied, dans la maison où j'étais attendu, quand, malheureusement pour moi, un des gens de M. le maréchal de Biron vint l'avertir que la garde avait fait avancer sa voiture. Une douzaine de sergens du régiment des Gardes-Françaises, et autant de valets avec des flambeaux, qui devaient garantir le maréchal de tout inconvénient, me persuadèrent que je ne pouvais choisir un instant plus favorable pour sortir. Je me réunis donc à eux, et je descendis de l'amphithéâtre; mais, à peine arrivé à la place, je me repentis de ma précipitation; la foule était immense, le carrosse du maréchal n'avait pu arriver, et il résolut de tenter d'aller le joindre avec l'escorte dont il était

environné; je fus bien tenté de revenir sur mes pas, et de regagner l'amphithéâtre, cependant je le suivis. Les cris continuaient sur la place, avec la même violence, et, à peine eûmes-nous fait quelques pas, que, pressés et torturés par la foule, nous fûmes obligés de nous arrêter sur un terrain où il y avait des trous assez profonds, provenant des travaux qui avaient été faits pour la décoration de la place. Malheureusement, un des sergens qui accompagnaient le maréchal, apercevant dans la foule des soldats de son régiment, s'avisa de les appeler au secours de leur colonel; ils y vinrent, mais aussi toute la masse des gens opprimés, dans la rue, se jeta, avec empressement, du côté où l'appel du sergent avait indiqué que le maréchal se trouvait; et le mal que cette démarche indiscrète nous causa fut beaucoup plus grand que le secours que les soldats nous apportèrent. Le tumulte et la confusion augmentaient à chaque seconde, et nous fûmes enfin si cruellement serrés et pressés, le maréchal et moi, que, quoiqu'il me tînt par le bras, il tomba dans une des excavations, et m'entraîna après lui. Je compris, en arrivant au fond, que c'était fait de moi, sans un effort supérieur; je le fis, et, par la force de mes reins, je parvins à

me relever et à relever le maréchal avec moi. C'est un des plus grands dangers que j'aie courus de ma vie.

Remonté sur le terre-plain, je remarquai que le côté gauche de la rue où nous étions, n'était fermé que par une cloison de planches épaisses; j'ordonnai aux gens du maréchal d'en enfoncer une partie. Cet ordre fut exécuté, et bientôt nous nous trouvâmes plus au large, dans un terrain fort inégal. Nous nous plaçâmes, le maréchal et moi, derrière une excavation, et nous mîmes en avant de nous quelques gardes-françaises, le sabre à la main, pour nous préserver de la foule qui nous avait suivis, et qui s'augmentait à chaque instant. Nous restâmes assez long-temps dans cette position, toujours affligés par les récits des malheurs arrivés dans cette affreuse bagarre; récits dont une grande partie était vraie, mais fort amplifiés par la peur. Enfin, après deux heures d'impatience, le maréchal étant parvenu à se dégager, et à regagner sa voiture, je m'aperçus que je me trouvais très-près du mur de clôture du jardin de la maison où je devais souper. A force de crier, je me fis entendre et reconnaître des gens de madame de Caze, chez laquelle je devais aller. On parvint à me jeter une échelle, par laquelle j'arrivai, à onze

heures et demie, dans la maison. J'obtins que, malgré le danger d'introduire chez soi une foule inconnue, on laisserait profiter du même moyen mes compagnons d'infortune.

Il serait impossible de donner le détail des accidens arrivés dans cette soirée destinée à une réjouissance générale; les événemens funestes, exagérés sans doute, furent pourtant en grand nombre; tout Paris fut dans la consternation; mais, dans cette ville légère par principes et par habitude, les émotions les plus profondes ne sont jamais de longue durée. La police eut grand soin de cacher la vérité, et laissa ignorer le nombre des victimes, sous le prétexte de ne point affliger la cour, et de ne pas troubler l'allégresse publique. Mais les prophètes de profession dont Paris abonde, comme toutes les grandes villes, ne manquèrent pas de répandre les plus funestes présages sur les suites d'une union qui commençait sous d'aussi tristes auspices. Hélas! malgré le peu de foi que méritent ces sortes d'oracles, et le mépris dont les couvre tout homme sensé, vingt-trois ans plus tard, un événement dont le souvenir dessèche mon âme, et déshonore le nom français, que, pendant soixante ans, je m'étais enorgueilli de porter, un événement affreux,

son désintéressement, sa loyauté, et surtout par la réputation méritée de son esprit, également aimable et conciliant.

Je lui avais l'obligation réelle d'avoir, depuis mon mariage, sacrifié ses goûts particuliers aux ennuis inséparables, à son âge, du métier de courtisan, pour me créer à la cour l'ancienneté d'une génération, afin de m'ôter le vernis d'un nouvel arrivé; car, dans cette carrière, on est plus desservi par la méchanceté et les propos des oisifs, que l'on ne peut y acquérir par des vertus et des qualités essentielles.

Madame de Montbarey, qui n'avait conservé sa place à la cour, que par l'utilité dont elle pouvait être à ma fortune et à l'établissement de mes enfans, s'était toujours tenue éloignée de madame de Pompadour, pendant tout son règne, quoique à son entrée dans le monde, elle eût trouvé la puissance de la favorite tout établie. Elle ne se montra pas plus disposée à plier le genou devant la nouvelle idole, et ne la vit jamais qu'aux fêtes et aux spectacles de la cour.

On pourrait peut-être envisager l'éloignement de madame de Montbarey pour son service à la cour, comme une suite de l'orgueil,

caractère distinctif de la maison de Mailly; et, de fait, les places de la cour, très-assujétissantes, ne pouvaient plaire qu'aux femmes qui se trouvaient des dispositions à l'intrigue, et qui savaient sacrifier leurs commodités et leur amour propre aux avantages de la fortune pour elles ou leurs ayant-cause.

Je dois dire avec reconnaissance que, malgré les instigations de la duchesse de Grammont, qui, ne m'ayant jamais compté parmi ses esclaves, m'avait toujours regardé de mauvais œil, le duc de Choiseul ne perdit jamais une occasion de parler de moi avec éloge; que, jusqu'au dernier moment, il rendit justice à mes sentimens; et que, non-seulement il reçut avec complaisance les ouvertures que je lui fis sur mes prétentions à la cour de Vienne, pour y obtenir le diplôme de prince de l'Empire, mais même qu'il me servit de tout son crédit, et qu'il contribua à me faire donner l'assurance que j'obtiendrais ce titre, en 1774, époque de la révolution centenaire de la réunion de la Franche-Comté à la couronne de France. Deux ans auparavant, le duc de Choiseul avait concouru, avec le duc de la Vrillière, à me faire obtenir de Louis XV l'agrément et la permission de solliciter cette grâce

à Vienne, et l'ordre à l'ambassadeur de France de m'y annoncer comme honoré spécialement de la protection du Roi.

En 1769, à la suite d'un des comptes que je lui rendais de l'inspection des troupes, que j'avais faite en Roussillon, il me parla avec intérêt des biens que je possédais dans cette province, et me mit dans le cas de lui faire part de ce que la visite des papiers de la maison de Montclar, dont j'étais l'unique héritier, m'avait appris sur la juste prétention que je pouvais former à la cour d'Espagne, pour la grandesse de première classe. Il m'écouta avec intérêt, me conseilla de rassembler tous les titres et documens qui pouvaient établir mon droit, m'indiqua son chargé d'affaires particulier à Madrid, et lui fit écrire pour qu'il eût à me faire parvenir tous les documens possibles sur la marche à suivre pour obtenir la grâce que je me trouvais dans le cas de réclamer.

Ces obligations étaient d'autant plus réelles, que la légèreté naturelle au duc de Choiseul, les intrigues auxquelles il était en butte et dont il avait à se défendre, et les grandes affaires de l'État, dont il tenait le gouvernail, ne lui laissaient que rarement le temps de s'occuper de celles des particuliers.

Jamais dispositions à la bienfaisance n'éclatèrent chez personne plus que chez le duc de Choiseul, et jamais on n'en abusa plus que ne le firent la plupart des individus que les circonstances rapprochèrent de lui. Son esprit pénétrant le rendait propre à tout; son amabilité était faite pour captiver tous les cœurs; mais, susceptible de recevoir les impressions que les personnes qui l'entouraient avaient intérêt de lui donner, on pouvait lui reprocher de ne pas toujours se décider d'après les lumières de son esprit et l'excellence de son cœur; de se laisser trop influencer par sa sœur; d'être, comme tous les individus de son nom, très-enclin à l'orgueil; d'avoir, en général, très-mauvaise opinion des hommes; et malheureusement cette opinion fut justifiée par les circonstances où il se trouva, et la foule d'ingrats dont il eut à se plaindre. On pouvait lui reprocher encore d'avoir trop de facilité dans son travail, ce qui l'empêcha souvent de donner toute l'attention nécessaire aux objets sur lesquels il donnait des décisions au nom du Roi.

Dès l'âge de quinze ans, mon fils était entré, comme sous-lieutenant, dans le régiment de la Couronne, dont j'avais été colonel, et dont M. le marquis d'Avarey, mon beau-frère,

était devenu colonel, après le comte de Blangy, qui l'avait eu après moi.

Dès que les fêtes du mariage de M. le Dauphin furent terminées, je pris les ordres du ministre, et je partis pour les inspections dont j'étais chargé, qui me conduisirent en Normandie et en Bretagne, et que je finis en Roussillon, où je réunis tous les titres et renseignemens relatifs à la grandesse d'Espagne, que je rapportai avec moi en Franche-Comté, où je passai quelque temps, avant de rejoindre la cour. En arrivant à Fontainebleau, j'y trouvai tout le trouble et la confusion qui devaient naturellement exister dans un lieu où venait de s'opérer un aussi grand changement.

La cabale opposée au duc de Choiseul voyait ce ministre protégé par la cour de Vienne, et en mesure de déjouer toutes ses manœuvres, s'il parvenait à gagner les bonnes grâces de la Dauphine, et si cette jeune princesse réussissait à capter l'esprit de son beau-père; elle jugeait bien aussi de la force de l'habitude sur un caractère comme celui de Louis XV, toujours entouré de vieux courtisans qui paraissaient et avaient toujours paru fort attachés au duc de Choiseul; elle mit donc en jeu tous les ressorts qui étaient à sa disposition,

et parvint enfin à le faire disgrâcier et exiler dans sa terre de Chanteloup, en Touraine.

Mais, je le répète encore, la rage de ses ennemis et les moyens qu'ils mirent en usage lui firent un tort bien moins réel que l'imprudence et la hauteur de la duchesse de Grammont et de toutes les personnes qui affectaient de l'imiter dans ses propos et ses diatribes contre la nouvelle favorite et ses soutiens. Du moment que les premiers avis n'avaient pas réussi à détourner Louis XV de la comtesse du Barry, ce n'était plus en suivant la marche qu'on avait adoptée, qu'on pouvait espérer d'empêcher son crédit de devenir prédominant; d'autant qu'il était facile aux meneurs de la cabale, qui la soutenaient, de faire envisager au Roi, comme personnels, les injures et les libelles qu'on faisait répandre contre l'objet de son attachement. A l'âge qu'avait le Roi, il était aisé de le dominer, quand la personne attaquée avait l'art de faire disparaître en lui tous les inconvéniens de la vieillesse, et que, bien instruite par ses conseils, elle lui transmettait avec adresse les critiques, fondées ou non, qu'on avait pu se permettre sur l'administration de son ministre. Malheureusement, celle du duc de Choiseul, quoique brillante, avait plus d'une

fois prêté à la critique, surtout dans tout ce qui avait rapport à l'économie. Le ministre, en général, voyait les objets trop superficiellement; sa perspicacité, qui lui faisait tout démêler d'un coup-d'œil, et sa légèreté, qui, souvent, l'empêchait de mûrir ses projets par la réflexion, furent les véritables causes des reproches justes qu'on fut quelquefois autorisé à lui faire.

Il fut lui-même le premier à se les adresser. Ces deux défauts furent les vrais artisans de sa perte. Si, d'une part, il n'eût pas méprisé le danger, dans les commencemens de la faveur de la comtesse du Barry; si, par un redoublement d'attention aux affaires de l'Etat, il eût mis le Roi et la France dans la nécessité d'applaudir à son administration; si, d'autre part, il eût évité de mêler les affaires aux cabales de la cour; et, au lieu d'intriguer dans les parlemens pour les faire intervenir, s'il se fût rendu nécessaire en apaisant leurs murmures, le Roi, le considérant alors comme l'arc-boutant de sa tranquillité, ne se serait jamais déterminé à s'en priver, et ses ennemis auraient été déjoués.

A peine sa chûte fut-elle prévue, qu'on vit des personnes marquantes à la cour, tenant même aux Choiseul par les liens du sang, se

faire rechercher par la nouvelle favorite. Si la maréchale de Mirepoix, sœur du maréchal de Beauveau, et quelques autres, eurent l'adresse de masquer leur bassesse cupide du prétendu sacrifice que leur attachement à la personne du Roi leur imposait, il ne fut pas bien difficile de deviner leurs véritables motifs. Ce fut en vain que quelques personnes de cet ordre voulurent persuader au public qu'elles ne restaient à la cour que pour éviter au Roi le désagrément de voir son intérieur formé par des visages nouveaux et auxquels il n'était pas accoutumé.

Le reste de la cour de madame du Barry se composa de tous ceux qui crurent devoir se dire parens ou alliés de son prétendu mari, de tous les ayant-cause, mâles ou femelles du maréchal de Richelieu, du duc d'Aiguillon et des autres meneurs de la cabale, de la tourbe des ambitieux, grands et petits, et de tous les débarqués du coche de Bordeaux, et des provinces méridionales du royaume, appelés par l'appât du gain, et qui, n'ayant rien à perdre ni à risquer, ne pouvaient que gagner au nouvel ordre de choses qui s'établissait.

Dans le premier moment, l'exil du duc de Choiseul fut très-rigoureux, et le nombre des personnes à qui il fut permis de le suivre ou

d'aller le voir à Chanteloup, fut très-peu considérable. Dès que cette difficulté fut connue, tout ce qui avait eu l'air de lui être attaché, et une grande partie de ses obligés, demandèrent la permission d'y aller, avec la presque certitude d'être refusés. Ils ne s'en soucièrent plus ou n'y pensèrent plus, au bout de quelques mois, quand on fut devenu moins difficile sur cette permission. Telle est la marche ordinaire des cours.

Par les conseils de M. le comte de Maurepas, dès le commencement de l'année 1769, je m'étais mis sur les rangs pour obtenir d'être placé près de M.gr le Dauphin, dont on s'occupait de former la maison; mais, malgré la bonne volonté du duc de Choiseul, dont je ne pouvais douter, je n'étais pas du nombre de ceux auxquels on le forçait de s'intéresser de préférence. J'étais bien loin d'être protégé par le parti La Vauguyon je m'étais ouvert avec trop peu de politique sur le gouverneur, que je n'estimais guère, surtout depuis que, par la mort de M. le Dauphin, il avait cru pouvoir se moins contraindre; toute la cabale Richelieu et d'Aiguillon n'ignorant pas les éloges que le duc de Choiseul faisait souvent de moi, me regardait comme suspect; enfin, M. de Maurepas, tout en me voulant du bien,

ne jouissait pas d'un crédit réel; d'ailleurs, quoiqu'il eût pour moi une véritable amitié, il ne m'avait pas fallu vivre bien long-temps dans sa société intime, pour découvrir que, dans le fond, il était devenu entièrement égoïste, et que si, dans le commencement de sa carrière, son génie, ses talens, et l'honneur d'être placé à la tête d'un des grands départemens de l'Etat, avaient fait naître en lui le goût de l'occupation, la longueur de son exil, et le défaut de postérité avaient produit en lui l'indifférence. Son unique désir n'était plus que de rendre son existence agréable et paisible; et sa très-grande fortune, le nombre, le choix de ses amis et de sa société lui promettaient qu'elle ne serait jamais compromise.

Tenant à la carrière militaire, dans laquelle j'avais réussi, et qui était mon berceau, je fis bien les premières démarches pour faire connaître mon désir d'être placé auprès de M. le Dauphin, mais j'avouerai que, entrevoyant tout de suite les obstacles que je rencontrerais, je n'y donnai pas la suite nécessaire pour vaincre les difficultés dont je viens de parler. Aussi ne fus-je pas compris dans cette première nomination; seulement mon nom resta sur la liste des prétendans. Les dix-huit mois qui s'écoulèrent entre ce moment et la for-

mation de la maison de M. le comte de Provence, m'ayant appris que, dans la révolution qui venait de s'opérer à la cour, il fallait, ou y être installé d'une manière fixe, ou s'attendre à n'y jamais jouer qu'un rôle secondaire, je pris mon parti, et je parlai à M. le duc de la Vrillière, dans le département duquel était la formation de cette maison : et M. et M.me de Maurepas lui parlèrent aussi fortement en ma faveur.

Comme je ne voulais entrer dans aucune fonction qui m'éloignât de la carrière militaire, je formai ma demande pour une des deux places de capitaine des Gardes du Corps, qui me fut promise. Cet arrangement était quasi terminé quand M. le duc de Choiseul fut exilé.

Madame la maréchale de Mirepoix, qui s'était entièrement livrée à la société de madame du Barry, sous le prétexte de ne pouvoir renoncer à la société du Roi, portait à une de ces places de capitaine des Gardes le marquis de Lévis, lieutenant-général, et depuis, maréchal de France, d'une très-grande maison, du même nom que le maréchal de Mirepoix, dont il avait été l'élève et l'ami, et qui était resté attaché à sa veuve; homme peut-être un

peu borné, mais très-brave, et qui s'était distingué à la guerre, notamment en Canada.

Ce choix ne pouvait que m'être agréable à tous égards, puisque, dans mon confrère, j'aurais trouvé un allié; je tenais, par quelques liens de parenté, à la maison de Lévis; et le marquis de Lévis m'avait toujours témoigné de l'amitié, soit pendant la guerre, soit depuis la paix.

Mais le duc d'Aiguillon, qui avait succédé au duc de Choiseul, voulut et obtint facilement que la place de capitaine des Gardes, qui m'avait été promise, fût donnée au comte de Chabrillant, maréchal de camp, son parent, son ami, ou plutôt sa créature. Ce petit désagrément m'aurait totalement dégoûté de toute espèce de place, si mes amis, et le duc de la Vrillière lui-même, oncle de la duchesse d'Aiguillon, ne m'eussent presque forcé d'accepter celle de capitaine-colonel des Suisses de la garde de M. le comte de Provence, en me promettant que cette troupe serait formée à l'instar des Cent-Suisses du Roi, dont le duc de Cossé-Brissac était capitaine-colonel; et en me prouvant que, lors de la formation de la maison du duc de Berry, dans les dernières années du règne de Louis XIV,

la même place avait été occupée par un membre de la maison de la Rochefoucault.

J'acceptai donc; et ce qui me détermina surtout, ce fut la promesse que j'avais faite à madame de Montbarey, de la mettre à portée de donner sa démission de la place qu'elle occupait auprès de madame Adélaïde, puisque j'allais être placé moi-même à la cour, et que je pourrais avec fruit m'occuper de ma fortune et de l'établissement futur de mes enfans.

Cet arrangement eut lieu avec une grâce infinie de la part de madame Adélaïde, qui connaissait parfaitement les goûts de madame de Montbarey, et qui, rendant justice à toutes ses qualités aimables et estimables, avait pour elle une véritable bienveillance. Madame de Montbarey conserva les appointemens de sa place, ses entrées chez madame Adélaïde, et tout notre arrangement fut terminé.

La composition de la maison de M. le comte et de M.me la comtesse de Provence, dont le mariage devait s'effectuer dans le courant de 1771, fut la première occupation des intrigans de toute espèce, qui, assiégeant la toilette ou l'antichambre de madame la comtesse du Barry, avaient la prétention de s'impatro-

duc de Berry, tant qu'avait vécu le prince son aîné, était fait en force, paraissait disposé à l'embonpoint, et devoir être de la taille ordinaire des Français, cinq pieds trois à cinq pieds six pouces. Un caractère de douceur et d'honnêteté remplaçait en lui la vivacité qui, à son âge, annonce la perspicacité de l'esprit; mais sa bonté solide et imperturbable faisait concevoir les plus grandes espérances pour la régularité de ses mœurs, la douceur de sa société, et le fond qu'on pouvait faire sur les qualités morales qui caractérisaient ce prince. Des vues droites, une tranquillité d'âme qui se peignait dans toutes ses actions, faisaient présager que ses mœurs réglées seraient un jour l'exemple du royaume qu'il était destiné à gouverner, et pourraient corriger la licence qui s'était introduite dans toutes les classes de la société.

Si, dans le premier moment de l'arrivée de madame la Dauphine, le prince ne déploya pas les grâces séduisantes de son âge, cette princesse put cependant discerner tout ce que lui présageaient d'heureux, dans son intérieur, les qualités précieuses de son auguste époux, qualités bien préférables, pour le bonheur, aux grâces extérieures, séduisantes au premier coup-d'œil, mais qui, souvent,

entraînent après elles de graves inconvéniens pour les personnes destinées à passer leur vie ensemble et presque toujours en représentation.

M. le comte de Provence, avec quelque défectuosité dans les hanches, qui, sans le faire boiter, donnait à sa marche un air contraint, paraissait aussi destiné à devenir très-gros, et d'une taille un peu au-dessous de celle de M. le Dauphin. Un très-beau visage, des traits très-réguliers lui composaient une physionomie très-agréable. Beaucoup d'esprit, un grand amour pour l'étude, et des connaissances prématurées lui avaient, de très-bonne heure, formé une réputation, que, peut-être, les personnes attachées à son éducation avaient eu l'imprudence d'exagérer, en le mettant toujours en parallèle avantageux avec M. le Dauphin, parallèle qui, sans les excellentes qualités du cœur de ces deux jeunes princes, eût pu, par la suite, devenir des germes de jalousie et de désunion entr'eux : mais la bonté de leur caractère et leur tendresse réciproque les en garantit et les tint à jamais unis par des sentimens inaltérables.

Je ne citerai, à l'appui de ce que je viens de dire, qu'un trait qui m'a été rapporté des

premières années de leur enfance et de leur éducation.

Des députés de je ne sais quelle province du royaume, arrivés à la cour pour complimenter le Roi, ayant été ensuite présentés aux jeunes princes, fils de M. le Dauphin, l'orateur, en complimentant le duc de Berry, le loua sur son esprit; mais le royal enfant l'interrompit, et lui dit : *Monsieur, je vous suis bien obligé, mais vous vous trompez, ce n'est pas moi qui ai de l'esprit, c'est mon frère de Provence.*

M. le comte de Provence, par suite de son goût pour l'étude, passait une grande partie des heures dont il pouvait disposer, dans son cabinet, et s'y occupait utilement. Il savait, lors de son mariage, les principes de presque toutes les langues mortes, et d'une grande partie des langues vivantes de l'Europe; une judiciaire excellente, jointe à de grandes connaissances et à beaucoup de réflexions, lui avait de bonne heure fait envisager avec sagesse tous les dangers et tous les embarras que sa position sur les premières marches du trône pouvait lui occasionner, et quelle extrême circonspection elle exigeait dans toutes ses démarches.

Je me souviens qu'un jour, après que Louis XVI fut monté sur le trône, Monsieur, comte de Provence, daignant s'entretenir avec moi, dans son cabinet, avec l'entière liberté et confiance dont il daignait m'honorer alors, il fut question du parti que devrait prendre le prince dans une circonstance supposée possible, et non encore arrivée, ni même probable, et, la conversation libre qu'il me permettait m'ayant mis dans le cas de demander à Monsieur ce que, dans la circonstance supposée, il croirait devoir faire, le prince me répondit tout de suite :

J'y ai mûrement réfléchi, comme sur toutes les circonstances à prévoir, dans lesquelles je peux me trouver ; et j'ai jugé que rien dans le monde ne pouvait ni ne devait me séparer du Roi, mon frère et mon souverain seigneur ; que je devais toujours agir d'après lui, d'après ses ordres et son exemple ; et que, faisant entière abstraction de tous mes sentimens particuliers, je ne devais jamais l'abandonner, ni le perdre de vue ; et qu'enfin, mon rôle, mon devoir, étaient de mettre toujours mon pied dans le lieu d'où le Roi viendrait d'ôter le sien, et quoi qu'il puisse m'en arriver.

Mais n'anticipons pas sur les événemens ; la

suite du compte que je me rends ici, me permettra de faire voir avec quelle fidélité Monsieur, comte de Provence, suivit exactement le plan de conduite que sa sagesse et sa circonspection lui avaient suggéré.

Le comte d'Artois, le troisième et le plus jeune des fils de M. le Dauphin, sortant à peine de l'enfance, en 1771, à l'époque dont je rends compte, avait une figure charmante, et il était aisé d'entrevoir que sa taille y répondrait; ses manières vives, libres, dégagées, annonçaient qu'il serait un jour le vrai modèle que l'imagination peut se faire d'un prince du sang royal français. Nous verrons, par la suite, qu'il réalisa tout ce que l'on pouvait espérer de lui, et qu'aux fougues inséparables de la jeunesse d'un prince né avec tous les avantages dont un mortel peut être comblé, il joignit l'énergie, le courage et la détermination des anciens chevaliers; que, si sa vivacité, son aptitude à tous les exercices du corps, son goût pour les plaisirs, favorisé par sa position, prêtèrent à quelques observations critiques, son dévouement à la chose publique, sa constance dans le malheur, son inaltérable bonté, firent disparaître, aux yeux des gens qui réfléchissent, les torts légers qu'une morale trop sévère eût pu lui imputer, dans l'âge

des passions, quand tout ce qui l'entourait cherchait, sans doute, à en fomenter l'effervescence, dans l'espoir d'en profiter.

Dans la composition de la maison de Monsieur, comte de Provence, outre la quantité des places du service intérieur et subalterne, que le duc de la Vauguyon eut le moyen de faire occuper par ses créatures, sous le prétexte qu'ayant été attachées à l'éducation des princes, elles avaient une sorte de droit aux places de leurs maisons, lors de leur mariage, qui faisait cesser leurs premières fonctions, il eut le crédit d'y faire entrer le comte de Modène, au titre de gentilhomme d'honneur.

Le comte de Modène, provençal, avec toutes les prétentions, et fort peu de fortune, avait un esprit souple, insinuant, flatteur à l'égard de ceux dont il pouvait espérer quelque chose, tranchant à l'égard de ses égaux, et très-insolent envers ceux sur lesquels il se croyait quelque supériorité; esprit double, et capable de se plier à tout, pour arriver à son but; il avait été, par l'influence de M. de la Vauguyon, placé dans l'éducation des princes, et attaché spécialement à Monsieur, comte de Provence, par le gouverneur, qui lui fournit tous les moyens de gagner la confiance du prince, *per fas et nefas;* et son esprit adroit

n'en laissa pas échapper les occasions. Lors de la formation de la nouvelle maison, et dans les premiers momens de son mariage, Monsieur, comte de Provence, parut avoir, dans le comte de Modène, la plus grande confiance, quoiqu'il traitât d'ailleurs de la manière la plus affable et la plus honnête, toutes les personnes qui lui étaient attachées.

Sa prédilection pour le comte de Modène perça toujours, et put quelquefois blesser l'amour propre de ceux qui ne voyaient pas ce favori avec des yeux aussi prévenus. On l'accusa souvent d'être, auprès du prince, l'espion du duc de la Vauguyon, de lui rendre exactement compte de ce qui se passait dans l'intérieur, du plus ou du moins d'accueil que recevaient du prince ceux qui l'approchaient, ou du plus ou moins de prépondérance qu'acquéraient les grandes charges de la maison.

Si, dans les premiers momens, et pendant quelques années, je fus pour le comte de Modène un objet d'attention, parce qu'il était dans mes principes de ne rechercher personne, d'être uniquement attaché au prince auquel j'appartenais, et de ne tenir, d'ailleurs, qu'à mes amis, aux personnes que je connaissais parfaitement et qui avaient mérité mon estime, je dois ajouter que la naissance du comte de

Modène dans les îles de l'Archipel, et les premières années de sa vie, me semblèrent porter un caractère romanesque qui m'intéressait peu et ne m'inspirait aucune confiance. D'ailleurs, il se disait Provençal, et peut-être à tort, mais, très-réellement, j'avais été élevé dans la crainte de Dieu et dans la méfiance des Provençaux.

Quoique j'aie toujours vécu dans la plus complète indifférence avec le comte de Modène, l'espèce de vol que prit ma fortune, quelques années plus tard, le porta à tâcher de se rapprocher de moi; mais, malgré ses efforts, ma confiance n'en augmenta pas, et je restai toujours, à son égard, dans les termes de la plus froide politesse [a].

Un autre échappé de l'éducation de M. le comte de Provence, qui, dans le même temps, obtint la charge de premier écuyer, après avoir été attaché aux Princes en qualité de gentilhomme d'honneur, fut le comte de Montesquiou-Fezenzac, portant un beau nom dont il sut tirer grand parti par la suite, ayant eu l'art de se faire faire un procès, ou l'ayant intenté lui-même à des gentilshommes du même nom, auxquels il disputait l'honneur d'être de sa maison. L'issue de ce procès, qui occupa vivement la cour et

Paris, n'eut lieu que sous le règne de Louis XVI. M. de Montesquiou crut avoir établi que les Fezenzac descendaient de Clovis, par la maison d'Armagnac ; l'arrêt du parlement de Paris, qui sembla autoriser cette prétention, ne convainquit que ceux qui voulurent bien être convaincus ; mais M. de Montesquiou, content d'avoir une base pour établir les échelons de sa fortune, se présenta à la cour et dans le monde avec plus de confiance. Comme la place de premier écuyer, outre les agrémens qu'elle donnait, était la plus lucrative, et que le premier écuyer avait des connaissances en finances qui le mettaient dans la possibilité de profiter de tout pour augmenter sa fortune ; comme il avait été élevé par une mère habile, fille de feu Francine, directeur de l'Opéra, et sœur de la comtesse de Voisenon, il avait dans l'esprit toutes les ressources de l'intrigue, et il ne négligea jamais aucun moyen d'atteindre son but. Ses prétentions s'étendaient à tout : jugeant que la qualité d'homme de lettres pouvait être un moyen de plus de plaire à M. le comte de Provence, dont le goût pour l'étude et les sciences était connu, il afficha l'esprit, et parvint à se faire élire membre de l'Académie française. M. le comte de Provence

le nomma ensuite chancelier de l'ordre de Saint-Lazare, dont ce prince était Grand-Maître. Il devint depuis chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. Les malheurs de la France, dont j'aurai à parler, me fourniront l'occasion de dévoiler sa conduite, et de faire connaître comment il paya les bienfaits en tout genre qu'il tenait du Roi et de la famille royale. Je ferai connaître comment ce véritable parvenu cacha toujours une ambition démesurée, d'autant plus étonnante dans ses effets, que les personnes de la cour et de la ville qui vivaient trente ans avant l'époque dont je parle, n'auraient pas pu en présager la possibilité. Laissons au temps et aux événemens postérieurs à fixer l'opinion qu'on devra avoir des principes de M. de Montesquiou; il me suffira d'affirmer que, parmi les personnes qui ont été, comme lui, attachées à M. le comte de Provence, il n'en est aucune qui ait tiré un aussi grand parti de sa position pour sa fortune sous tous les rapports (b).

La nomination de toutes les charges et emplois de la maison du prince précéda de quelques mois l'instant où les *pourvus* entrèrent en exercice. J'employai ce temps à former la compagnie des Suisses. Suivant ce qui avait eu lieu lors de la formation

Jusque-là, le service militaire avait été ma véritable carrière, ma seule occupation, et la fortune, me prenant par la main, avait parfaitement secondé l'éducation que mon père m'avait donnée.

J'avais été assez heureux pour que l'on me pardonnât les premières étourderies de ma jeunesse, pour que l'on fît valoir, peut-être plus qu'ils ne le méritaient, ma vivacité, ma tournure, mon goût pour tous les exercices militaires. Ma jeunesse m'avait procuré des avantages dans tous les genres; la guerre m'avait servi à souhait; quelques succès, quelques blessures, quelques occasions heureuses m'avaient distingué, et avaient commencé à accoutumer le public à compter avec moi et à me prendre en considération; la place d'inspecteur général d'infanterie, et mon zèle, qui m'avait fait employer de préférence, avaient disposé les ministres en ma faveur; tout concourait donc à favoriser les vues de mon ambition. Je vivais parfaitement bien avec ma femme et tous ses parens, dont j'avais fait les miens par mes attentions et mes assiduités; l'activité de mon goût pour les femmes avait été dirigé par moi de manière à satisfaire mes désirs, sans enchaîner ma liberté, et surtout sans me lier par des relations qui auraient

gêné mes démarches, à cause des égards, des complaisances et de l'asservissement que je n'aurais pu éviter. Les femmes de la société, qui, de plus ordinairement, à Paris, ont de la coquetterie, plus que de la véritable passion, ne font cas de leurs amans que par l'étendue de l'empire qu'elles exercent sur eux; elles mettent le triomphe de leur orgueil à disposer de leur volonté; elles prétendent avoir le droit, selon leurs désirs, de les attacher à tel parti, de le mêler dans telle intrigue, et ne croient valoir quelque chose que par la soumission de l'homme qui leur est attaché.

On pourrait croire que je trace ici le tableau des inconvéniens qui résultent des attachemens qu'on peut avoir pour des femmes de la haute société, afin de m'excuser à mes propres yeux, et de me faire pardonner par les autres ce qu'avec juste raison, on pourrait appeler mon libertinage. Mais, outre qu'au moment où j'écris, ce reproche me serait, comme il l'a toujours été, fort indifférent, je peux protester avec vérité et sur mon honneur, que ce qu'on a sans doute le droit d'appeler mon libertinage, a toujours été un calcul de ma part. J'eus constamment l'attention, tout en suivant mes goûts, de ne pas enchaîner ma volonté, et je fus assez heureux

dans mes choix, pour que la maîtresse qui comblait mes désirs, à l'époque dont je parle, se contentât de régner sur mes sens et du bien-être que ma fortune pouvait répandre dans son intérieur, sans aspirer à me dominer en aucune façon, sans prétendre me diriger et disposer de moi de manière à me gêner dans mes spéculations de fortune, d'avancement, et dans mon respect pour les convenances sociales. Elle vit même avec autant de plaisir que moi le moment où mon service à la cour allait être plus assidu, malgré les privations qu'il devait lui imposer, et dont je tâchai, autant qu'il était en moi, de la dédommager. Je dois lui rendre ici cette justice, que, dans tous les temps, même dans ceux très-postérieurs à notre liaison, je n'ai jamais eu qu'à me louer de son amitié, et que, par sa conduite personnelle, elle a toujours cherché à justifier le goût très-vif qu'elle m'avait inspiré.

L'année 1771, outre la disgrâce de M. le duc de Choiseul, le commencement du ministère de M. le duc d'Aiguillon, et le triomphe de tous ses adhérens, sous l'égide du goût de Louis XV pour la comtesse du Barry; outre toute l'activité que la formation de la maison de M. le comte de Provence, et le

mariage de ce prince, imprimèrent à la cour, cette année, dis-je, ouvrit encore un vaste champ aux cabales de tout genre. Il ne parut pas suffisant au parti de la favorite et aux intrigans supérieurs qui dirigeaient ses volontés et la faisaient mouvoir, d'avoir renversé l'idole devant laquelle la cour et tout le royaume avaient été si long-temps prosternés, s'ils ne faisaient pas éprouver leur vengeance à tous les corps dont ils avaient eu à se plaindre, ou dont le duc de Choiseul avait pu se servir pour maintenir son crédit, ou pour retarder sa chute.

En France, le pouvoir monarchique ne connaissait autrefois d'autre autorité temporaire que les états-généraux du royaume, qui, ayant souvent abusé de leurs pouvoirs momentanés pour exciter des troubles, n'avaient point été assemblés depuis long-temps, et étaient à peu près tombés en désuétude. Ce corps représentatif de la nation n'avait le droit de se réunir que lorsqu'il était convoqué par des ordres positifs du Roi, de même qu'il ne pouvait être congédié ou dissous que par ces mêmes ordres. Tous les embarras causés par l'état de pénurie des finances, n'avaient pu, depuis très-long-temps, décider les rois à les convoquer. Il eût été à désirer

que la sagesse des ministres et des conseils des rois eût toujours persisté dans les mêmes principes.

Les dix-huit parlemens du royaume, qui, dans l'origine, n'avaient été institués que pour être des cours supérieures de justice, chargées d'acquitter, dans les provinces, cette dette sacrée de l'autorité souveraine, furent choisis par les ministres du dix-septième siècle pour suppléer les états-généraux, qu'ils avaient engagé le Roi à ne plus convoquer; et, comme de tout temps, les impôts demandés devaient être accordés par les états-généraux, afin d'avoir force de loi, on crut y suppléer, en soumettant ces sortes de demandes à l'enregistrement des parlemens, afin de légitimer la perception des nouveaux droits, et de la rendre obligatoire. Les ministres pensèrent que ce moyen pouvait remplacer l'assentiment des représentans du royaume, et que le Roi serait plus sûr de l'enregistrement de ses édits dans dix-huit corps séparés, que s'il était dans la nécessité de recourir à une réunion de députés de toutes les parties de l'empire.

Ces nouvelles formes durent flatter singulièrement l'orgueil de toutes ces cours supérieures de justice; cette nouvelle attribution,

très-importante, et qui les élevait, de la simple fonction de jugeurs de procès, aux plus hautes fonctions de l'administration générale des finances, leur donnait l'avantage d'être souvent recherchés par le ministère au nom du souverain.

Dès lors, il s'établit entre les ministres et les parlemens une relation nécessaire et presque continuelle, relation qui, jusqu'à cette époque, n'avait eu lieu qu'avec le chancelier de France, chef suprême de la justice dans tout le royaume, et président né du conseil des parties, auquel avaient recours en cassation, ceux qui se croyaient lésés par les arrêts des parlemens.

Plus les besoins réels de l'Etat, plus les déprédations obligèrent les ministres des finances à chercher de nouvelles ressources, plus les sollicitations auprès des parlemens furent vives pour s'assurer de leur consentement, et plus la consistance de ces tribunaux augmenta; de sorte que, sentant le besoin que la cour avait d'eux, et profitant des circonstances qui leur étaient favorables, ils finirent par prétendre qu'ils étaient les *états-généraux du royaume, au petit pied*, puisque leur enregistrement pouvait seul valider les impôts, et qu'on leur avait attribué cette prérogative

importante, inhérente, dans le principe seulement, aux états-généraux.

Des corps établis et constitués pour maintenir les formes, surent facilement profiter des formes mêmes pour assurer leur considération et leur puissance; et, les circonstances devenant graduellement plus urgentes par la déprédation progressive des finances, les dix-huit parlemens du royaume devinrent bientôt dix-huit bureaux d'intrigue, où le ministère, en répandant des grâces, chercha à se faire des partisans. Tant que les conseils du Roi ou les secrétaires-d'Etat qui géraient les différentes provinces furent réunis et agirent dans le même esprit, l'accaparement de la bonne volonté des membres des parlemens n'eut d'autre but que l'avantage du Roi; mais, lorsqu'ils furent divisés, chacun tâcha de décider en faveur du parti qu'il avait adopté, les membres qu'il croyait s'être assurés dans les différens parlemens, afin de porter ces corps à l'acceptation des édits, ou les jeter, selon l'intérêt des partis, dans l'opposition, et les obliger à faire des remontrances.

Ces remontrances, qui étaient rendues publiques, furent d'abord écrites en style respectueux, qui ne blessait en rien la majesté du trône; c'étaient des suppliques, des obser-

vations faites par des corps répandus dans les provinces, et plus à portée, conséquemment, que l'administration, de connaître la misère du peuple et ses besoins, et qui n'avaient pour but que de faire parvenir aux pieds du Roi ce qui pouvait éclairer sa justice et sa bienfaisance. Mais bientôt, l'esprit de ces corps se montant à la hauteur de l'esprit du siècle, ils s'accoutumèrent à insulter le souverain, sous le vain prétexte de n'attaquer que l'administration de ses ministres; le public n'admira plus dans ces écrits que les injures, qui furent qualifiées de force et d'énergie; ils furent lus avec avidité par les oisifs et les frondeurs, et contribuèrent pour beaucoup à aliéner la nation du souverain et à changer le véritable caractère français.

Cet abus d'une institution utile devint bientôt une arme dangereuse, dans les mains des intrigans, et souvent même des ministres. Si de graves motifs obligèrent le gouvernement de Louis XV, malgré sa faiblesse, à sévir contre les membres de quelques parlemens, dont la cour crut avoir à se plaindre plus particulièrement, on ne manqua pas de les désigner comme des victimes que le despotisme immolait, parce qu'ils avaient mis

trop de chaleur dans la défense des intérêts du peuple.

Les commandans de province, qui, par leur fermeté, maintenaient l'ordre et la règle, et qui furent soupçonnés d'avoir désigné les individus de ces compagnies sur lesquels la justice du Roi devait s'exercer, furent signalés comme des tyrans; et le peuple, excité, oublia bientôt les services que ces commandans avaient pu rendre, et les chargea de malédictions.

Plus le gouvernement de Louis XV était faible, plus l'embarras des finances toujours croissant l'obligea à des demandes nouvelles, plus les occasions de sévir contre les parlementaires se multiplièrent. Dans les commencemens, l'emploi d'une juste sévérité eût imposé, eût tout remis dans l'ordre; mais plus tard, ces rigueurs furent une arme dont se servirent alternativement les ministres mêmes du Roi, pour embarrasser le monarque, servir leurs intérêts particuliers, et perdre leurs ennemis, leurs compétiteurs et leurs rivaux en crédit.

Quelques sentimens de reconnaissance qui m'aient attaché à M. le duc de Choiseul, il ne m'est pas possible de dissimuler qu'il usa

plusieurs fois de ce moyen perfide pour soutenir son crédit chancelant dans les dernières années de son ministère. Je ne peux pas le justifier d'avoir, par des moyens secrets, fait jouer les ressorts qui remuèrent si souvent la Bretagne ; d'avoir porté le parlement de Rennes à agir contre l'autorité du Roi, représentée par le duc d'Aiguillon, commandant de cette province, qu'il regardait comme son rival et son ennemi personnel, d'autant plus redoutable, que M. d'Aiguillon était neveu, par sa femme, du duc de la Vrillière, qui avait la Bretagne dans son département. Ces manœuvres firent oublier à cette province qu'elle devait au duc d'Aiguillon d'avoir été préservée de l'invasion des Anglais par l'importante victoire de Saint-Cast.

La proximité du parlement de Paris du foyer des intrigues, son immense et très-abusif ressort, la richesse de ses membres, et leur nombre, offraient des facilités pour y semer le trouble et la division. Dès que les sujets de ce corps, qui pouvaient se faire remarquer par leur esprit ou leur éloquence, se furent aperçus qu'en se faisant craindre par le gouvernement, ils pouvaient espérer des places supérieures qu'on ne manquerait pas de leur donner, pour n'avoir plus à les

craindre dans l'opposition, la résistance aux volontés du monarque devint plus fréquente et plus forte.

Ce fut par ces moyens subalternes et dangereux, par ces intrigues sourdes et funestes à l'Etat, qu'on réussit à aliéner du Roi le cœur des Français.

Le précis très-abrégé que je viens de tracer suffira pour faire comprendre quel esprit de vengeance contre les parlemens animait les chefs du ministère qui succédaient au duc de Choiseul, et en général tout ce qui formait le conseil intime de la comtesse du Barry. Dans l'intérieur même de chaque parlement, il y avait une scission et une ligne de démarcation qui en séparaient les membres selon les opinions qu'ils avaient adoptées; l'esprit de parti y avait rompu tous les liens du sang et de la parenté.

Le chancelier de Maupeou, qui, tant qu'il avait été simplement président dans le parlement de Paris, que lorsqu'il fut parvenu à la place de premier président de cette compagnie, avait toujours été un des chefs de meute, servant alternativement tous les partis selon son intérêt, réunissait à beaucoup d'esprit et de connaissances en jurisprudence le talent de l'intrigue et l'âme la plus noire. Toujours

en relation secrète avec les ministres, pendant qu'il avait été membre du parlement, il s'était successivement vendu à tous les partis, et avait fini par se ranger parmi les ennemis du duc de Choiseul, qui, dans une des crises où ce ministre crut avoir acquis des preuves manifestes de sa duplicité, la lui avait reprochée en termes clairs et devant témoins.

Il était devenu l'âme du parti opposé à ce ministre pour tout ce qui avait trait à la magistrature. Etant parvenu, par ce moyen, à la place de vice-chancelier, ce fut lui qui prépara, rédigea et fit exécuter le plan du renversement général de tous les parlemens, la réforme de presque toutes les lois, la nouvelle forme à donner à tous les corps judiciaires, et l'établissement des grands bailliages, pour diminuer l'étendue des ressorts.

Malgré le mal affreux que firent au royaume en général, et à une infinité d'individus en particulier, les changemens opérés en 1771, malgré les cris de tous ceux qui eurent à souffrir par cette subversion de l'ordre judiciaire, il est impossible de ne pas convenir que le chancelier n'eût paré, dans la multitude d'édits du Roi qui parurent à cette époque, aux abus qui s'étaient glissés en grand nombre dans toutes les parties de l'ordre judiciaire,

et notamment dans le parlement de Paris, dont un des plus graves était l'immensité de son ressort, qui retardait prodigieusement le jugement des affaires des particuliers, et forçait les plaideurs à de longs séjours à Paris, l'un des impôts les plus ruineux au profit de la capitale.

M. de Maupeou avait été élevé et nourri dans le sein du parlement de Paris, dont son père avait été premier président; il en connaissait toutes les parties faibles; il en vait profité pour ses intérêts et pour avancer sa fortune.

Cette grande réforme opérée en 1771, et par un violent coup d'état, eût pu être une mesure très-sage et très-salutaire, si elle avait été conçue et exécutée sous le ministère du cardinal de Fleury, dans un temps de calme, où l'esprit d'intrigue, inséparable des cours, s'occupait beaucoup plus des plaisirs du jeune Roi que des grandes affaires de son royaume. Le ministère aurait pu n'écouter que sa prudente circonspection; les animosités personnelles auraient eu moins de part aux proscriptions; le gouvernement n'ayant pas encore perdu de sa considération, aurait éprouvé moins de résistances; le flambeau de la discorde n'aurait pas été allumé dans toutes les

parties de l'empire; et les sujets appelés aux nouvelles places n'auraient pas été désignés à l'animadversion publique et à la vengeance de tous les membres sacrifiés et de leurs ayant-cause.

J'en ai dit assez sur ce grand changement pour faire connaître ma façon de le voir; je laisse aux historiens le soin d'en retracer tous les détails, et je finirai cet article par une seule observation : c'est que le génie altier du duc d'Aiguillon et du vice-chancelier de Maupeou, satisfait de cette vengeance, et croyant, par ce coup d'état, salutaire sur plusieurs points capitaux, avoir suffisamment relevé l'autorité royale, s'embarrassèrent fort peu de l'effet qu'il pouvait produire sur l'esprit national en général. Contens de voir exécuter servilement les ordres qu'ils donnèrent au nom du Roi, ils laissèrent un trop libre cours à tous les écrits qui parurent pour critiquer une opération désastreuse pour un grand nombre d'individus; ils affectèrent de les mépriser, et ne portèrent pas leurs regards sur les inconvéniens qui pouvaient en résulter dans la suite; ils ne sentirent point qu'en permettant aux Français de censurer sans ménagement et sans contrainte les actes et les mesures du gouvernement, surtout quand, à cette cen-

sure, on pouvait joindre celle des mœurs de la cour, ils rompaient tous les liens d'union entre le souverain et son peuple, et détruisaient insensiblement le respect de la majesté royale, caractère distinctif des Français. Jusqu'alors on s'était permis des vers et des chansons contre les opérations ministérielles, mais on avait toujours respecté le trône, surtout dans des écrits destinés à passer à la postérité.

Mon nouvel établissement à la cour, le soin nécessaire à la manutention de la compagnie des Suisses de M. le comte de Provence, qui venait d'entrer en service, et le besoin que j'avais de chercher à mériter les bontés du prince, tout contribua à me faire commencer plus tard mes inspections, et je fus, par conséquent, obligé de les faire plus rapidement. J'obtins du ministre de la guerre l'autorisation de ne quitter Versailles que dans les premiers jours du mois d'août. Les régimens de mon inspection étant en Normandie, en Bretagne, à l'île de Rhé et en Roussillon, je parcourus d'abord la Normandie ; j'allai à Cherbourg et au Hâvre; et de là, je passai en Bretagne ; je me rendis même à Belle-Isle, que je me donnai le temps d'observer et d'examiner militairement, ainsi que la défense

célèbre que le chevalier de Sainte-Croix y avait faite, lors de la descente des Anglais en Bretagne, pendant la dernière guerre. Je me convainquis que la nature, juste dispensatrice des talens, en donnant aux Anglais la prédominance sur tous les peuples du monde, dans toutes les parties qui tiennent à l'art de la navigation et au commerce maritime, ne les a pas traités si favorablement pour l'art de l'attaque et de la défense des places en terre ferme.

Après avoir inspecté la garnison de Belle-Isle, je devais passer par Nantes, et gagner les côtes de l'Aunis et l'île de Rhé; c'était cinquante lieues à faire. En me promenant dans l'île, je vis sur le port deux matelots qui travaillaient auprès d'une embarcation plus forte qu'une chaloupe ordinaire. Je leur demandai, par curiosité, s'ils allaient s'embarquer et quelle était leur destination. Ils me répondirent qu'ils partaient le lendemain à la pointe du jour, qu'ils allaient vendre du beurre à l'île de Rhé, et que, si le vent leur était favorable, ils y arriveraient en dix-huit heures. Cette réponse me fit naître l'idée de voyager avec eux; je leur en fis la proposition qu'ils acceptèrent. Nous convînmes du prix; on démonta ma voiture, qui fut placée dans

le bateau, et qui, pendant la traversée, me servit de chambre. Je partis au point du jour, avec mon secrétaire et mes gens; nous eûmes le plus beau temps du monde, si ce n'est par le travers de la rivière de Nantes où nous fûmes balottés un peu fortement, et j'arrivai sain et sauf à l'île de Rhé, où l'on ne m'attendait que deux jours plus tard, ainsi que je l'avais annoncé.

De l'île de Rhé, je gagnai le Roussillon, où je m'occupai de mes affaires, en même temps que je remplis mes fonctions militaires. Je visitai toutes mes terres; je fis rassembler et réunir tous mes papiers intéressans, et les mis entre les mains de M. Fossa, le meilleur jurisconsulte, et un des plus honnêtes hommes de la province. Depuis ce moment, il a toujours eu la grande main sur toutes mes affaires dans cette province, et je n'ai rien fait sans le consulter. Ce fut lui qui se chargea de vérifier, établir, et faire valoir mes prétentions sur l'héritage de la maison de Blancs, qui, d'après les renseignemens qu'on m'avait donnés, pouvaient doubler mes propriétés en Roussillon.

Je revins trouver madame de Montbarey à Ruffey, où elle était venue passer l'été, pour commencer à jouir de la liberté qu'elle avait

acquise, en donnant sa démission de sa place à la cour. J'avais rapporté toutes les pièces et documens propres à fonder mes droits sur la grandesse d'Espagne de première classe, dont je me proposais de faire la demande à la cour de Madrid, comme l'aîné des descendans mâles de la maison de Montclar. Je m'occupai à les mettre en règle, et à composer le mémoire que je devais adresser à la cour d'Espagne, pour obtenir cette grâce importante.

Mes prétentions étaient fondées sur ce que la grandesse d'Espagne, dont jouissait l'aîné de la maison de Pons de Guimera, ayant été sans exercice par la mort de cet aîné, sans postérité masculine, le baron de Montclar, son frère, duquel j'étais le seul descendant, aurait dû en hériter, si, à l'époque de la mort de son frère aîné, il n'avait pas été condamné au bannissement, pour avoir commandé les rebelles pendant le siége de Barcelonne. C'est ce bannissement qui avait fait passer le baron de Montclar au service de Louis XIV.

Au commencement du dix-huitième siècle, lorsqu'un prince français monta sur le trône d'Espagne, par la protection et l'intercession spéciale du roi de France auprès de son petit-fils, la mémoire du baron de Montclar fut

J'employai tout l'hiver de 1772 à mériter de plus en plus ses bonnes grâces par tous les moyens qui dépendaient de moi, surtout par l'ordre que j'établis et que je maintins dans la petite troupe de sa maison dont j'avais le commandement.

Une mémoire prodigieuse et toujours exercée par des lectures de tout genre, me donna des facilités pour entrer dans ses goûts, et pour prendre part à sa conversation, toujours plus sérieuse que celle de presque tous les princes de son âge, et que les malveillans, dès ce temps-là, appelaient pédantisme, quoiqu'il soit vrai de dire que les dispositions de ce prince pour l'étude n'étaient qu'un juste dédommagement que la nature lui avait accordé en échange de quelques-unes des facultés physiques qu'on se plaisait à dire qu'elle lui avait refusé.

Madame la comtesse de Provence était complettement éclipsée par les qualités et les agrémens de madame la Dauphine, faite, par ses manières, plus que par ses charmes, pour plaire et pour enchanter tous les cœurs. Elle avait acquis un grand empire sur le Roi, empire que madame la comtesse de Provence ne pouvait pas se flatter de balancer, quand

même l'extrême retenue de la cour de Turin, où elle était née et où elle avait été élevée, n'y eût pas mis des obstacles réels.

La manière de vivre retirée du comte et de la comtesse de Provence, leur goût pour la vie intérieure de leur maison, éloignait de ces deux augustes personnes toute la jeunesse des deux sexes de la cour, qui se précipitait sur les pas de madame la Dauphine, dont la figure, les grâces et tout l'ensemble paraissaient beaucoup plus analogues au caractère national français.

Je suivis toujours, dans ma nouvelle position, l'ancienne manière de vivre que j'avais adoptée. Je faisais, auprès de mon nouveau maître, mon service avec assiduité; je faisais ma cour exactement au Roi, je le suivais à la chasse, dans ses voyages, avec le comte de Provence ou pour mon propre compte. A la ville, je vivais toujours également bien avec madame de Montbarey, sans rien changer à mes goûts particuliers, dont l'objet remplissait d'une manière agréable les momens que mes différens devoirs me permettaient de lui donner. Comme le comte d'Entraigues était courtisan en titre d'office, que non-seulement sa charge de grand fauconnier, et plus encore la faveur signalée de Louis XV le fixaient à

peu près à Versailles et le forçaient à faire tous les voyages, l'amitié nous dédommageait l'un et l'autre, lorsque nous nous retrouvions ensemble, des privations que le devoir et l'ambition nous imposaient du côté de l'amour.

Je ne perdais pas de vue un seul instant mon véritable but, qui était de profiter, autant qu'il serait en moi, de tous les avantages et de toutes les chances heureuses qui se présenteraient pour ma fortune et pour l'établissement de ma postérité.

Dans l'été de 1772, je fus chargé de l'inspection des mêmes troupes, mais distribuées dans d'autres garnisons. Une partie se trouva placée en Provence, et même à Monaco; ce qui me mit à portée de visiter une partie de la côte de Gènes et de visiter le cours du Var.

Le prince souverain de Monaco, de la maison de Matignon, avec lequel j'avais servi, me reçut parfaitement dans ses États. Je vis, dans sa petite cour, des échantillons de tout ce qui tient à la souveraineté. Le bataillon français qui y était en garnison ne me prit pas plus de temps pour son inspection qu'il ne m'en fallut pour parcourir tous les États du prince, d'autant que je n'avais à vérifier que

son instruction, le premier bataillon de ce régiment étant en garnison à Marseille, et toute la partie administrative et financière de ce corps devant être examinée dans cette ville.

Marseille, que je connaissais déjà, mais où je fis, cette année, un séjour un peu long, me parut une des villes les plus agréables du royaume. La richesse qu'un commerce considérable en tout genre y accumule, la gaîté des habitans et leur goût pour le plaisir, y donnent un air de fête à tous les jours de la semaine. Nulle part les mœurs ne sont plus faciles, et je m'exprime avec modération; aussi, les commandans et les chefs des régimens qui y sont en garnison, ont besoin d'user de la plus grande sévérité pour maintenir les troupes dans la discipline, et pour que les soldats, et même les officiers, ne se livrent pas à tous les excès dont la facilité leur est présentée à tous les instans.

Il m'y arriva une aventure assez romanesque, et du genre de celles qu'on dit assez fréquentes en Italie.

J'étais allé au spectacle, et je m'étais promené dans tous les quartiers de la ville, pendant le temps qu'avait exigé le travail de mon inspection. Je partis l'après-midi pour me

rendre à Aix, où je couchai. Je comptais en partir le lendemain, pour continuer ma route, quand, en me promenant pendant qu'on préparait mon déjeûner, je vis s'approcher de moi un homme qui venait d'arriver à cheval au cabaret où j'avais couché, et qui me remit une lettre. Je ne fus pas peu étonné de voir qu'une femme, dont je ne connaissais ni le nom ni la figure, m'écrivait, pour m'engager, d'après ma réputation de galanterie, à revenir passer douze heures à Marseille, m'assurant qu'elle chercherait à me les rendre agréables. Elle m'indiquait l'auberge du faubourg où je devais descendre, si je cédais à sa proposition. Elle m'engageait à venir seul, et m'annonçait que si, par le retour de l'exprès qu'elle m'avait dépêché, elle apprenait que je fusse déterminé à la satisfaire, je trouverais tout préparé, et qu'elle se chargerait de tous les arrangemens convenables à ses projets.

J'hésitai quelque temps avant de me déterminer à suivre une aventure de cette espèce; mais enfin, la nouveauté, et le peu d'inconvéniens que je trouvai à laisser mes gens à Aix, où, n'étant arrivé que la veille, je n'étais point connu, me décidèrent. Je renvoyai l'exprès, en l'assurant que j'arriverais le soir à Marseille, et que je me rendrais au lieu désigné. Je donnai à mes

gens l'ordre de m'attendre; je pris une voiture publique, et j'arrivai à l'auberge indiquée, sur les sept heures du soir. Je ne dois pas oublier de dire, pour donner une idée de la facilité des mœurs du pays, qu'une femme de l'ordre de la bourgeoisie, qui se trouvait au lieu où je louai une voiture à deux places pour Marseille, me pria de me charger, pour la route, d'une grande et jeune fille de dix-sept ans, qui devait se rendre d'Aix à Marseille, et qu'ayant accepté sa proposition, elle nous donna un panier d'excellent raisin pour nous rafraîchir pendant le voyage. L'espèce d'aventure que je m'étais déterminé à courir me mit seule en garde contre la séduction des charmes de ma compagne de route; je voulus me ménager, pour mériter les avances que la dame marseillaise m'avait faites. J'arrivai au lieu indiqué; j'y trouvai un souper préparé; et, entre dix et onze heures du soir, le même homme qui m'avait apporté la lettre à Aix, vint me prendre, et me conduisit en silence dans une fort belle maison sur le Cours, et m'introduisit dans l'appartement de la fille d'un très-gros négociant, d'où je ne sortis qu'au point du jour, pour retourner à Aix, rejoindre mes gens et continuer ma route. Quelques frais en tout genre que fit la dame

inconnue pour me dédommager de ma course, je regrettai, pendant mon retour, de n'avoir pas borné à ma jeune compagne de voyage tous les hommages de ma galanterie.

Le duc d'Aiguillon, qui s'était bientôt lassé des embarras du département de la guerre, y avait fait placer le marquis de Monteynard, pour ne se réserver que le ministère des affaires étrangères et la haute main sur tous les autres départemens.

Le marquis de Monteynard, ancien lieutenant-général, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis et inspecteur-général d'infanterie, jouissait de la meilleure réputation, tant dans le militaire que dans tout le royaume. Ce choix aurait, à tous égards, mérité l'approbation générale, si le marquis de Monteynard, qui s'était toujours occupé utilement de tout ce qui avait trait à l'art militaire, et dont la probité la plus sévère formait le caractère principal, avait eu les talens nécessaires pour représenter et se soutenir au milieu d'une cour corrompue et pleine d'intrigues de toutes les espèces. Le matériel du département de la guerre se soutint parfaitement pendant son administration; mais le secrétaire-d'Etat, car le marquis de Monteynard ne fut jamais ministre d'Etat, ne jouit jamais, à Versailles,

d'une considération de crédit; et ce qui y nuisit le plus, fut, aux yeux des gens raisonnables et sensés, ce qui lui mérita leur véritable estime. Il fit le bien autant qu'il lui fut possible de le faire, mais il n'en eut pas le pouvoir autant qu'il eût été à désirer.

La position de l'Europe était, en général, assez tranquille, depuis la paix de 1763; et la seule occupation de la Corse avait, pendant quelques momens, fait sortir de l'inaction une légère portion du militaire français. Mais cette conquête avait été plutôt le fruit de l'intrigue que des dispositions militaires: cette ébulition politique n'avait fait qu'effleurer la surface calme de l'empire.

Les troubles et les dissentions intérieures de la Pologne avaient occupé les puissances du nord de l'Europe. Dans ce malheureux royaume, destiné, par sa propre constitution, à devenir tôt ou tard la proie des puissances qui l'avoisinent, la couronne, étant élective, nourrissait secrètement l'espoir de tous les magnats, qui cherchaient à se former un parti pour le moment à prévoir d'une nouvelle élection. Si les intrigues n'avaient eu lieu que dans l'intérieur du royaume, on aurait pu espérer que l'émulation réciproque des candidats les aurait portés à disputer entre

duc de Choiseul n'avait pas sérieusement le désir d'agir ouvertement en Pologne ; et, dès qu'il put démêler que le crédit du ministre diminuait, il prit d'avance ses moyens vis-à-vis de son compétiteur, et se trouva en mesure quand le duc d'Aiguillon fut placé à la tête des affaires étrangères. Celui-ci, qui désirait marquer son début par quelque opération un peu marquante, s'occupa plus essentiellement des affaires de Pologne ; et, voulant soutenir plus efficacement les dissidens, qui avaient pris les armes, il y fit passer M. de Choisy, officier de réputation et d'exécution, et le fit suivre par beaucoup d'autres Français, parmi lesquels on distinguait le jeune du Mourier, fils d'un commissaire des guerres, actif, intelligent, plein de feu, d'impudence et d'audace ; l'un des principaux élèves de Favier, qui, lui ayant reconnu des talens, et beaucoup d'indifférence sur le choix des moyens qui pouvaient le faire parvenir, l'avait adopté comme son élève chéri, et avait mis en lui toute sa confiance.

Les mémoires du temps ont parlé de tout ce qui a trait à cette commotion ; ils ont raconté le siége de Cracovie avec assez de détails pour que, n'ayant eu aucune part à toute cette affaire, je n'en parle ici que pour

faire connaître que, la volonté du Roi étant de maintenir le royaume en paix, ses ministres ne pouvaient intervenir que par de très-petits moyens dans la politique de l'Europe. La considération française en souffrit dans les pays étrangers, lorsque les cabinets ne purent plus douter que, malgré sa force et sa puissance réelle, la France, sans laquelle, depuis plus d'un siècle, rien ne pouvait se faire en Europe, demeurait inactive, et que le cabinet de Versailles voyait, sans y prendre part, tous les changemens qui se faisaient ou se projetaient dans le Nord, et l'extrême prépondérance qu'y acquérait la Russie, qu'on pouvait craindre de voir devenir, dans un temps prochain, la dominatrice de cette partie de l'Europe, et prête à asservir à ses volontés, non-seulement la Pologne, mais même la Suède et le Danemarck.

Ce qui m'a engagé, surtout, à dire un mot du rôle que la France joua dans les troubles de la Pologne, c'est que j'aurai, dans la suite, à parler du sieur du Mourier, qui y fut chargé d'une mission et de détails, soumis depuis à mon examen, et qui amenèrent la connaissance que j'eus de l'activité de son esprit, de sa capacité, et même

de quelques bonnes qualités qu'il avait alors, malgré son immoralité.

L'année 1773, outre mon assiduité à la cour, mon service auprès de M. le comte de Provence, et les voyages que j'étais obligé de faire pour mes inspections, m'offrit un nouveau genre d'occupation.

En 1769, M. le duc de Choiseul avait fait passer le régiment de Royal-Comtois à l'Ile-de-France. M. le comte de Noé, colonel de ce régiment, eut la permission, vu le mauvais état de sa santé, et ses affaires personnelles, de ne point passer en Asie avec son régiment. Ce corps était du nombre de ceux dont l'inspection m'avait été précédemment confiée, et j'avais été chargé d'en faire les revues avant son départ. La lieutenance-colonelle y ayant vaqué, le duc de Choiseul y avait nommé le chevalier de la Motte, qui en était major, et la majorité fut donnée au comte de Cheneault.

Le chevalier de la Motte, de la province de Bretagne, homme d'esprit, de connaissances, de talens militaires, avait de la hauteur, et le caractère un peu dur et caustique; mais il portait une grande exactitude sur toutes les parties de la discipline et du service militaire. Il avait acquis l'estime des officiers du régiment

de Royal-Comtois; mais il n'avait point d'amis dans le corps. Le comte de Cheneault, qui le remplaça comme major, était un jeune homme d'une assez belle figure, de mœurs fort douces; tenant, par des liens de parenté, au chevalier de la Motte, et plus encore par ceux de l'amitié. Il avait beaucoup d'aménité dans le monde, et cependant il était plein de zèle pour la régularité du service.

Le reste du corps était composé d'assez bons officiers, mais il n'y avait que trois ou quatre sujets qui eussent de l'esprit; deux surtout en avaient plutôt les inconvéniens que les agrémens; ils étaient durs, méchans, jaloux et portés à l'insubordination.

Tous les défauts que ces officiers pouvaient avoir n'étaient d'aucune valeur en France, où les troupes étaient, à cette époque, contenues par la discipline, à laquelle on pouvait reprocher d'être poussée trop loin, par l'imitation des troupes allemandes, que nous avions peut-être outrée pour des minuties.

Le duc de Choiseul réunissait alors les départemens de la guerre et de la marine; mais il portait la plus grande attention à maintenir ces deux départemens dans leurs limites respectives, et à ne les pas laisser empiéter l'un sur l'autre, dans les parties de service où le

corps des troupes de terre devait servir avec les chefs ou le corps des troupes de la marine.

Le chevalier des Roches, capitaine de vaisseau, partait pour aller prendre possession du gouvernement de l'Ile-de-France, et devait s'embarquer et faire la traversée avec l'état-major et une partie du régiment de Royal-Comtois, qui, une fois arrivé à sa destination, devait être sous ses ordres, mais, pendant la traversée, n'en devait recevoir que de son lieutenant-colonel. M. le duc de Choiseul, d'après les principes qui le dirigeaient dans l'administration de ses deux départemens, avait voulu mettre une ligne de démarcation bien distincte entre la police nécessaire à tout ce qui avait trait à la colonie de l'Ile-de-France, qui devait être entièrement soumise au gouverneur-général, et la police, le service et la discipline du régiment de Royal-Comtois, qui ne devaient ressortir que du lieutenant-colonel et de l'état-major de ce corps. En conséquence, il fit expédier un brevet d'inspecteur temporaire de ce régiment au chevalier de la Motte-Geffrard, lieutenant-colonel.

Cette mesure déplut souverainement au chevalier des Roches. Dès les premiers momens de la traversée, il jugea qu'avec cette

autorité, et d'après le caractère du lieutenant-colonel, il trouverait en lui, pendant son séjour à l'Ile-de-France, un censeur incommode de ses actions, et le considéra dès lors comme son ennemi. Dans une des relâches, le gouverneur et le lieutenant-colonel se séparèrent et s'établirent sur deux bâtimens différens pour le reste du voyage, et le hazard fit que, dans le vaisseau monté par le chevalier des Roches, se trouvèrent ceux des officiers dont j'ai parlé plus haut, et qui étaient jaloux du lieutenant-colonel.

Les mêmes dispositions et les mêmes inclinations opérèrent bientôt le rapprochement du gouverneur et de ces officiers. Fort peu de temps après leur réunion en totalité à l'Ile-de-France, l'éloignement de ces officiers pour M. de La Motte se manifesta; les choses furent progressivement portées au point qu'une scission entière s'opéra; que les deux partis, une fois prononcés, s'attaquèrent réciproquement par des mémoires qui participèrent de l'aigreur qui les animait; le caractère du lieutenant-colonel se déploya en sévérité, quand il se vit attaqué personnellement; et cette affaire qui, dans le principe, aurait pu et dû n'avoir aucune suite, surtout si l'autorité du gouverneur y était intervenue, comme le bien

du service du Roi l'aurait exigé, devint si sérieuse, que le ministre se vit dans la nécessité de faire repasser le régiment en France, et de rappeler le gouverneur-général.

A l'arrivée du régiment de Royal Comtois, M. le marquis de Monteynard, alors secrétaire d'état de la guerre, prit les ordres du Roi pour faire rassembler un conseil de guerre qui prononçât sur cette affaire, que le temps et l'éloignement avait rendue majeure pour la discipline militaire, et sous tous les rapports.

Ce conseil de guerre fut composé d'un ancien lieutenant-général président, de deux lieutenans-généraux inspecteurs, l'un de cavalerie, l'autre d'infanterie, de quatre maréchaux de camp inspecteurs, et d'un maréchal de camp inspecteur, chargé de faire l'office de procureur-général rapporteur.

Le président fut M. le comte du Muy. Il avait été menin et ami de feu M. le Dauphin. Ce dernier titre suffirait pour son éloge, mais on peut ajouter que c'était un de nos officiers-généraux les plus studieux, les plus appliqués à leur métier, et l'un des plus honnêtes gens du royaume.

Le comte de Chabo-la-Serre fut un des deux lieutenans-généraux adjoints au comte

du Muy. Il s'était fait la plus brillante réputation à la guerre, où il avait commandé la Légion Royale, formée de toutes les troupes légères et corps francs qu'on avait créés pendant les guerres de Bavière, de Bohême et de Flandre, pour les opposer aux hussards et autres troupes du même genre, que l'Impératrice-Reine avait tirées de la Hongrie, et qui, dans les premiers temps de ces guerres, avaient fort embarrassé et fatigué les troupes de ligne françaises.

Le marquis de Lugeac fut le second des lieutenans-généraux adjoints. Connu par sa belle figure, lors de son entrée dans le monde, et par les bontés du Roi, il avait servi avec distinction pendant la guerre de 1741, où il commandait le régiment de Beauvoisis, à la tête duquel il reçut une blessure très-grave au visage. Sa valeur était aussi estimée que son zèle pour sa profession. Il avait été un des premiers et des plus ardens amateurs des formes et de la discipline allemande, lorsqu'on voulut l'établir dans l'armée française. Sa réputation était intacte; il était capitaine-commandant des Grenadiers à cheval.

Les comtes de Rochambeau et de Caraman, le baron de Vioménil, et le chevalier de Sarsfield, tous inspecteurs, soit de cavale-

légales que j'ignorais. Je passai cinq heures par jour, dans son cabinet, à étudier et à écrire, sous sa dictée, des cahiers sur toutes les formes d'instruction de procès criminels. Il me fit connaître la marche que je devais suivre; et, comme on m'avait remis un précis des comptes rendus, d'après lesquels M. de Monteynard s'était décidé à proposer au Roi de soumettre la connaissance de cette affaire à un conseil de guerre, mon criminaliste me fit ma leçon sur les formes à suivre. Ma très-excellente mémoire me servit à les apprendre et à me les rendre familières; et les cahiers que j'avais écrits ne me devinrent nécessaires que pour les cas particuliers et imprévus qui se présentèrent pendant le cours de l'instruction. J'oubliai tout, je négligeai tous mes plaisirs, pendant le peu de temps qui me restait, pour ne m'occuper que des moyens de mériter la marque de confiance qui m'était accordée.

Nous fûmes tous rendus à Lille, où devait s'assembler le conseil de guerre, au jour indiqué, ainsi que tous les officiers accusés, accusateurs ou témoins. Après les préliminaires nécessaires de la communication réciproque de toutes nos instructions respectives, M. le comte du Muy, président, régla les

heures des assemblées, les formes à y établir, et me donna l'ordre de commencer l'instruction du procès et les informations. Occupé uniquement de mon objet, ce temps est le seul de ma vie où je n'ai mêlé aucune distraction aux affaires dont j'ai été chargé.

Ayant eu dans mon inspection le régiment de Royal-Comtois, plusieurs années de suite, avant son embarquement pour l'Ile-de-France, j'en connaissais à fond tous les sujets, à l'exception du major Cheneault, qui n'avait été nommé que fort peu de temps avant le départ. J'avais eu même de l'inclination pour M. de Romecourt, qui, étant l'ancien des dénonciateurs et accusateurs du lieutenant-colonel, se trouvait un des plus marquans dans cette affaire.

A la suite de trois jours d'un travail continuel, je fus en état de faire mon premier rapport au conseil de guerre, et de donner aux juges la première connaissance des faits qui avaient amené l'accusation sur laquelle ils avaient à prononcer. Après les plus mûres délibérations, car la sagesse, la prudence et la probité de M. le comte du Muy ne négligèrent rien, nous fûmes tous unanimement d'avis de suspendre les opérations du conseil, et d'expédier un courrier au ministre de la

guerre, pour l'instruire que le chevalier des Roches, gouverneur-général de l'Ile-de-France, nous paraissait intéressé au premier chef dans l'affaire, soit parce qu'il s'était prononcé contre le lieutenant-colonel, et pouvait être soupçonné d'avoir favorisé le parti de l'insubordination, soit comme n'ayant pas usé des pouvoirs très-étendus qu'il avait, pour arrêter, dès le principe, la fermentation qui s'était manifestée dans le régiment. Le conseil de guerre demandait la présence de M. des Roches à Lille, parce qu'il lui paraissait dans l'intérêt de la justice et du bien du service du Roi, que cet officier du corps de la marine fût lui-même soumis au conseil de guerre, quand même les ministres du Roi jugeraient nécessaire d'adjoindre aux officiers-généraux de terre qui le composaient, des officiers-généraux du corps de la marine royale.

Je fus chargé de rédiger cette dépêche très-intéressante, qui, signée par tous les membres du conseil, fut portée à Versailles par un courrier.

Le marquis de Monteynard saisit très-bien le plan du conseil de guerre; il l'adopta, et fit les démarches nécessaires pour lui procurer son plein et entier effet. Mais ce qui eût été tout simple et dans l'ordre, si les ministres

l'eussent prévu, souffrit les plus grandes difficultés, causa les plus vives discussions, et la demande du conseil finit par être repoussée, parce que les amis et les protecteurs du gouverneur-général, jugeant tout le danger qu'il pouvait courir, firent tous leurs efforts pour parer ce coup, et surent tirer parti des dispositions de jalousie qui pouvaient exister entre les secrétaires d'état, pour faire refuser l'attribution demandée et la présence du gouverneur-général à Lille, même avec l'addition d'officiers-généraux de la marine aux officiers-généraux de terre que la cour avait nommés juges de cette affaire.

Le retour du courrier qui nous annonça ce refus remit le conseil de guerre dans la nécessité de reprendre ses séances. Après trois semaines de confrontations, de recollemens, et après avoir rempli les formes légales les plus minutieuses, le conseil rendit un jugement très-motivé qui lava entièrement et déchargea de toutes accusations le sieur de la Motte-Geffrard, lieutenant-colonel du régiment de Royal-Comtois, déclara les sieurs de Martemprey, de Romeçourt, les sieurs de Mengaud et Bousquet, auteurs de toutes les dissentions, et proposa à Sa Majesté les punitions que les juges croyaient devoir être or-

données contre les coupables et délinquans.

Cette sentence, après avoir reçu la sanction du Roi, ayant été exécutée dans tous ses points, imprimée et rendue publique par ordre du conseil d'état, envoyée à tous les différens corps de l'armée, dans les places de guerre et dans toutes les provinces, je me crois dispensé d'en rapporter ici le contenu. Je me contenterai de dire que M. le comte du Muy et tous les juges du conseil, crurent de leur sagesse de faire connaître la forme dans laquelle ils avaient procédé dans cette affaire, et firent déposer, lorsque la sentence eut reçu la sanction du Roi, toute la procédure au greffe du conseil de guerre, et firent avertir tous les officiers de la garnison et tous les particuliers connus de la ville, qu'ils pouvaient aller en prendre lecture et vérifier toutes les pièces, que le sieur d'Avranges, secrétaire du conseil, avait ordre de leur communiquer. Cette précaution était faite pour fermer la bouche à tous ceux qui, par quelqu'intérêt particulier ou par quelque fausse apparence d'humanité, auraient été disposés à blâmer la rigueur ou à censurer la marche qu'avait suivie le conseil de guerre.

Les peines infinies que je me donnai, tant avant que pendant tout le temps que dura le

conseil de guerre, furent abondamment payées par l'approbation du comte du Muy, et l'amitié, du moins apparente, de tous les membres du conseil de guerre; par les éloges que fit de moi le marquis de Monteynard, dans le compte qu'il rendit au Roi; par la manière dont le monarque m'accueillit quand je reparus à Versailles, et par l'opinion publique, lorsque la sentence et toutes les pièces de cette affaire intéressante furent connues par l'impression.

Le sieur d'Avranges recueillit aussi le fruit de son travail, car, pour le récompenser, le Roi m'ayant accordé le droit de nommer un commissaire des guerres, droit inhérent à la dignité d'un maréchal de France, et que chacun d'eux exerce, lors de sa promotion, je nommai le sieur d'Avranges, qui, de ce moment-là, en eut l'exercice, sans cesser d'être mon secrétaire.

La forme très-légale que j'avais donnée à la marche de cette affaire, fut approuvée de mon criminaliste, M. Perronneau, auquel je la soumis à mon retour, et me fit beaucoup d'honneur dans le public.

Mon séjour à Lille ne m'empêcha pas de faire, cette année, l'inspection des troupes dont j'étais chargé. Ce fut pendant mon séjour

en Bretagne, pour mes revues, que je fis plus ample connaissance de M. le marquis, depuis maréchal d'Aubeterre, qui y commandait, et qui avait été ambassadeur de France à Vienne. Il avait succédé, dans le commandement de la Bretagne, au duc d'Aiguillon. Avant d'être employé dans les affaires étrangères, il avait eu un régiment d'infanterie, et avait servi avec distinction. C'était un homme d'un bon esprit, très-exact à remplir lui-même et à faire remplir par les autres les devoirs relatifs au service du Roi. Il tenait un état considérable; c'était un des derniers, parmi les hommes de cour, qui eussent conservé les manières des grands seigneurs, tels qu'ils étaient sous le règne de Louis XIV. Lorsqu'il eut quitté le commandement de la Bretagne, la maison qu'il tint à Paris eut le même caractère de magnificence décente, et fut toujours une exception au genre de liberté un peu cinique qui pervertit insensiblement les sociétés de Paris. Il sut mériter, jusqu'à sa mort, les respects qu'on devait à ses mœurs et à son honorable conduite dans tous les emplois qu'il avait occupés, et se concilier en même temps l'amitié et l'attachement de toutes les personnes qui avaient eu des relations avec lui.

Les momens que je passais à Paris, dans les intervalles de mes différens services, étaient employés à cultiver toutes les personnes avec lesquelles j'avais des liaisons, surtout M. le comte et M.me la comtesse de Maurepas. L'âge n'avait rien changé à leurs qualités essentielles et sociales; l'esprit aimable et très-cultivé de M. de Maurepas avait encore toute la fraîcheur de la jeunesse; sa plaisanterie vive et ses réparties pleines de sel attique, étaient toujours du même agrément. Ma liaison avec le mari et la femme, qui prenait tous les jours plus de force, était le simple effet d'un pouvoir attractif qu'ils avaient sur moi, et ne pouvait être soupçonnée d'aucun motif d'intérêt particulier ou d'ambition; car, à l'époque dont je parle, il était impossible de prévoir le rôle qu'aurait à remplir M. de Maurepas.

Dans le commencement de l'année 1774 je reçus, de la cour de Vienne, le diplôme de prince de l'Empire, que j'avais sollicité, d'après les titres que j'ai précédemment fait connaître. Le Roi me permit de l'accepter et d'en porter les décorations. Cette affaire, quoique fondée en droit, et sollicitée par l'ambassadeur de France, avait souffert de longs retards, à cause de la marche ordinaire de la

chancellerie impériale. Les frais indispensables de la sollicitation se montaient à plus de cent mille francs, en y comprenant toutes les dépenses que j'avais été obligé de faire, depuis que j'avais formé ma demande, et pour les recherches à faire dans les bureaux de la chancellerie, afin de retrouver les originaux des titres qui fondaient ma prétention.

La tendre amitié du marquis d'Entraigues jouissait, sans envie, de tous les accroissemens de ma fortune; notre liaison n'en devenait que plus intime. Il avait su conserver, par son aménité, par la douceur de ses mœurs, par sa sagesse circonspecte, les bontés signalées du Roi, malgré toutes les différentes intrigues qui avaient divisé la cour. Son cœur fut très-douloureusement affecté de la mort de Louis XV, enlevé par la petite vérole, le 10 mai 1774.

Ce grand événement changea entièrement la face des choses, non-seulement à la cour, mais dans toute la France. Il influa sur la politique de toute l'Europe. A un roi, sur le trône depuis près de soixante ans, succéda un jeune prince de vingt ans, qui, quoique marié depuis quatre ans, n'avait encore aucune connaissance des affaires. Frappée de ce changement imprévu, toute la cour attendait avec

un frémissement mêlé de crainte, quel parti allait prendre Louis XVI; et, dans ce moment peut-être, le jeune Roi était l'homme le plus embarrassé de son royaume, comme il en fut, plus tard, le plus malheureux.

La jeune Reine, qui, depuis qu'elle était en France, n'avait eu d'autre soin que celui de plaire et de présider la cour la plus polie et la plus brillante de l'Europe, partagea naturellement l'embarras de son époux. Accablés tous les deux du poids énorme et inattendu dont ils se trouvaient surchargés, n'osant s'ouvrir à personne sur leurs anxiétés, et ceux qui les avaient jusqu'alors entourés, n'osant se mettre en avant et solliciter leur confiance, ces deux augustes époux se déterminèrent à se jeter dans les bras de madame Adélaïde, leur tante, pour la prier de les aider de ses conseils.

Cette princesse, pleine d'esprit et de sagesse, reçut avec amitié cette marque de confiance. Plongée dans la plus affreuse douleur de la perte d'un père qu'elle aimait tendrement, elle répugnait à toute autre occupation; mais la grandeur de l'objet sur lequel elle était consultée l'arracha malgré elle au sentiment pénible dont elle était obsédée.

Après avoir fait le tableau de l'état de la

cour, passé en revue tous les hommes d'état qui avaient une réputation, et mûrement pesé les ressources de leur génie, et les dangers et les inconvéniens qui pouvaient résulter du choix à faire, ces augustes personnages arrêtèrent leur indécision entre le rappel de deux anciens ministres du feu Roi.

La jeune Reine penchait en faveur du duc de Choiseul, tant à cause des liaisons de toutes les personnes qui l'entouraient avec cet ex-ministre, qu'à cause de la reconnaissance qu'elle croyait lui devoir, pour avoir décidé Louis XV à la choisir pour régner sur le plus beau royaume de l'Europe; mais son penchant ne l'empêchait pas de sentir tous les dangers qui résulteraient de la haine et de l'esprit de vengeance que le duc de Choiseul, revenant à la tête des affaires, pourrait rapporter à la cour; aussi bien sa disgrâce étant récente, et les plaies en saignant encore, on pouvait tout appréhender de leur effet.

Le temps était trop urgent pour que la Reine pût consulter sa mère, l'Impératrice-Reine, et madame Adélaïde avait nommé M. de Maurepas. Elle avait fait l'éloge de son habileté dans les affaires, de son esprit, de ses connaissances administratives, que ses ennemis même ne contestaient pas. Eloigné des affaires depuis

vingt-cinq ans, et disgracié par le crédit de madame de Pompadour, il avait vu disparaître de la cour tous les personnages dont il pouvait avoir eu à se plaindre; on pouvait donc présumer qu'il n'apporterait au ministère aucun autre intérêt que celui de l'Etat, et le désir bien naturel de justifier, dans sa vieillesse, tout ce que son esprit et ses talens lui avaient acquis de réputation dans son premier ministère.

Une fois décidé sur le choix à faire, cet auguste conseil se promit de garder le secret sur la résolution qu'il avait prise. Il fut convenu que madame Adélaïde manderait le comte de Maurepas chez elle, et que ce serait dans son cabinet intérieur qu'aurait lieu la première entrevue; car le Roi, non plus que la Reine, n'avaient jamais vu M. de Maurepas, et lui-même ne les avait jamais aperçus qu'en passant pour une promenade, et par une fenêtre.

M. le comte de Maurepas ne désirait point de rentrer en place; il était bien loin surtout de s'attendre au message qui lui fut adressé. Sa surprise fut extrême; et, après avoir beaucoup réfléchi avant de répondre, et consulté madame de Maurepas, sans l'avis de laquelle

il ne faisait rien, ils se déterminèrent tous deux à refuser, en alléguant leur grand âge et les fréquentes attaques de goutte auxquelles M. de Maurepas était sujet, qui le mettraient nécessairement dans l'impossibilité de suivre les affaires avec toute l'activité qu'elles exigeaient.

Mais un second courrier de madame Adélaïde, plus pressant que le premier, le décida pourtant à se rendre, sur-le-champ, dans le cabinet de cette princesse, où il trouva le Roi, qui l'accueillit avec une extrême bonté, et lui déclara qu'il l'avait choisi pour être le dépositaire de toute sa confiance.

Louis XVI m'a dit depuis que, malgré la distance énorme de l'âge de M. de Maurepas au sien, dès les premiers momens de cette importante entrevue, il avait été étonné et séduit par la fraîcheur de l'esprit et les grâces de la conversation de l'aimable vieillard; et la Reine mit en usage tous les charmes dont la nature l'avait douée, pour séduire M. de Maurepas. Tout ce qui avait trait à son établissement à Versailles avait été réglé d'avance. Le Roi lui avait fait préparer un appartement au-dessus du sien, et si à portée, que, par la communication facile et prompte

leur destitution prochaine, et bien plus encore, la dure, mais indispensable nécessité de parader encore à la nouvelle cour, et d'être obligées d'afficher une tranquillité parfaite, quoique intérieurement déchirées par les plus cruelles angoisses.

Quelque opinion qu'ils eussent pu prendre du nouveau Roi, sur ce qu'ils en avaient vu, ils ne pouvaient savoir si le trône sur lequel il venait de s'asseoir, ne le montrerait pas différent de ce qu'il avait paru dans son enfance; ils ne pouvaient deviner en qui il placerait sa confiance, par qui il serait influencé; et se repentirent trop tard de n'avoir pas assez ménagé la nouvelle Reine, qui avait eu à se plaindre beaucoup plus qu'à se louer d'eux: mais, à son âge, on n'avait pu soupçonner qu'elle pensât à autre chose qu'à tenir sa cour et se divertir.

Les conférences du Roi et de la Reine avec madame Adélaïde, ne purent avoir lieu, sans que des gens intéressés à épier les moindres démarches de ces illustres personnages, n'en eussent connaissance. Leurs inquiétudes en augmentèrent; et l'apparition inattendue de M. le comte de Maurepas à Versailles, où il ne s'était pas montré depuis plus de vingt-quatre ans, leur fit faire les conjectures qui

devaient naturellement se présenter à leur esprit.

Le ministère de M. de Maurepas une fois déclaré, on peut aisément se faire une idée de toutes les combinaisons des courtisans sur les changemens qui allaient s'opérer.

Le Roi, dans ses conversations avec son nouveau ministre, s'occupa très-sérieusement de ces changemens; et il fut résolu entre eux que la totalité du conseil serait remplacée; mais l'objet qui exigea, sous tous les rapports possibles, les plus mûres réflexions, fut l'état de la magistrature dans toute l'étendue du royaume.

La subversion totale de l'ordre judiciaire avait porté le trouble et un germe de division éternelle dans toutes les provinces, et l'on peut même dire, dans presque toutes les familles de chaque province. Quoiqu'on ne pût pas se dissimuler qu'à cette époque, et même depuis long-temps, les abus ne se fussent multipliés à l'infini, soit dans le parlement de Paris, où la corruption était en proportion des fortunes et des circonstances dépendantes de la proximité de la cour, soit dans les autres cours de justice du royaume, auprès desquelles les commandans de province ou les intendans étaient les agens des ministres, et

faisaient jouer les mêmes ressorts; quoiqu'il fût instant, pour le bon ordre et pour l'intérêt de l'État, de porter remède aux grands abus dont le peuple avait à se plaindre, on n'aurait jamais dû, dans un temps où la corruption était portée à son comble, tenter une subversion aussi totale que celle qui fut exécutée par le chancelier de Maupeou, dont la noirceur de caractère et l'esprit de vengeance dictèrent toutes les dispositions et présidèrent à tous les remplacemens.

Au milieu de ces abus, contre lesquels on criait, avec juste raison, la base entière de l'ordre judiciaire était respectée des peuples, qui y tenaient par habitude. Chaque parlement contenait sans doute des sujets dont il était utile de se défaire; mais il en existait, et beaucoup, qui avaient les talens et les vertus de leur état; qui tenaient aux formes anciennes par principe, et qui devaient nécessairement préférer périr avec leurs compagnies, que faire partie des nouveaux tribunaux, devenus odieux.

Le chancelier de Maupeou, qui ne voulait pas reculer, fit de vains efforts pour arriver à la composition complète de tous les tribunaux. La destruction des cours des aides et des chambres des comptes, lui fit espérer qu'il

ciaire adhérerait à toutes les formes qui lui seraient prescrites pour obtenir son rétablissement et sa réintégration. Il devait être persuadé que, si on ne prenait pas cette sage précaution, il retrouverait plus tard, dans les parlemens, les difficultés qui avaient toujours contrarié et arrêté les ministres, ses prédécesseurs, dans leurs projets de réforme.

Il sentait de plus, qu'ayant été préconisé lors de son exil, il devait soutenir sa réputation par le choix des personnes qu'il proposerait au Roi pour remplir le ministère; et, le besoin d'agir promptement l'emportant sur la nécessité de mettre, à cette grande et majeure opération, toute la réflexion et toutes les corrections que l'intérêt du royaume exigeait, le chancelier de Maupeou fut exilé, et remplacé par M. de Miromesnil, premier président du parlement de Rouen, avant la révolution de 1771, parent et ami de M. de Maurepas, avec lequel, probablement, il avait médité et préparé le retour pur et simple de l'ancien ordre judiciaire et la destruction entière de l'opération de M. de Maupeou.

Par cette mesure, M. de Maurepas obtint les applaudissemens unanimes, mais éphémères, de Paris. Toutefois, beaucoup de gens sages pensèrent, malgré le bien qu'il espérait

opérer, qu'il eût été possible de faire mieux; ils prétendirent qu'en se pressant trop, il avait perdu l'occasion de faire les réformes nécessaires à la magistrature, et qu'il n'avait pas assez fait de distinction entre les divers membres des parlemens de 1771, qui furent évincés; car, plusieurs jouissaient d'une bonne réputation, et n'avaient accepté les places que le ministère leur offrait, que par pure obéissance aux ordres du Roi, et par un véritable attachement à leur état; tandis que d'autres n'avaient été placés que par l'intrigue, la bassesse, et n'eussent peut-être pas osé, avant cette époque, se présenter pour entrer dans aucun des parlemens du royaume. Ces deux sortes de membres parlementaires furent confondus, quoique fort différens, dans la même proscription, furent frappés du même anathême dans tout le royaume, et désignés généralement sous le nom de membres du parlement Maupeou.

Le garde des sceaux, M. de Miromesnil, qui remplaça le chancelier, et qui fut le premier sujet connu du nouveau ministère, jouissait, avant cette époque, d'une excellente réputation, tant à Rouen que dans toute la Normandie, dont sa famille était originaire. C'était un homme d'esprit, instruit

dans tout ce qui tenait à l'ordre judiciaire. Sa fortune était peu considérable, et il s'était même trouvé embarrassé dans son exil de 1771; mais il avait supporté sa disgrâce avec honneur et courage. Toutes les personnes qui avaient été à portée de le connaître, applaudirent à sa nomination. Il avait bien, dans son maintien et dans ses formes, le vernis de finesse, frisant la fausseté, qui caractérise ordinairement les Normands; et ses ennemis (car qui n'en a pas?) prétendaient qu'il ressemblait à *Simon le Sycophante*, ou le loup déguisé en berger. Pour moi, qui ne le connaissais pas avant cette époque, et qui, depuis, l'ai vu souvent chez M. et M.me de Maurepas, auxquels il a toujours été intimement attaché, et qui, par la suite, n'ai pas manqué d'occasions de traiter avec lui, je ne peux que m'en louer, et rendre un témoignage éclatant à la pureté de ses vues et à sa capacité dans les affaires de son ressort. Sans que mon opinion particulière doive influer sur l'idée qu'on peut avoir des autres membres supérieurs de l'ordre judiciaire auxquels M. de Maurepas aurait pu procurer les sceaux, je crois qu'il ne pouvait faire un meilleur choix.

La méchanceté, qui se permet tout et n'é-

pargne rien, répandit, dans le temps, que l'abbé de Véry, ci-devant auditeur de Rotte, homme de beaucoup d'esprit, mais Avignonnais, c'est-à-dire, *Provençal*, et ami intime, depuis fort long-temps, de la comtesse de Maurepas, avait beaucoup influé, par ses insinuations, sur le choix de M. de Miromesnil, avec lequel il avait d'anciennes liaisons d'amitié.

Après avoir détruit la dernière et la plus considérable opération du règne de Louis XV, il fallait bien renouveler en entier le ministère de ce prince; et l'objet que dut se proposer M. de Maurepas, fut de faire des choix qui appelassent aux places vacantes des sujets soutenus par l'opinion publique.

Il proposa d'abord au Roi, pour le ministère de la guerre, M. le comte du Muy, devenu maréchal de France, ami particulier du Dauphin, père du Roi. J'ai déjà dit tout ce que je pensais des vertus, de la piété et des talens de M. le maréchal du Muy. Ce fut avec une véritable satisfaction que le public, et le militaire surtout, apprirent sa nomination au ministère de la guerre. Si sa sévérité et sa rigoureuse piété purent affliger ceux dont la conduite pouvait redouter sa censure, son extrême justice et ses principes connus rassu-

rèrent tous ceux qui pensaient bien et qui avaient le véritable amour de leur métier.

Ce fut une satisfaction réelle pour Louis XVI de rapprocher de lui et de placer dans un poste aussi essentiel un homme d'une probité généralement reconnue, l'ami de son père, dont il chérissait et respectait la mémoire. Ce fut aussi pour M. le comte de Maurepas un mérite de plus aux yeux du Roi de lui avoir proposé un sujet aussi fait pour lui plaire.

L'indication, ou plutôt le choix du premier ministre, appela au département de la marine M. de Sartines, conseiller d'État, et depuis vingt ans, lieutenant-général de police de la ville de Paris.

M. de Sartines, originaire d'Espagne, dont le père avait été intendant de Catalogne, et avait acquis beaucoup de réputation à Barcelone, fut envoyé de très-bonne heure à Paris, pour y être élevé au collége des Jésuites, où j'étais alors, et où nous fîmes connaissance. Comme la marquise du Bourg, ma grand'mère, possédait des biens considérables en Roussillon, et avait des fonds et des prétentions importantes dans la province de Catalogne, elle avait été obligée d'avoir recours, plus d'une fois, à M. de Sartines le

père, qui, comme je l'ai dit, en était intendant ; et ces relations les avaient mis dans le cas d'avoir une correspondance ; de sorte que, lorsque le jeune de Sartines vint au collége, à Paris, son père l'adressa à la marquise du Bourg, en la priant de vouloir bien s'intéresser à lui, et se faire rendre compte des progrès de son éducation ; il en résulta une liaison entre nous. Les dimanches et les jeudis, nous sortions ensemble du collége, pour aller dîner chez ma grand'mère. Ce rapprochement nous lia d'une amitié qui s'est toujours maintenue, quoique destinés à courir deux carrières très-opposées. Nous ne pouvions prévoir alors que nous serions un jour rapprochés par une circonstance qui nous mettrait dans l'indispensable nécessité d'avoir entre nous les rapports les plus importans.

J'ai dit plus haut que la guerre et les promesses qui avaient été faites à mon père, pour mon avancement, le mirent dans le cas d'interrompre mes études, à douze ans, pour me faire joindre le régiment de Lorraine, qu'il commandait, et où il m'avait fait nommer à l'enseigne de la compagnie colonelle. Le jeune Sartines, qui devait entrer dans la magistrature, suivit toutes ses classes, et parcourut toute la carrière instructive qu'exige la

connaissance des lois. Après y avoir employé le temps nécessaire, il obtint une place de conseiller au Châtelet, où il se distingua par son esprit et par sa très-bonne conduite. Il acheta ensuite une charge de maître des requêtes, et se fit remarquer, au conseil des parties, par plusieurs rapports qui le firent connaître du ministère d'alors. Sa carrière paraissait indiquée, et il ne devait pas tarder d'être promu à une intendance de province, quand le secrétaire d'état, chargé du département de Paris, jeta les yeux sur lui pour lui confier la place la plus importante à la sûreté et à la tranquillité de cette capitale, et en même temps la plus épineuse par ses immenses détails, depuis les plus minutieux jusqu'aux plus essentiels et les plus directs avec la cour, les ministres et le Roi lui-même.

On devait la création de cette partie de l'administration au génie et aux talens supérieurs du garde des sceaux d'Argenson, qui avait exercé la place de lieutenant de police sur la fin du règne de Louis XIV, et dans des temps difficiles. Il avait rédigé et mis à exécution le code de police, qui, sans avoir les inconvéniens monstrueux de l'inquisition de Rome et de Venise, fournissait au magistrat chargé de cet emploi important les moyens d'être

instruit, d'un moment à l'autre, de tout ce qui se passait dans Paris; de toutes les personnes qui y arrivaient ou en partaient; de toutes les manœuvres qui s'y tramaient, de tout ce qui se passait dans les réduits les plus obscurs, comme dans les hôtels des grands seigneurs et dans les maisons royales.

Le lieutenant de police, remplissant à la fois les fonctions de censeur et de questeur de l'ancienne Rome, devait surveiller journellement, et à toutes les heures, les approvisionnemens de tout genre, les consommations de Paris; faire la police des marchés, des spectacles, de tous les lieux publics, des maisons de prostitution, etc., etc. Cette chaîne immense de détails, de précautions, de surveillance continuelle, avait rendu la place de lieutenant de police l'une des plus importantes de l'administration.

Sans doute c'est à M. d'Argenson que la France est redevable des principes de ce grand établissement; mais les circonstances et les changemens arrivés dans les localités et dans les mœurs, en avaient singulièrement augmenté les détails, à l'époque où M. de Sartines, encore fort jeune, fut appelé, par l'estime que lui avaient méritée ses talens et son application, à remplir cette place importante.

La manière dont il l'exerça, les circonstances difficiles dans lesquelles il se trouva, pendant plus de vingt-cinq ans d'administration, l'habileté, la dextérité dont il donna des preuves multipliées, inspirèrent à M. de Maurepas une haute idée de sa capacité, et le déterminèrent à proposer au Roi, M. de Sartines pour une place de secrétaire d'état.

Mais quelque attachement que j'eusse pour le premier ministre, quelque juste et très-bien fait que me parût le choix qu'il fit de M. de Sartines pour une des premières places de l'administration générale, quelque désir que mon ancienne amitié pour ce dernier m'inspirât de le voir parvenir à cette juste récompense de ses longs services, le choix du département de la marine, qu'on lui soumit, me parut, comme à bien d'autres, fort extraordinaire. Il eût été plus simple, selon moi, qu'on l'eût adjoint, avec survivance, au département général de Paris et de l'intérieur du royaume, confié, depuis cinquante ans, au duc de la Vrillière, sous les ordres duquel M. de Sartines avait administré la police de Paris, et avec lequel il était très-accoutumé à traiter.

Je ne peux rendre raison de cette nomination au ministère de la marine, dont il

était au moins douteux que M. de Sartines eût les premières notions. Il sentait si bien lui-même son insuffisance, que sa parfaite honnêteté le porta à déclarer les secours dont il avait besoin, et à se faire adjoindre, mais fort subordonnément, deux officiers de la marine, qu'il indiqua; l'un pour l'aider dans tout ce qui tenait à la partie militaire de ce corps; l'autre pour tout ce qui était relatif à l'administration des ports, hâvres, et aux approvisionnemens de toute espèce de la marine, tant commerciale que militaire.

La grande habitude qu'il avait d'un travail assidu, et l'application qu'il mit à s'instruire de tout ce qui avait rapport à ses nouvelles fonctions, firent qu'en très-peu de temps il parvint à les connaître parfaitement, et à conduire son ministère à la satisfaction du Roi, du corps de la marine, et du public.

Le département des affaires étrangères fut confié à M. le comte de Vergennes, qui avait été ambassadeur à Constantinople, et dont, alors, on disait plus de bien que de mal, parce qu'à peine connu en France, il n'avait été dans le cas d'exciter aucune jalousie, d'autant que, par sa naissance et ses alentours, il n'avait jamais été regardé comme un homme dangereux, ni qui pût et dût alarmer personne.

Son nom primitif était Gravier; il était originaire de Bourgogne, où son nom était aussi inconnu que ceux qui le portaient.

Une aventure romanesque, et remarquable par l'imprudente témérité de son auteur, avait produit à la cour de Louis XIV, dans les dernières années de son règne, et vers le commencement du dix-huitième siècle, deux jeunes Bourguignons, qui, accueillis par la bienveillance du vieux Roi, furent placés d'une manière distinguée, et purent se flatter de faire fortune et de tirer parti du stratagème de leur père, jusqu'au moment où, le mensonge ayant été découvert, ils furent replongés tous les deux dans la foule des gens de leur espèce, dont ils n'auraient dû jamais sortir.

Cependant, comme, dans une grande monarchie, et sur un très-grand théâtre, les objets qui ont quelque temps occupé l'attention avec le plus d'éclat, s'effacent par le temps, l'histoire des deux jeunes Bourguignons s'oublia peu à peu; et, par bonté, on fit obtenir à l'aîné, dont l'esprit était très-borné, une charge de président au parlement de Franche-Comté, en lui faisant épouser la fille d'un des membres les plus recommandables de cette compagnie, du nom de Jobelot de

Montureux, descendante du premier président Jobelot, du parlement de Dôle, lors de la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV.

Le laconisme du premier président Jobelot, dans une grande circonstance, a été célèbre. On rapporte que, lors de la prise de Dôle par le grand Condé, ce prince donnait ses ordres à la tête de l'armée, lorsqu'il fut averti que le premier président, suivi de sa Compagnie, s'avançait pour le complimenter. Impatienté, le prince dit, d'un ton un peu brusque, au vénérable magistrat : *Monsieur le premier président, soyez court.* Le président lui fit une grande révérence, et répondit : *Monseigneur, j'ai dit.* Puis, faisant une seconde révérence, aussi profonde que la première, il se retourna, et rentra dans la ville, laissant le général et l'armée aussi étonnés du ton impératif et impatient de l'un, que du noble et froid laconisme de l'autre.

Le cadet, qui, dans le moment de l'enthousiasme de Louis XIV, avait été destiné à un emploi supérieur dans les Gendarmes de la Garde, ayant montré de l'esprit et de la finesse, fut placé dans les bureaux des affaires étrangères, où il acquit, en peu de temps, de la réputation. Il fut d'abord employé fort en

sous-ordre, et chargé de diverses commissions dont il s'acquitta de manière à en obtenir de plus considérables. Il parvint enfin, à force de mérite, à remplir successivement presque toutes les ambassades, et à acquérir le renom d'un des plus habiles négociateurs de l'Europe. Il conserva, toute sa vie, le ton le plus simple et l'accent distinctif de sa province. Si l'on se permit de lui faire quelques reproches, le plus fondé m'a toujours paru être de ne pouvoir inspirer la confiance, et d'avoir, sous des dehors très-simples, conservé un air d'adresse et de souplesse qui pouvait faire douter de la franchise de son caractère, et devait mettre en défiance les ministres étrangers qui eurent à traiter avec lui.

Le président de Chavigny, ayant perdu son fils unique, qui mourut au collége des Jésuites de Paris, maria sa fille aînée à M. Gravier de Vergennes, de la province de Bourgogne, qui fut depuis président au parlement de Dijon. Par suite de cette alliance, le chevalier de Chavigny, ayant reconnu de l'intelligence dans le frère cadet du mari de sa nièce, le prit avec lui, se chargea de son éducation diplomatique, le fit nommer secrétaire d'ambassade dans diverses missions dont il fut chargé; puis, d'après les comptes avan-

tageux qu'il en rendit, il obtint qu'il fût nommé, en chef dans quelques légations; et, progressivement, le chevalier, depuis comte de Vergennes, s'éleva et vola, de ses propres ailes, parvint à remplir quelques ambassades secondaires, et enfin fut choisi pour être ambassadeur à Constantinople, où il s'était marié, précédemment, à une Grecque, dont il eut plusieurs enfans.

Plus de sagesse que de brillant et d'énergie, fut la base de la réputation qu'il acquit; et peut-être que son éloignement de toutes les intrigues dont ses emplois et ses occupations le détournèrent, fut son premier titre pour obtenir de M. le comte de Maurepas le ministère des affaires étrangères.

La place de contrôleur-général des finances fut donnée à M. de Clugny, également de la province de Bourgogne, mais d'une naissance bien différente de celle de M. le comte de Vergennes. M. de Clugny, élevé dans l'ordre judiciaire, avait été président au parlement de Dijon, promu ensuite à l'intendance d'une de nos colonies d'Amérique, puis employé dans l'administration générale de la marine; il passait pour avoir beaucoup d'esprit, et jouissait d'une très-bonne répu-

est le conseil suprême de l'administration intérieure du royaume, est présidé aussi par le Roi, et, en son absence, par le chancelier, ou le garde des sceaux, ce qui arrive très-rarement. Il est composé de tous les ministres d'état, des secrétaires d'état chargés des divers départemens, et de quatre conseillers d'état de l'ordre magistral, tirés de ceux qui composent le conseil d'état, sous le titre de conseillers d'état ordinaires, et qui siégent au troisième conseil privé, qui est le tribunal suprême de justice, présidé par le chancelier ou le garde des sceaux, en son absence.

Ce troisième conseil est censé présidé par le Roi, quoique Sa Majesté n'y assiste presque jamais. C'est à ce conseil que les maîtres de requêtes font l'office de rapporteurs, et où se portent, par appel, toutes les affaires contentieuses du royaume, et toutes les appellations en cassation de tous les parlemens. Il est subdivisé en différens bureaux, composés d'un certain nombre de conseillers d'état et de maîtres de requêtes, déterminés par la nature, l'importance et l'étendue des affaires dont chaque bureau a l'attribution.

J'ai dit que le titre de ministre d'état était à vie. Quoique ce titre fût l'objet de l'ambition des secrétaires d'état chargés des divers

départemens, on n'avait pas besoin de posséder une de ces charges pour être appelé au conseil d'état et devenir ministre.

La charge de secrétaire d'état a une finance, qui est remboursée au possesseur par son successeur. Beaucoup de secrétaires d'état, même après avoir été long-temps à la tête d'un des départemens, l'ont quitté, sans avoir jamais fait partie du conseil d'état, et par conséquent sans avoir jamais eu le titre de ministre.

Le chancelier et le garde des sceaux le sont très-rarement.

Un huissier des conseils avertit les ministres, les secrétaires d'état et autres membres, de l'heure à laquelle le Roi compte tenir son conseil. L'huissier s'étant trompé, en 1772, et ayant averti le marquis de Monteynard, alors secrétaire d'état de la guerre, mais non ministre, que le Roi le faisait appeler au conseil, pour l'heure indiquée; et le marquis de Monteynard s'y étant rendu sans faire de questions, et sans réfléchir qu'il était d'un usage indispensable, lorsqu'on y entrait pour la première fois, d'y être introduit et présenté par deux des anciens ministres, Louis XV, étonné de le voir, lorsqu'il entra dans la salle, crut d'abord qu'il venait lui rendre compte de quelque affaire urgente, et prendre ses or-

dres, il le regarda fixement et lui demanda *pourquoi il était là?* Cette question déconcerta M. de Monteynard, qui se retira sans rien dire. Il quitta le département de la guerre, deux ans plus tard, sans avoir jamais eu le titre de ministre.

Dans cette circonstance, connaissant le caractère de Louis XV, naturellement timide, et toujours dans l'appréhension de blesser qui que ce fût, il aurait dû juger que sa surprise était l'effet de son embarras; et s'il lui eût répondu la simple vérité, qu'il n'était là que parce qu'il avait cru obéir à son ordre, le Roi, je n'en doute point, par bonté et par courtoisie, n'aurait pas manqué de l'engager à prendre place au conseil et à s'asseoir au rang des autres ministres.

M.gr le comte d'Artois avait été marié en novembre 1773, à une princesse de Savoie, sœur de madame la comtesse de Provence; et le feu Roi avait formé à ce jeune prince une maison pareille à celle du prince son aîné; ce fut dans la composition de la maison du comte d'Artois, que tous les parens et les protégés de la favorite furent placés.

A la mort de Louis XV, le comte de Provence prit le titre de Monsieur, frère du Roi.

Les préparatifs et les cérémonies du sacre

de Louis XVI, occupèrent et remplirent les six premiers mois de l'année 1775. Ce fut pendant ce temps que M. de Maurepas fit tous les changemens qui suivirent son retour au ministère.

Les nouvelles et continuelles occupations que la confiance entière du Roi lui donna; le degré de puissance et de considération où il était monté, qui le forçait à traiter les plus grandes affaires, et le mettait en contact habituel avec les premiers personnages de l'Europe, ne changèrent point son humeur; il conserva sa gaîté naturelle et imperturbable, et redoubla d'attachement pour ses amis, surtout pour moi. J'ai déjà dit que, malgré son grand âge, la comtesse de Maurepas ne paraissait point déplacée à Versailles, au milieu des trois jeunes cours qui l'habitaient; il semblait qu'elle n'en fût jamais sortie. Elle y tint une très-bonne maison. Elle allait rarement faire sa cour, mais la Reine, et, à son exemple, tout ce qui l'entourait, la traita d'une manière distinguée toutes les fois qu'elle se présenta à sa toilette ou à son jeu. Sa représentation à la cour la força d'être moins attentive sur les personnes qui venaient régulièrement chez elle; sa société s'augmenta de beaucoup d'individus qu'elle n'aurait pas voulu recevoir

autrefois à Paris ou à Pont-Chartrain. Cet inconvénient tenait à la place qu'occupait le comte de Maurepas; mais, au milieu des ambitieux et des intrigans qui parvenaient à s'introduire dans le salon de la femme du premier ministre, elle eut le bon esprit de distinguer toujours ses anciens amis, qu'elle ne confondit jamais avec la foule qui abondait chez elle.

Mon service près de Monsieur, qui nécessita ma présence à toutes les cérémonies qu'entraînèrent la mort de Louis XV, le sacre de Louis XVI, et tous les changemens qui se firent à la cour, n'empêcha point les courses qu'exigeait de moi mon service militaire, auquel, comme on a pu le voir par ce que j'ai dit précédemment, je tenais beaucoup plus qu'à mon nouveau métier de courtisan. Je fis, dans les années 1774 et 1775, ma tournée d'inspection, tout comme à l'ordinaire, et je la finis, comme les années précédentes, en Roussillon, où me retinrent mes affaires, et surtout une liaison intime que j'avais formée avec une jeune femme charmante, dont la figure, toute séduisante, était moins attrayante encore que l'extrême douceur de son caractère. Il ne lui manquait, pour être une femme parfaite, que d'avoir reçu une éducation plus

Lyon, ce fut plutôt une course qu'un voyage. Cette ville donna une fête superbe à ses augustes hôtes. Jamais cette riche ville ne parut avec plus de magnificence; elle étala le luxe qui suit ordinairement un commerce immense. Si Monsieur avait jugé de toutes les villes du domaine du Roi, son frère, par ce que la ville de Lyon montra à ses yeux, il aurait pu croire que la France regorgeait de richesses, et que tous les trésors de l'Inde ne pouvaient être comparés aux ressources prodigieuses qui devaient alimenter les finances de l'État.

A notre arrivée à Chambéry, nous trouvâmes Sa Majesté Sarde arrivée avec toute sa cour. Ce prince avait fait élever, à la hâte, mais dans une forme très-agréable, et dans une décoration ressemblant aux palais italiens, un château en bois, pour suppléer au défaut d'appartemens suffisans dans le palais de la ville, où toute la famille royale de Turin était logée, ainsi que Monsieur et Madame. Le château neuf ne servit que pour les audiences, les assemblées et les repas.

Il serait difficile de rendre compte de la véritable magnificence que le roi de Sardaigne montra pendant tout le séjour de son gendre à Chambéry. Je dis véritable magni-

ficence, parce qu'à la place du luxe, qui ne flatte que l'orgueil et ne plaît qu'aux yeux, c'était tout le réel de l'abondance la plus recherchée, toujours soutenue pendant tout le temps de notre séjour. Toutes les commodités que pouvait offrir la cour de Turin, avaient été transportées dans la Savoie, pays pauvre, et qui, ne jouissant plus de la présence de son souverain qu'accidentellement, n'aurait suffi qu'avec difficulté à la réception que le Roi de Sardaigne voulait faire au prince, son gendre. On fit la chère la plus délicate, non-seulement à la table royale, mais même aux tables, très-multipliées, où tout ce qui avait suivi Monsieur était généralement traité. Une troupe de comédiens français, bien choisis, représenta tous les jours, sur un théâtre que le roi de Sardaigne avait fait élever pour cette occasion; et, tant par la décoration que par le choix des pièces, le spectacle fut charmant. Tous les grands officiers des maisons de Monsieur et de Madame furent logés dans les principales maisons de la ville, et parfaitement traités par leurs hôtes, qui se firent un devoir d'imiter la grâce pleine de bonté de leur souverain envers tous les Français qui se trouvaient en Savoie.

Chaque jour, un écuyer du Roi venait nous

offrir ou des chevaux de selle, ou des voitures, et prenait nos ordres sur ce que nous avions projeté de faire aux heures que laissait libres notre assiduité à la cour. En un mot, le roi de Sardaigne, à l'affabilité, à la bonté d'un père de famille enchanté de recevoir ses enfans, sut unir la grandeur et la magnificence d'un roi qui désire que des étrangers, qu'il considère, emportent l'idée la plus avantageuse du souverain qui les accueille, et du pays où il a bien voulu les recevoir.

Le jour de l'arrivée, Monsieur et Madame présentèrent et nommèrent à Sa Majesté Sarde toutes les personnes qui les avaient accompagnées. Après cette présentation générale, Monsieur introduisit dans le cabinet du Roi celles qui méritaient le mieux sa confiance.

me trouvai de ce nombre; et j'eus lieu d'être aussi satisfait de la manière dont le prince français s'expliqua sur mon compte, que de la réception du Roi, son beau-père, qui ne se démentit point dans les audiences particulières qu'il daigna m'accorder ensuite.

Sa conversation libre, même sur les matières politiques, les notions qu'il donnait avec bonté sur les principes de son gouvernement plus paternel que rigide; firent sur moi

et mes vues d'ambition lui firent éprouver. Ce sentiment de peine sensible qu'elle chercha à me cacher, la rendit plus accessible aux attentions et à la passion qu'elle inspira à un homme d'un âge à peu près égal au mien, même plus vieux, mais fait comme Hercule, et dont la tête, extrêmement exaltée, ne connaissait rien qui la maîtrisât.

Cet homme vraiment distingué, célèbre dans son art, où il portait tout le feu de son génie, et qui était compté au nombre des premiers peintres de l'Europe, était italien. Il devint amoureux d'elle avec toute la chaleur qu'il mettait dans toutes ses actions. Elle résista quelque temps, mais enfin elle se laissa entraîner, moins par son cœur, que par la proposition qu'il lui fit de l'épouser et de se charger de l'éducation de deux enfans qu'elle avait. Ses amies d'ailleurs ne manquèrent pas de lui faire entrevoir tous les avantages d'un établissement qui, une fois manqué, ne se retrouverait plus.

A travers la très-bonne réception qu'elle me fit à mon arrivée, il me fut impossible de ne pas démêler un embarras que je n'avais jamais remarqué en elle. La franchise de son caractère ne put pas se démentir lorsque je la

pressai de s'expliquer, d'après les notions que j'avais acquises; et son mariage se fit à la fin de 1775.

Je me tromperais moi-même si je me dissimulais la peine réelle que cette séparation me causa. Dans mon dépit, je lui rendais justice, et je sentais que, dans la classe où elle était née, et d'après la société où elle avait vécu à son entrée dans le monde, elle était peut-être la seule femme qui eût pu soutenir aussi long-temps l'attachement, la constance et la discrétion qu'elle m'avait toujours marqués. Le sentiment d'affection qui m'unit à elle pour toujours, mais dont, pendant quelque temps, je m'imposai la loi de ne lui point donner des marques, ne finira qu'avec nos deux existences.

Libre de cet engagement, la vie très-remplie et très-occupée que j'étais destiné à mener, et, plus que cela, mes réflexions et la presque certitude de ne pouvoir être aussi heureux dans un second choix, me firent prendre la résolution de ne plus prendre d'engagement suivi; et, emporté par les circonstances, des distractions passagères furent le seul tribut que je payai à mon tempérament.

Un nouvel horizon va s'ouvrir; et, ma destinée me portant sur un plus grand théâtre,

confiance en ses talens militaires, et l'avait mis souvent dans le cas de les déployer.

M. le comte de Saint-Germain-Vertambeau, homme de bonne maison de la Franche-Comté, et dont le père était mort commandant un bataillon de milice de cette province, avait commencé sa carrière dans ce même bataillon; puis, ayant passé au service de l'électeur de Bavière, il était devenu au grade de général-major dans les troupes de l'empereur Charles VII, pendant la guerre de 1741. C'est lorsque les troupes de cet empereur servirent avec les troupes françaises, que le maréchal de Saxe fit connaissance avec lui, reconnut ses talens, et l'engagea à rentrer au service de France, après la mort de l'empereur Charles VII, lors du traité que l'électeur, son fils, fit avec la cour de Vienne, à l'insu de celle de Versailles, qui avait prodigué tant d'hommes et de trésors pour placer dans la maison de Bavière la couronne impériale.

Le comte de Saint-Germain rentra au service de France avec le grade de maréchal de camp. Il fut employé très-utilement dans les brillantes campagnes de Flandre; il y mérita une véritable réputation, par son zèle et sa capacité, et s'attira en même temps la con-

fiance des troupes, qui distinguèrent toujours le ton militaire avec lequel il savait les commander, de celui des autres officiers-généraux. Ceux-ci, avec de la valeur sans doute, avaient, pour la plupart, l'air de faire leur métier plus par décence que par goût.

Il fut fait lieutenant-général à la promotion de 1748. Comme sa fortune ne consistait que dans ses appointemens et les économies qu'il avait pu faire, il fut employé comme commandant particulier dans quelques provinces ou places. Mais, lors de la guerre de 1757, il fut un des premiers nommés pour être en activité. Il servit avec la même distinction que dans la guerre précédente. La confiance des troupes augmenta en sa faveur; et sa réputation lui attira la jalousie des généraux en chef, dont il se permettait quelquefois, et trop publiquement, de censurer les opérations. Il fut du nombre des officiers-généraux qui quittèrent l'armée en 1759, et rentrèrent en France. Une très-grande jalousie avait existé, depuis long-temps, entre le maréchal de Broglie et le comte de Saint-Germain; et, le premier ayant obtenu le commandement de l'armée, le second n'y retourna plus.

Après la paix, le comte de Saint-Germain, dont j'ai dit que le patrimoine était nul, et

qui avait placé les fonds, résultat de ses économies, de manière à se procurer une augmentation de revenu, ayant éprouvé une banqueroute, fut obligé de se retirer dans une petite ville d'Alsace, avec son épouse, qui était une fille de bonne maison d'Allemagne; et il y vivait dans la plus grande médiocrité, lorsqu'on rappela ses connaissances militaires, et la confiance que les troupes avaient toujours eue en lui, à M. le comte de Maurepas, qui ne le connaissait point personnellement.

Le premier ministre, fatigué par toutes les intrigues que la mort du maréchal du Muy avait fait éclore, voulant déjouer les intrigants de la cour, proposa au Roi de placer à la tête du département de la guerre M. de Saint-Germain, en le lui peignant, avec raison, comme jouissant de l'estime générale des troupes, comme l'ayant bien méritée par sa conduite, ses talens, ses services pendant la guerre, et comme un élève du maréchal de Saxe.

D'après l'approbation du monarque, le comte de Maurepas écrivit à M. de Saint-Germain, pour l'engager à se rendre tout de suite à Paris, en lui faisant pressentir, sans s'expliquer clairement, que l'objet de ce voyage devait le flatter, et pouvait lui devenir avantageux.

Le philosophe militaire partit sur la lettre de M. de Maurepas; et, à son arrivée à Paris, d'après l'amitié qu'il avait eue pour mon père, d'après celle qu'il m'avait toujours témoignée, soit pendant la guerre, soit depuis la paix, sachant de plus les liens de parenté et d'amitié qui m'unissaient à M. de Maurepas, il m'écrivit un billet pour me prier de l'attendre chez moi, à Versailles, *pour affaires*. Je lui portai moi-même ma réponse, à Paris, où il me communiqua la lettre qu'il avait reçue du premier ministre, chez lequel il me pria de l'accompagner, car il ne le connaissait point du tout.

Je le conduisis sur-le-champ chez M. de Maurepas. Après les premières phrases, je me retirai, et rentrai chez moi, où, au bout de deux heures, je vis revenir le comte de Saint-Germain, qui me raconta très en détail toute la conversation qu'il avait eue avec M. de Maurepas, et dont la fin avait été de descendre avec le ministre chez le Roi, qui lui avait confié le porte-feuille de la guerre, dont Sa Majesté lui avait permis de la remercier dans son intérieur, en attendant qu'il lui fît ses remercîmens en public, selon l'usage. Il me parut, dans tout son récit, parfaitement content de M. de Maurepas, et touché jusqu'aux

larmes de la bonté du Roi, de tout ce que Sa Majesté lui avait dit, et plein de vénération pour cet excellent prince. Il me répéta plusieurs fois qu'il avait reconnu jusqu'à quel point Louis XVI était occupé de faire le bonheur de son peuple, et de voir renaître l'ordre et la règle dans toute l'administration de ses États. A travers les justes éloges qu'il donnait au Roi, la vive reconnaissance dont il était pénétré pour M. le comte de Maurepas se faisait apercevoir. Il ne me fut pas difficile de remarquer la joie très-vive qu'il éprouvait de son élévation, quoiqu'à chaque phrase il me répétât combien il sentait la pesanteur du fardeau dont il allait être accablé, et qu'il affectât de prévoir qu'il serait plus d'une fois dans le cas de regretter son hermitage philosophique et sa médiocrité.

On ne peut se faire une idée de l'étonnement de toute la cour, lorsqu'on y apprit la nomination de M. le comte de Saint-Germain, et lorsqu'on sut que c'était moi qui l'avais conduit à sa première entrevue avec M. le comte de Maurepas. On demeura persuadé que j'avais donné la première idée de ce choix au premier ministre; et pourtant il n'en était rien.

Je m'aperçus, dès le lendemain, de la

fausse opinion qui s'était établie, aux égards que bien des gens, dont je connaissais toute la bassesse, affectèrent d'avoir pour moi, parce que, d'après leurs idées, j'allais avoir un très-grand crédit auprès du nouveau ministre de la guerre, qu'ils ne connaissaient que de réputation.

Monsieur, lui-même, la première fois que j'entrai dans son cabinet intérieur, m'en parla avec bonté, me loua, me félicita. Mais je ne le laissai pas long-temps dans l'erreur, et je lui dis franchement la seule part que j'avais eue à cette nomination.

L'âge de M. le comte de Saint-Germain, ses formes militaires, provinciales, germaniques même, formaient un contraste trop frappant avec le ton des trois jeunes cours qui peuplaient Versailles, pour que la censure ne s'attachât pas, dès le premier abord, à ces formes. Mais son air rigide imposa aux militaires qui étaient plus particulièrement sous sa coulevrine; et sa réputation méritée, l'approbation de tous les anciens officiers qui avaient servi sous ses ordres, le défendirent, pendant quelque temps, contre la jalousie du maréchal de Broglie et de ses adhérens, qui faisaient circuler sourdement dans le public leur improbation et leurs sarcasmes.

D'après les bruits qui s'étaient répandus à Versailles, lors de sa nomination, j'affectai, dans les premiers jours, d'être beaucoup moins assidu à la cour, et de ne paraître que rarement chez le nouveau ministre. Mes sociétés de Paris y gagnèrent. L'éloignement où j'étais, en honneur et en conscience, d'établir aucun projet personnel de fortune sur les nouvelles circonstances, me faisait exécuter avec plaisir les mesures que la prudence m'avait suggérées; et, satisfait de suivre mon plan de reconnaissance et d'attachement à l'égard de M. de Maurepas, je n'avais pas seulement eu l'idée de ce dont il s'occupait pour moi.

Un matin que j'étais monté chez lui, comme je n'y manquais jamais toutes les fois que j'étais à Versailles, il me reçut avec son amitié ordinaire; et, comme il ne se gênait point avec moi, il continua de s'occuper de ses affaires en ma présence, et de travailler avec le sieur Leclerc, son secrétaire, qui lui présentait ses dépêches à signer. J'étais si accoutumé à cette manière d'être avec moi, que je ne m'aperçus qu'à peine qu'il écrivit un billet de sa main, qu'il fit porter de suite à M. de Saint-Germain. Quelques momens après, le ministre de la guerre entra; et, comme il eut l'air d'avoir à

entretenir le premier ministre, je passai chez madame la comtesse de Maurepas. Au bout d'un quart-d'heure, on me fit rappeler, et je trouvai encore M. de Saint-Germain dans le cabinet. Lorsque nous fûmes tous trois seuls, mon étonnement fut extrême d'entendre le ministre de la guerre dire à M. de Maurepas : « M. le comte, plus je m'occupe du départe- « ment que le Roi a bien voulu me confier, « plus j'apprécie l'étendue et le poids du far- « deau dont je suis chargé. Je sens qu'il me « faut un second, en qui je puisse avoir une « pleine et entière confiance, et qui soit en « état de me suppléer. Vous savez, M. le « comte, que j'ai déjà eu l'honneur de vous « en parler, et de vous prier de pressentir « Sa Majesté sur la demande que je me croyais « obligé de lui faire. Vous venez de me dire « que le Roi trouvait bon que je lui propo- « sasse de m'adjoindre un officier-général, « sous le titre de directeur de la guerre, et « vous venez d'approuver le choix que j'ai « fait de M. le prince de Montbarey pour rem- « plir cette place. Nous sommes de la même « province; M. son père était de mes amis, « nous avons servi ensemble à la guerre, et « je crois que le rapprochement que je vous « propose ne fera que resserrer les liens d'es-

« time et d'amitié qui nous unissent déjà. » Chaque mot de ce discours avait augmenté ma surprise. M. de Maurepas y joignit des choses infiniment flatteuses sur mon compte, et finit par me dire, sans me laisser le temps de parler : « Je savais le projet de M. le comte « de Saint-Germain ; j'en ai déjà rendu « compte au Roi, qui approuve son choix. » Et à l'instant il sonna son valet de chambre de confiance, et l'envoya chez le Roi, pour savoir si Sa Majesté trouvait bon qu'il descendît dans son cabinet avec M. le comte de Saint-Germain. Dès qu'il eut reçu la réponse approbative du Roi, il se rendit auprès de lui, avec le ministre de la guerre, et je les suivis. A peine avais-je eu le temps, dans l'intervalle du message et du retour du valet de chambre, de leur témoigner à l'un et à l'autre toute ma surprise et toute ma reconnaissance.

Arrivés dans le cabinet intérieur du Roi, M. de Saint-Germain lui dit : « Sire, M. de « Maurepas m'a assuré qu'il avait rendu « compte à Votre Majesté de la demande que « je me trouvais dans le cas de lui faire d'un « second avec lequel je pusse m'occuper des « affaires qu'il a plu à Votre Majesté de me « confier, et de la proposition que je comptais « mettre sous ses yeux de la personne de M. de

« Montbarey pour remplir cette place. J'ai été « témoin de la manière dont il a servi à la « guerre; il y a quinze ans qu'il est inspecteur-général d'infanterie, et tous mes prédécesseurs ont été également satisfaits de « ses talens et de sa manière de travailler. « J'ose supplier Votre Majesté de confirmer « l'approbation que M. de Maurepas m'assure « que vous avez donnée au choix que j'ai « fait. » M. de Maurepas ajouta quelques mots à mon avantage, et le Roi, ayant pris la plume pour signer la feuille de ma nomination, que M. de Saint-Germain lui avait présentée, le Roi daigna me faire appeler, car j'étais resté dans la pièce qui précédait le cabinet intérieur. J'eus l'honneur de remercier Sa Majesté, et ce ne fut qu'après mes remercimens, qui constataient la grâce qui m'était accordée, que le Roi me donna à lire la feuille qu'il venait de signer, et que j'appris que j'étais directeur de la guerre, poste créé pour moi, et qui n'avait jamais existé : car les anciens directeurs de l'infanterie et de la cavalerie n'avaient été que les chefs des inspecteurs-généraux de ces armes, et n'avaient eu aucune connexion directe avec le secrétaire-d'état de la guerre, dans ses fonctions administratives, quoiqu'ils eussent le travail avec

lui, pour les parties relatives à la direction dont ils étaient chargés.

Le Roi daigna ajouter à la grâce qu'il venait de m'accorder les choses les plus flatteuses. Je sortis de son cabinet par l'intérieur, et je remontai, avec mes deux Mécènes, chez M. le comte de Maurepas, où j'eus enfin la liberté de donner essor à toute ma sensibilité. M. de Saint-Germain sortit seul, en m'invitant à me rendre chez lui dans un quart d'heure; et M. de Maurepas passa avec moi chez sa femme, pour lui apprendre tout ce qui venait de se passer et tout ce que je devais à son amitié. Comme elle m'aimait autant que son mari, elle fut dans le ravissement. Je les quittai tous deux pour me rendre à l'ordre de mon ministre, qui, pendant le quart d'heure qu'il m'avait laissé, avait fait rassembler dans son cabinet tous les agens principaux de son ministère et tous les chefs de bureau. Lorsque j'y entrai, il me sauta au cou, et me présenta à ces messieurs en leur déclarant que j'étais directeur de la guerre, et que, par conséquent, j'étais un second lui-même, en qui il mettait toute sa confiance. Quoique la feuille de ma nomination ne portât que mon titre, sans parler des droits, priviléges et fonctions qui devaient être annexés à cette place, j'avais les

yeux assez ouverts, et j'étais trop intéressé pour ne pas examiner les visages de tous les assistans, et y lire les différentes impressions qu'ils éprouvaient. Depuis, ayant eu beaucoup à traiter avec tous ces individus, j'ai pu vérifier que je ne m'étais que très-peu trompé dans mes premières observations.

Tout ce dont je viens de rendre compte était révolu avant dix heures et demie du matin; et, lorsque je sortis du cabinet ministériel, après avoir promis à M. de Saint-Germain de revenir dîner avec lui, et même de me rendre dans son cabinet avant dîner, j'eus le temps de passer chez le premier gentilhomme de la chambre du Roi, pour le prier de me faire faire mes remercîmens à Sa Majesté, à l'heure de son lever; d'aller de là chez Monsieur, pour lui rendre compte et lui faire hommage de mon nouveau grade, dont il me fit compliment avec toute la chaleur et toute la franchise qu'il avait toujours avec moi.

J'arrivai au lever, où je fis mes remercîmens à Sa Majesté. Lorsque tous les courtisans qui étaient présens me demandèrent de quelle faveur j'avais été honoré, et que je leur eus dit que Sa Majesté m'avait nommé directeur de la guerre, ceux qui étaient les plus liés avec moi, voulurent savoir ce que c'était

ces mémoires seraient relatifs ; qu'il voulait que je fusse présent au travail des chefs de bureau avec lui, avec voix délibérative et consultative. Il me dit qu'il me ferait part de ses vues, et j'entrevis qu'ayant jugé, par la manière dont le Roi m'avait reçu, que ce prince avait de la bienveillance pour moi, il ne tarderait pas à me charger de rendre compte à Sa Majesté, de l'exécution en détail de la plus grande partie de ses ordres journaliers.

Je rendis compte à M. de Maurepas de mon installation dans mon nouveau poste ; et je lui promis d'apporter toute la sagesse et toute la circonspection dont j'étais capable, dans l'exercice de mes nouvelles fonctions.

Mon assiduité dans le cabinet de M. le comte de Saint-Germain, le rôle muet auquel je m'étais condamné pour les premiers momens de mes fonctions ministérielles, me laissèrent le temps, et me fournirent les moyens d'étudier et de connaître à fond le caractère présent de M. de Saint-Germain et de tous les chefs de bureau et autres personnes marquantes employées dans le département de la guerre.

Je dis le caractère présent de M. de Saint-Germain, parce qu'il s'en fallait de beaucoup alors que ce fût le même homme que j'avais

connu autrefois. Son âge, ses infirmités secrètes, et plus que cela encore, sa retraite forcée, à cause de son peu de fortune, dans une petite ville de province, toutes ces causes réunies avaient concouru à rétrécir prodigieusement ses idées, à ne lui laisser que les préventions que tout officier particulier prend toujours contre les dispensateurs en chef et en sous-ordre des grâces de la cour, un grand attrait pour les nouveautés et les changemens dont il pourrait s'attribuer la gloire, et le désir de réaliser, dans le moment de sa puissance, les vœux qu'il avait faits, soit lorsqu'il était officier particulier en France, où le bon ton des cafés était de blâmer toutes les opérations du ministère, soit lorsqu'il servait en Allemagne, où les militaires se dédommagent des succès de la France qu'ils jalousent, par la censure de son administration qu'ils ne connaissent pas.

Enfin, avec beaucoup d'esprit naturel, avec des connaissances que sa première éducation chez les Jésuites l'avait mis dans le cas de cultiver, avec des talens militaires, et une réputation appuyée sur des actions brillantes et des succès, je pense que M. le comte de Saint-Germain arriva dix ans au moins trop tard au ministère de la guerre, et

Si M. le comte de Saint-Germain s'était servi de son esprit pour se choisir un conseil sévère, au jugement duquel il eût soumis les raisons qu'il croyait avoir de proposer au Roi les changemens qu'il comptait faire dans l'armée; si, d'après ce premier pas fait, il eût présenté à ce juge les programmes de ces changemens, et la manière dont les différens faiseurs, dont il avait adopté le travail, les avaient remplis, M. de Saint-Germain, averti, aurait sans doute tout autrement tracé et fait exécuter ses plans de réforme, ou plutôt, la refonte totale de l'armée; et, au lieu de bouleverser tout le système militaire, pour n'y substituer que des nouveautés sans liaison, il eût formé un ouvrage véritablement utile à la nation, avantageux pour tout ce qui composait l'état militaire, profitable aux intérêts du Roi, et qui eût mis la dernière main à la réputation que cet excellent officier s'était acquise par ses services.

Mais, par malheur pour lui, M. de Saint-Germain se laissait toujours arracher sa confiance, et ne savait pas la placer dans des personnes dégagées de tout intérêt particulier.

Je ne fus pas assez enivré du brillant de ma place de directeur de la guerre pour me persuader que ce fût à mon mérite personnel et

à mes talens administratifs, ou militaires que je dusse le choix qu'avait fait de moi M. de Saint-Germain. Je ne fus pas long-temps à m'apercevoir que le ministre, homme de très-bonne maison, officier-général très-distingué, mais d'un âge avancé, et ne tenant à personne à la cour, où il était aussi étranger que s'il fût arrivé de la Chine, avait jugé qu'en m'associant à ses travaux, en apparence, il allait s'étayer, et se former une famille à Versailles qui s'intéresserait à ses succès et le soutiendrait; que la maison de Mailly et ses attenances, auxquelles j'appartenais de si près, et plus encore, M. et M.me de Maurepas, auxquels je tenais par l'amitié bien plus que par les liens du sang, l'adopteraient lui-même, après l'adoption qu'il aurait faite de moi. Je crois pouvoir assurer que l'idée de se faire, à la cour, une famille de la mienne, fut la raison déterminante qui l'engagea à m'associer à ses travaux. Cette observation, faite de bonne heure, me porta à être infiniment circonspect dans ma conduite, et quand j'aurais eu de la disposition à me livrer entièrement à lui, ses réticences continuelles sur ses projets, le secret qu'il me faisait de la confiance qu'il accordait aux intrigans et aux faiseurs de son antichambre, les plans, dont il ne me

tous les détails des choses établies auxquelles il voulait faire des changemens.

Cette obligation le mettait, à chaque instant du jour, dans la nécessité de les faire appeler, et, comme il ne se piquait pas de discrétion sur leur compte, que chacun d'eux savait tout le mal qu'il en pensait, et que ce n'était que forcément qu'il avait recours à eux, on peut aisément se faire une idée du peu de bonne volonté qu'ils apportaient dans l'exécution de ses ordres; ils ne faisaient qu'obéir à la lettre, sans l'aider réellement.

De là naquirent toutes les difficultés qu'il trouva journellement dans la confection du plan de changemens qu'il comptait proposer au Roi. Ces difficultés continuelles qu'il s'était créées par son indiscrétion, quadruplaient son travail et le fatiguaient prodigieusement. Tous les soirs, vers les neuf ou dix heures, lorsqu'il sortait de son cabinet, excédé de travail, il se répandait en plaintes amères et peu ménagées sur le compte des chefs de bureau en général, et nominativement sur le compte du dernier avec lequel il venait de travailler, et cela sans trop se mettre en peine des gens qui l'entendaient exhaler ses plaintes.

Chacun de ses mots était retenu, et rapporté dans l'instant aux intéressés, souvent

main, sans chercher à faire prévaloir le mien; et la suite du compte que je me rends fournira la preuve que, même lorsque le Roi daigna par fois me demander, en présence de M. de Saint-Germain, mon opinion particulière sur les mesures proposées par ce ministre, je me contins toujours dans les bornes que me prescrivaient la sagesse et la circonspection la plus scrupuleuse, conformes à la position d'un élève envers son supérieur et son maître en administration. Cette réserve, qui me fut depuis reprochée, fut la règle de ma conduite pendant tout le temps que je remplis seulement la place de directeur-général de la guerre; et si, quelquefois, au travail particulier du Roi, où j'accompagnais le ministre, je me permis de faire quelques observations, ce ne fut que lorsque Sa Majesté m'eut accordé le titre de secrétaire d'état, en survivance, et, par cette grâce, m'eut fait un devoir impérieux d'émettre mon opinion personnelle, dans les cas très-rares où je croyais le bien du Roi et de l'État essentiellement intéressé. Ces occasions, comme je l'ai dit, très-rares, me méritèrent les bontés du Roi, qui porta la considération pour M. le comte de Saint-Germain, au point de ne pas m'en donner des preuves directes d'approbation en sa présence; mais Sa Majesté faisait

passer jusqu'à moi son assentiment par M. le comte de Maurepas, qu'il chargeait spécialement de me le transmettre ; et cette manière d'agir faisait alors deux heureux, par la tendre amitié et l'intérêt vraiment paternel que le ministre en chef prenait à moi.

Il n'y eut qu'une seule opération de M. de Saint-Germain que je me permis de blâmer, même en sa présence, devant le Roi, et contre laquelle j'osai émettre mon avis dans toute sa force, ce fut celle de la réforme de la maison militaire du Roi.

Dans le cabinet de mon ministre, lorsqu'il m'en communiqua le projet, je lui fis les plus vives représentations contre cette idée, qui, selon moi, ne portait qu'un caractère de lésinerie, et qui me paraissait l'effet de la jalousie existant entre les troupes de ligne et les corps privilégiés qui composaient la garde du prince. Je convenais cependant que ces corps étaient susceptibles de quelques réformes, à cause des abus excessifs qui s'y étaient introduits, depuis la guerre de 1741. Je convenais aussi que la grande quantité d'officiers-généraux qui sortaient de la maison du Roi, et qui, souvent, ne connaissaient de la guerre que la partie très-étroite et très-minutieuse du service, en apparence militaire, qui se faisait à

la suite de la cour, pouvait avoir beaucoup d'inconvéniens, lorsque, par la faveur, résultat de leurs relations, ces officiers-généraux parvenaient à se faire employer dans leurs grades à l'armée, où, quelquefois, leur ignorance pouvait compromettre les troupes à leurs ordres, et j'en citais moi-même des exemples; mais je soutenais que, lorsque ces corps servaient à la guerre, il était juste de les faire participer aux promotions et à la distribution des grâces du Roi, dans une proportion égale aux troupes de ligne, quoiqu'il fût juste de restreindre leur participation aux promotions à celles qui seraient faites à la suite des campagnes de guerre, et de fixer, en temps de paix, à une quantité bornée, les officiers qui pourraient être promus aux grades supérieurs.

De toutes les opérations intérieures du régime de Louis XIV, l'établissement de cette maison militaire me paraissait celle qui avait le plus contribué à la majesté de sa cour, et qui portait le plus éminemment l'empreinte du caractère de ce grand monarque. Ses conquêtes, ayant prodigieusement augmenté le royaume, lui avaient fait naître l'idée vraie qu'un seul homme ne peut inspirer le respect inaltérable à la personne sacrée du Roi, sans

une grande représentation qui imposa ; et qu'en s'entourant sans cesse d'une grande portion de sa noblesse, il mettait un intervalle immense et inexpugnable entre sa personne et les malveillans qui auraient pu vouloir en approcher avec des motifs pervers. Louis XIV avait senti avec génie combien cette représentation, que des censeurs auraient pu n'envisager que comme une suite de son orgueil, n'était qu'une précaution éclairée contre le caractère léger et moutonnier du peuple français, sujet à saisir toutes les impressions qu'on veut lui donner, et à ne réfléchir qu'après s'être laissé entraîner aux plus terribles excès, quand des factieux ou des brouillons ont trouvé le moyen de le séduire par des motifs spécieux.

La part que ce grand monarque eut toujours l'attention de faire prendre à ses conquêtes par ces corps privilégiés, fut un appât qui fit désirer à toute la noblesse d'y servir, ainsi que les récompenses qu'il sut distribuer sagement à tous ceux qui se distinguèrent à la guerre par des services réels. Mais ce qu'il fit alors par justice et par de grandes vues, tourna depuis en droit. Il ne fallait en accuser que la bonté de son successeur, et surtout la faiblesse ou plutôt la bassesse des

avec la surveillance directe des bureaux, et plus spécialement de toutes les parties de la comptabilité. M. de Maurepas nous laissa tous deux dans son cabinet, et descendit chez le Roi, pour lui rendre compte, dans le plus grand détail, de tout ce qui venait de se passer. Sa Majesté approuva et signa les arrangemens que lui présenta M. de Maurepas, et ajouta pour moi des choses très-flatteuses; et nous entrâmes, après deux heures, parfaitement unis, M. de Saint-Germain et moi, dans le cabinet ministériel de la guerre. Il s'occupa immédiatement de faire connaître à M. Ménac de Meillan la suppression de sa place; et lui apprit qu'il était réintégré dans celle d'intendant de province. Ce fut en cette qualité qu'il fut placé à la Rochelle, lorsque cette intendance vint à vaquer, car celle du Hainaut, qu'il occupait avant son installation au département de la guerre, avait été donnée au moment de sa nomination.

Cet événement très-marquant dans ma vie ministérielle, nous remit, M. de Saint-Germain et moi, dans notre première intimité, détruisit tous les germes de mécontentement qui avaient pu exister entre nous, et confondit les espérances des faiseurs et de mes ennemis cachés ou découverts, qui, ne pouvant me

été nourri, avant d'embrasser la carrière militaire, et qui m'a toujours paru n'être pas totalement détruite dans son esprit.

Lorsque le Roi appela au ministère de la guerre M. de Saint-Germain, qui n'avait ni accointances, ni habitation à Paris, il lui donna, pour demeure, un hôtel, dans l'enceinte de l'arsenal, à Paris, dont il avait prolongé la jouissance à madame de Saint-Germain, après la mort de son mari. Moi, je logeais toujours dans la même maison que j'occupais depuis sept ans, rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Germain. Cet éloignement de près d'une lieue laissait aux faiseurs du ministre tout le temps nécessaire pour le séduire par leurs principes réformateurs. Du moment que son goût pour les nouveautés leur fut connu, que la nature de son esprit, porté au blâme de tout ce qui existait, leur eut laissé entrevoir le moyen de le capter en faveur de leurs productions aussi gigantesques que destructives, je devins l'objet de leurs craintes. Quoique je misse dans mes représentations toutes les précautions possibles et une grande modération, je devins l'objet de leur exécration. Je m'en souciais fort peu, et je dois croire qu'ils ne pouvaient en douter.

Ils avaient totalement séparé le ministre de

sidérèrent comme leur sauveur; et, sans que je fusse dans le cas de me former un parti ou que j'en eusse l'idée, je m'aperçus facilement que je pouvais compter sur eux.

Mes agrémens, dans ma place éphémère, augmentèrent insensiblement. Ceux mêmes qui avaient pensé que, souvent divisés d'opinion, le ministre et moi, sur quelques-uns des projets qu'il enfantait, il se glisserait de la division entre nous deux, et que, très-probablement, je quitterais la place que j'avais, sans autre avantage que la ridicule apparence d'une faveur passagère, furent totalement déconcertés, dans les premiers jours d'avril 1777, lorsqu'ils apprirent que le Roi m'avait nommé secrétaire d'état adjoint au ministère de la guerre. Cette grâce insigne me donnait une existence réelle, et annonçait que le Roi me regardait comme devant un jour succéder à M. de Saint-Germain; et, comme à Paris et à la cour, le moindre événement est marqué par un calembourg ou une épigramme, bonne ou mauvaise, dès ce jour-là, on ne me nomma plus que *le prince héréditaire*. M. de Maurepas, à qui toute plaisanterie gaie était en droit de plaire, saisit celle-ci, et elle devint pour moi un titre que l'événement justifia avant la fin de l'année.

Dès que, par ce titre, vraiment ministériel et effectif, j'eus mon entrée au conseil des dépêches, où je fus très-accueilli par le maréchal prince de Soubise et M. de Sartines, tous deux ministres, qui m'aimaient réellement, et par M. de Vergennes, qui affectait le même sentiment, M. de Saint-Germain se déchargea sur moi de tous les rapports au conseil, et de toute la correspondance relative aux provinces frontières dépendantes de l'administration de la guerre. Cette partie de travail devint mon véritable département, et m'occupa entièrement, si bien, qu'au lieu d'être, dans le cabinet ministériel, un auditeur inactif de toutes les nouveautés dont les faiseurs entretenaient le ministre, je fus beaucoup moins assidu auprès de lui, et ne vis qu'aux heures qu'il m'indiquait pour que je lui rendisse compte de la besogne dont j'étais spécialement chargé. Le reste de la journée, je le passais dans mon cabinet ou dans mon appartement, à l'hôtel des bureaux de la guerre, où le sieur Campy, chef du bureau des affaires contentieuses, travaillait avec moi, ainsi que les autres premiers commis qui avaient à traiter des affaires relatives aux attributions particulières qui m'étaient confiées.

Dès ce moment, les faiseurs eurent tout le

temps de circonvenir le ministre; mais je dois faire remarquer qu'ils eurent toujours, ou presque toujours, l'attention de me prévenir de ce dont ils étaient chargés, sans doute pour sonder mon opinion, et dans leur propre intérêt. Je me fis une loi, dans ces cas de consultation, de leur parler vrai, de leur dire franchement ce que je pensais des vues de M. le comte de Saint-Germain, et de m'expliquer, sans détour, sur la forme et sur la manière dont ils me disaient qu'ils se proposaient de les remplir.

Je jouissais alors d'un état parfaitement agréable. Le Roi avait fixé mes appointemens de secrétaire-d'état adjoint à soixante mille livres, en y comprenant mon traitement primitif d'inspecteur-général d'infanterie; et ces appointemens suffisaient pour me faire tenir une bonne maison à Versailles, dont madame de Montbarey faisait très-bien les honneurs. J'avais tous les jours un très-bon dîner, où je cherchais à réunir les militaires les plus distingués et la meilleure compagnie de la cour.

Le soir, je passais deux ou trois heures dans le cabinet du premier ministre, ou bien chez madame de Maurepas, où presque toute la cour se rassemblait. Je me couchais de très-bonne heure, et, selon mon usage, j'étais

levé de grand matin, et très-assidu au travail.

J'avais d'autant moins de répugnance à mener cette vie régulière, que je n'avais plus, comme je l'ai dit, aucun attachement à Paris depuis le mariage de madame Casanova. Je n'avais formé aucune liaison directe, et je vivais sur les épaves, qui ne se présentent que trop souvent pour les personnes en faveur, par le moyen desquelles on peut espérer quelque grâce. Les bonnes ou les mauvaises fortunes de ce genre n'exigent aucun soin, et s'offrent d'elles-mêmes quand on est encore dans l'âge d'en profiter. Cette manière convenait parfaitement à ma position, car je n'aurais pu donner les soins exigés par un attachement en règle, sans prendre prodigieusement sur le temps que je devais, par devoir, consacrer aux affaires. Quoique les rapports au conseil des dépêches fussent le seul objet réel de mon travail, M. le comte de Saint-Germain croyait devoir m'appeler, par convenance, aux grandes discussions dans son cabinet, beaucoup plus par crainte d'être desservi par moi auprès du premier ministre, que par une véritable confiance. Il me faisait lire d'avance ce qu'il voulait communiquer à M. de Maurepas, ou ce qu'il devait porter au travail du Roi, auquel j'assistais toujours, de-

puis que j'étais secrétaire-d'état adjoint. D'ailleurs, tous les chefs de bureau, même ceux qui se défiaient de moi, parce qu'ils savaient que je pouvais avoir ou avoir eu à me plaindre d'eux, se croyaient, par politique, obligés de me ménager; et, me regardant comme le soleil levant, ils me soignaient et ne manquaient pas de venir me communiquer toutes les expéditions que le ministre leur renvoyait. J'étais donc au fait de tout, mais aussi toute ma journée était remplie sans que je pusse disposer d'une heure.

En rendant justice à l'esprit et aux talens reconnus de M. le comte de Saint-Germain, j'ai dit qu'il était naturellement jaloux, et que le malheur et l'âge l'avaient rendu défiant. J'en eus la preuve un jour que je dînais chez lui, dans la maison que le Roi lui avait donnée, à l'Arsenal, et dont il n'avait pas encore fait assurer la jouissance à madame de Saint-Germain, après sa mort.

Me regardant comme son successeur, il lui vint dans la tête que je pourrais avoir envie de sa maison, qui lui plaisait fort. Craignant que je ne vinsse à la convoiter, il me conduisit à une fenêtre qui donnait sur un vaste emplacement, dépendant de l'Arsenal et limitrophe de sa maison. Cet emplacement im-

mense, était couvert de jardins; mais, dans la partie la plus voisine du jardin public de l'Arsenal, on remarquait un très-long bâtiment, terminé par un gros pavillon donnant sur la rivière, qui, jadis, avait servi à des bains construits pour madame la duchesse du Maine, lorsque le duc du Maine disposait à son gré de tout l'Arsenal, par sa charge de grand-maître de l'artillerie de France. Le rez-de-chaussée du pavillon ne contenait que les bains et des emplacemens pour toutes les commodités nécessaires à ce service. Un superbe salon sur la rivière, d'une forme très-agréable, et un appartement très-commode, occupaient le premier étage; et dans le comble, en attique, il y avait des logemens qui pouvaient servir à des domestiques. Une très-grande étendue de bâtimens, y joignant, avait donné jadis, à M. et à M.me du Maine, la facilité de loger les personnes qui leur étaient attachées. Mais tous ces bâtimens, par l'effet du temps, et la non habitation, et même le pavillon, tombaient presque en ruines, et avaient l'air du délâbrement. M. de Saint-Germain, en me montrant ce terrain de sa fenêtre, me dit: « Prince, nous sommes « logés bien loin l'un de l'autre; il vous faut « plus d'une heure pour venir de la rue Saint-

« Dominique ici; ne seriez-vous pas bien aise « que nous fussions plus rapprochés? S'il « vous convenait d'habiter ce grand emplace- « ment, on pourrait le demander au Roi pour « vous, et vous le faire arranger d'une ma- « nière agréable. Allez le voir en détail. » Je me rendis à son invitation; et, comme je lui en parus content, dès qu'il se rendit à Versailles, il en parla à M. le comte de Maurepas; tout fut convenu entre eux, et il en porta la feuille au premier travail qu'il eut avec le Roi, qui l'autorisa à prescrire toutes les réparations nécessaires. Il profita de cette occasion pour faire assurer à madame de Saint-Germain, après sa mort, la maison qu'il occupait dans la même enceinte, mais sur une autre cour.

M. Berthier, qui, sous le ministère du duc de Choiseul, dont il avait su se concilier la bienveillance, de simple ingénieur des ponts et chaussées, était devenu l'architecte de l'hôtel des bureaux de la guerre, à Versailles, dont il avait donné les plans et suivi la construction; il ne s'y était pas ruiné, et avait fini par s'en faire donner le gouvernement. On peut croire qu'étant chargé, par état, des constructions et réparations à faire dans l'emplacement qui m'était donné, et croyant, par intérêt, devoir me ménager et me faire sa cour, il ne né-

gligea rien pour me former un établissement aussi agréable que commode et vaste ; et que je fus dans le cas, lorsqu'il me consulta sur les arrangemens qui pouvaient me convenir, de l'arrêter dans ses projets, et de l'engager à être moins libéral des fonds du département aux dépens duquel les dépenses devaient être faites.

Le résultat fut qu'au bout de quelques mois, madame de Montbarey, moi, nos enfans, et tout ce qui avait trait à nous, quoique fort éloignés de Paris, puisque notre maison tenait, par le jardin de l'Arsenal, à la Bastille et au faubourg Saint-Antoine, nous fûmes les individus les mieux logés de Paris, avec des jardins et toutes les commodités que nous pouvions trouver dans une maison royale dont la jouissance nous était assurée, non-seulement notre vie durant, à madame de Montbarey et à moi, mais encore à nos enfans vivans, et à trois générations de nos enfans.

Je fis la dépense nécessaire pour meubler d'une manière distinguée l'appartement de représentation de cette maison. Ceux que nous devions occuper, ceux de nos enfans et de toute notre suite, qui s'augmenta considérablement peu de temps après, par l'accroisse-

ment rapide de ma fortune, furent garnis avec les meubles que j'avais dans ma maison de la rue Saint-Dominique. De superbes et vastes écuries et remises, dans une première cour, ajoutèrent à mon logement toutes les commodités désirables.

Dans le courant de mars 1777, le Roi, dont la bienveillance pour moi se manifestait de plus en plus, me donna en secret une commission particulière assez délicate, et de telle nature que, dans le premier moment, je n'osai me flatter de réussir, parce que toutes les difficultés qui s'opposaient au succès se présentèrent à mon imagination tout d'abord. Je ne les dissimulai pas à Sa Majesté; elles me parurent d'autant plus grandes, après la réflexion, que le Roi m'avait expressément enjoint de ne point en parler à M. de Maurepas, que le secret devait en rester entre lui et moi, et qu'il m'ordonna de lui rendre compte, à lui seul, des progrès de l'affaire dont il me chargeait, et à laquelle il paraissait mettre la plus grande importance.

Rentré dans mon cabinet, je m'occupai à chercher tous les moyens de remplir les vues de Sa Majesté; et, après huit jours de peines et de soins, d'autant plus pénibles que la nature de l'affaire et le secret qui m'était pres-

crit, me forçaient à faire par moi-même toutes les recherches et toutes les démarches, je parvins à un succès complet. Jamais je ne m'estimai plus heureux que le jour où je pus rendre compte au Roi, et d'une manière satisfaisante, de la commission importante dont il m'avait chargé. Cet excellent prince parut content de mon zèle; et j'en jugeai par les démonstrations non équivoques de bonté dont il daigna m'honorer, et qui seront éternellement gravées dans mon cœur.

Je jouissais, depuis quelques jours, du bonheur très-réel d'avoir réussi au gré d'un maître sensible et reconnaissant, quand, un matin, je vis entrer dans mon cabinet le sieur Campy, chef du bureau de la guerre, chargé du détail des provinces dépendantes de ce département, qui me dit que M. le comte de Maurepas l'avait envoyé chercher, et lui avait annoncé que l'intention du Roi était de me faire une grâce considérable, et lui avait demandé si, dans le département de la guerre, il ne connaissait pas un objet qui pût me convenir; qu'après y avoir réfléchi, il n'avait rien trouvé qui, à tous égards, pût m'être plus agréable et plus avantageux pour la suite, que l'expédition éventuelle de la grande préfecture d'Haguenau, dont M. le duc de Choiseul était

pourvu, et dont M. le comte de Stainville, son frère, avait la survivance. Il me fit observer que, quoique cette grâce ne pût avoir un effet actif que dans un temps éloigné, il était plus que probable qu'elle ne serait pas illusoire, puisque c'était un grand fief masculin; que M. de Choiseul n'avait point d'enfans, et que son frère n'avait que deux filles, et n'aurait probablement pas d'autres enfans.

M. Campy m'ajouta que, quoique M. le comte de Maurepas lui eût recommandé le plus grand secret, même à l'égard du ministre de la guerre, il n'avait pas cru devoir aller lui rendre compte du résultat de ses recherches, sans avoir su auparavant si ce qu'il devait proposer pour moi pouvait me convenir; mais qu'il me priait de lui garder le secret sur sa démarche, et que, comme il ne devait revoir le premier ministre que le lendemain, j'aurais le temps, avant ce moment, de lui faire part de mes réflexions.

Je remerciai M. Campy de sa bonne volonté et de son attention pour moi, et lui promis de le voir dans la soirée.

Resté seul, j'imaginai sans peine que la satisfaction du Roi, pour la manière dont je m'étais conduit dans l'affaire qu'il avait confiée à mes soins, l'avait engagé à prier M. de

Maurepas de faire rechercher une grâce qui pût me convenir. Sachant combien Sa Majesté était secrète, je demeurai persuadé qu'elle n'avait rien dit au premier ministre, même après la réussite de ce qu'elle avait désiré; et je me confirmai dans cette pensée, quand je vis que M. de Maurepas ne m'en parlait point, et que je considérai que sa tendre amitié pour moi et l'intérêt qu'il prenait à l'avancement de ma fortune, ne lui auraient pas permis de me cacher les progrès que j'avais faits dans la confiance du Roi, s'il en avait été informé.

Quoique je ne connusse pas à fond la nature de la grâce que le sieur Campy devait proposer à M. de Maurepas de me faire accorder, je n'ignorais pas que la grande préfecture d'Haguenau était un des bienfaits les plus considérables qu'un sujet pût recevoir du Roi, tant par l'importance de ce grand fief de l'Empire, que par son revenu, et surtout par son extension à tous les descendans mâles en ligne directe.

Le soir je passai chez M. Campy, pour le remercier de nouveau, et lui faire connaître quel prix j'attachais à l'obtention de la grâce dont il comptait faire la proposition à M. de Maurepas, d'après ses ordres.

Je vis ce jour-là M. de Maurepas, qui ne me parla de rien; j'accompagnai M. de Saint-Germain à son travail avec le Roi; et, lorsque le travail fut fini, le Roi remit au ministre de la guerre une note écrite de sa main, en lui disant de la lire tout bas; le ministre, après l'avoir lue, la rendit au Roi, qui la signa, et dit à M. de Saint-Germain de me la donner, pour la faire expédier. Pendant le temps qu'exigea cette double communication, entre Sa Majesté et ses deux ministres, je m'étais éloigné, et je ne me doutais pas qu'il fût entre eux question de choses qui me fussent personnelles, parce que, malgré l'avis que j'avais reçu de M. Campy, je ne croyais pas que cette affaire pût être aussi promptement proposée, accueillie et terminée.

Je fus pénétré de tous les sentimens possibles, en lisant le contenu de la note; et, dans l'excès de ma sensibilité, je tombai aux pieds du Roi, pour le remercier de cette nouvelle marque de ses bontés.

Je suivis M. le comte de Saint-Germain dans son cabinet. Il envoya chercher M. Campy, pour lui ordonner de presser l'expédition de la grâce qui venait de m'être accordée; et il me marqua, d'une manière non équivoque, toute la satisfaction qu'il en éprouvait, et

combien il avait joui de ma surprise, lorsqu'il m'avait remis la feuille signée par le Roi.

L'expédition en fut faite dans les vingt-quatre heures, et avec tout le soin qu'y put apporter M. Campy. On y rappela, que la grande préfecture avait été possédée par le baron de Rons de Montclar, mon trisaïeul maternel, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général de ses armées, mestre-de-camp-général de la cavalerie; et que le roi Louis XIV la lui avait accordée en récompense de la part active qu'il avait eue à la capitulation de la ville de Strasbourg et à l'entière soumission de la province d'Alsace, dont il avait eu le commandement en chef.

L'investiture éventuelle de ce grand fief de l'empire en France, quoique la jouissance pût en être encore fort éloignée, devenait une grâce d'autant plus marquante pour moi, qu'elle devait un jour donner une existence réelle à mon titre de prince de l'Empire, qui, jusqu'à ce moment, n'était purement qu'un titre honorifique, et qui eût même été de nulle valeur pour moi et ma postérité, si l'obtention n'en eût pas rappelé l'époque et les motifs.

Le surlendemain du travail du Roi, je fis à Sa Majesté, à son lever, mes remercîmens,

au grand étonnement de tout le monde, et au grand regret des personnes qui avaient pu former des projets pour perpétuer, dans leur maison, le titre que je venais d'obtenir.

Cette grâce si marquante indisposa encore plus les partisans nombreux de la maison de Choiseul, dont elle anéantissait les projets, qu'elle ne satisfit les personnes qui m'étaient attachées, parce que la plupart des hommes sont toujours dupes des mots, et ne se donnent pas la peine de réfléchir sur les choses. On vit dans l'investiture provisoire de la grande préfecture d'Haguenau une grande augmentation de revenu pour moi, dans l'avenir, et on ne songea pas que beaucoup de chances pouvaient m'en priver pendant ma vie. Je dois regarder cette circonstance comme celle qui, depuis, influa le plus sur les désagrémens que j'eus à essuyer pendant mon ministère, puisque l'intérêt trompé de tous les partisans de la maison de Choiseul, qui, jusque-là, m'avaient regardé comme un des leurs, et avaient applaudi à mon élévation rapide, les tourna entièrement contre moi, et les porta à se servir de l'influence qu'ils avaient conservée auprès de la Reine, pour refroidir d'abord la bienveillance que cette auguste souveraine m'avait témoignée, et lui faire

adopter plus tard des sentimens contraires à ceux dont elle m'avait honoré dans les premiers momens. Comme je connaissais la mobilité des faveurs de la cour, depuis que j'y jouais un rôle, j'avais constamment les yeux ouverts sur ma position réelle. Dès que je fus nommé directeur de la guerre, je crus m'apercevoir que je devais, en grande partie, l'approbation que donnaient à mon avancement la Reine et la jeune cour dont elle était entourée, plutôt à mon âge, bien différent de celui de M. de Maurepas et des autres ministres que Louis XVI avait appelés dans le conseil, qu'à mon mérite personnel. Je ne m'étais point abusé sur les démonstrations de satisfaction que ma fortune m'avait fait éprouver. Si j'avais été susceptible d'enivrement à ce sujet, un événement dont je ne tarderai pas à rendre compte, aurait suffi pour me dessiller les yeux, et pour m'apprendre que, plus on s'élève, plus on est soumis aux vicissitudes du moment, et que chaque minute de la journée apporte des changemens qui déjouent souvent toutes les combinaisons de la prudence.

L'intérêt personnel, qui seul fait agir les hommes de la cour, les fait changer de conduite selon le thermomètre de leurs préten-

tions et de leurs espérances, et leur fait sans cesse adopter la façon de penser qu'ils entrevoient la plus propre à les conduire à leur but. Une partie de ceux qui me témoignaient le plus d'attachement ne voyaient en moi qu'un homme qui pouvait servir leurs vues dans sa position présente, que les circonstances et les probabilités pouvaient mettre dans le plus grand crédit, et qui, passant sa vie entre MM. de Maurepas et de Saint-Germain, se trouvait à portée de les servir ou de leur nuire d'un seul mot. J'étais bien loin de me glorifier des avances qu'on me faisait partout, et dont je démêlais très-parfaitement les véritables motifs.

M. de Saint-Mauris, mon fils unique, avait commencé à servir, comme sous-lieutenant dans le régiment de la Couronne, dont le marquis d'Avarey, mon beau-frère, était colonel. Depuis, le Roi lui avait accordé une compagnie dans le régiment de Lanaux, dont le colonel, le comte de Lanaux, qui me marquait de l'amitié, s'était chargé de le surveiller dans son extrême jeunesse. Il y faisait constamment son service. J'ai dit que la suppression de l'institut des Jésuites m'avait forcé de confier son éducation première à un séculier, honnête homme, bon grammairien, mais

faible, et cette partie du caractère de l'instituteur avait peut-être influé sur l'élève, qui, avec un extérieur agréable, avait tous les goûts de la jeune noblesse française et le germe de toutes les passions. Un instituteur plus ferme, sans employer la dureté qui cabre et révolte, aurait pu faire naître dans cette âme jeune des principes religieux propres à contenir et à modifier les goûts ardens de M. de Saint-Mauris. Mais, tout en voyant bien ce qui manquait au sieur David pour perfectionner l'éducation de mon fils, peut-être dus-je encore m'estimer heureux, d'après tous les exemples que je voyais chaque jour, que cet instituteur, en suivant les principes désorganisateurs de toute espèce de subordination qui, depuis trente ans, étaient ceux des gens de son ordre, n'eût pas fait plus de mal encore et n'eût pas perverti les heureuses dispositions de son élève. Je dus lui savoir gré du mal qu'il n'avait pas fait; et comme, dans les principes du jour, c'était un très-honnête homme sans religion, qu'il avait mis beaucoup de soins à veiller sur la santé de M. de Saint-Mauris, je lui témoignai ma reconnaissance en le conservant auprès de moi comme secrétaire, fonction que sa probité me répondait qu'il remplirait avec exactitude.

Dès les premières années que j'avais exercé la charge de capitaine-colonel des Suisses de la garde de Monsieur, frère du Roi, ce prince m'avait promis la survivance de cette charge pour mon fils, ce qui m'obligea à mettre M. de Saint-Mauris à portée de faire fréquemment sa cour au prince, et de tâcher de mériter ses bontés. Il y avait réussi; et, lorsque je fus nommé secrétaire d'état adjoint au ministre de la guerre, et, qu'en cette qualité, je fus entré au conseil des dépêches, Monsieur effectua la promesse qu'il avait daigné me faire. Sur ma démission, mon fils entra en exercice de la charge que je remplissais près du prince, qui daigna rendre cette faveur complète, en m'en conservant la survivance et tous les avantages et priviléges qui étaient dans sa maison, dont le plus précieux de tous, pour moi, fut celui d'avoir droit à son intimité intérieure.

Un des droits de la charge de capitaine-colonel des Suisses de la garde de Monsieur, était de donner le brevet de colonel à celui qui en était revêtu, à l'époque où il arrivait à l'âge requis par les ordonnances, pour obtenir ce grade, c'est-à-dire, à vingt-trois ans. Comme ce droit assurait ce grade à mon fils, aussitôt qu'il en serait susceptible, je ne le

bre de concurrens, sur la totalité desquels M. de Saint-Germain en avait extrait trois qui étaient fort jeunes, n'avaient d'autre titre personnel que leur naissance, les services de leurs parens, et d'être parvenus à l'âge où, d'après l'ordonnance, ils pouvaient être nommés. Le Roi balançait entre les trois; et, [illegible] certain de son choix, il m'adressa la parole pour me demander mon avis. Je dis, sur chacun des compétiteurs, ce que je pensais; et me résumai en déclarant qu'à mérite égal, je croyais que le comte de Laval-Montmorency, dont le père avait été tué, à la tête de son régiment, à la bataille d'Hastembeck, me semblait devoir obtenir la préférence. Cette observation de ma part décida le Roi; et le comte de Laval eut la place de colonel en second du régiment Royal-Dragons. J'ignorais que, parmi les deux autres prétendans à cette grâce, il s'en trouvait un honoré de la protection spéciale de la Reine, et que cette princesse en avait écrit au ministre de la guerre, qui n'avait pas fait état de cette auguste recommandation sur sa feuille de travail. Mais si mon observation me fut dictée par la plus stricte justice, ignorant le désir de la Reine, je crois que je n'aurais pu, quand bien même j'en aurais eu connaissance, me trouvant con-

sulté par le Roi, taire le fait particulier qui motivait l'intérêt que méritait le comte de Laval. J'aurais pu seulement ne pas insister, et laisser le Roi se décider plus librement par lui-même.

Ce travail eut lieu le samedi de la semaine de Quasimodo. Le lendemain, dimanche, je reçus, pendant mon dîner, l'ordre de me rendre chez la Reine, après vêpres, c'est-à-dire sur les quatre heures et demie après midi. J'arrivai à l'heure fixée; et cette princesse m'ayant fait appeler dans sa chambre à coucher, au premier coup-d'œil que je portai sur elle, j'aperçus une vive altération dans tous ses traits, et un air qui me fit juger qu'elle était agitée par une passion violente, et dont j'étais bien éloigné de croire que je fusse l'objet. La manière dont elle me reçut était si différente, si opposée aux grâces qu'elle savait ordinairement répandre sur ses moindres actions, que je jugeai aisément qu'elle éprouvait un grand mécontentement. Elle me conduisit à la première croisée de sa chambre, la plus près de la porte d'entrée de son appartement; et là, elle commença, avec le ton le plus animé, à me faire des reproches amers sur l'opposition que j'avais apportée à la grâce qu'elle avait désirée pour un protégé

Ces reproches, vu leur vivacité, auraient pu passer pour des injures; et Sa Majesté, s'échauffant de plus en plus, me fit éprouver le sentiment le plus embarrassant pour un sujet, certain d'avoir déplu à sa souveraine. J'eus beau protester avec vérité que j'avais ignoré l'intérêt dont elle honorait son protégé, affirmer que l'observation que j'avais faite en faveur du comte de Laval était de la plus grande justice, que je ne me l'étais permise que lorsque le Roi s'était adressé personnellement à moi; rien ne put calmer sa colère, qui continua à s'exhaler avec tant de force, que je me vis contraint de répondre à Sa Majesté, que j'avais besoin de ne pas oublier que j'étais en présence de la femme de mon maître et de mon souverain, pour contenir et réprimer tous les sentimens qui affectaient et comprimaient mon cœur.

Cette scène terrible dura plus d'une demi-heure, et, nous tenant tous deux dans un état d'effervescence, ne nous laissa pas la faculté d'entendre un orage très-fort qui éclatait sur notre tête, et qui dura avec éclat et violence, pendant que je subissais cette cruelle épreuve. La Reine y mit un terme, en se retirant avec vivacité dans ses cabinets intérieurs. L'excès de son agitation était tel, qu'en refermant sur

elle la balustrade qui entourait son lit, elle y mit tant de force, que la porte fut près de sauter sur ses gonds. Au moment où j'allais me retirer, je dis à Sa Majesté, avec toute l'énergie d'une vive émotion, que j'allais rendre compte au Roi de ce qui venait de se passer, et que lui seul pouvait et devait me juger. *Vous le pouvez, Monsieur,* me dit la Reine; et ma réplique fut : *Je le sais bien, et j'y cours.*

Je ne perdis pas un instant, et me rendis à la porte du cabinet du Roi, où je craignais fort que la Reine, par les communications secrètes des deux appartemens, ne pût me prévenir et m'en faire interdire l'entrée. Je priai le premier valet de chambre de m'annoncer, et de supplier Sa Majesté de vouloir m'accorder, tout de suite, une audience pour affaires pressées.

Le Roi, qui était dans son laboratoire, descendit aussitôt dans son cabinet, et me fit entrer. Dès que nous fûmes seuls et que la porte fut fermée, je me jetai à ses pieds, et lui dis que je venais lui apporter ma tête. Il me releva avec bonté, et me permit de lui rendre, avec le plus minutieux détail, tout ce qui venait de se passer entre la Reine et moi. Je fus assez heureux, et encore assez maître de

moi, malgré mon trouble extrême, pour n'oublier aucune circonstance, pour répéter mot pour mot, et phrase pour phrase, tout ce qui avait été dit de part et d'autre ; de sorte que le Roi put bien juger de la colère de la Reine et de tout le déplaisir que j'avais dû éprouver. En me jetant de nouveau à ses pieds, je finis par supplier Sa Majesté de vouloir bien, à l'heure même, prononcer mon jugement et la peine que j'avais méritée ; mais je lui rappelai que tout s'était fait en sa présence, que c'était d'après son ordre positif que j'avais donné mon opinion sur le choix du colonel en second ; et surtout qu'il n'avait point été question, pendant le travail, de la protection dont la Reine honorait un des trois compétiteurs.

Le Roi m'écouta avec la plus sérieuse attention, et, pendant mon récit, je crus remarquer qu'il compatissait à tout ce que j'avais dû souffrir, connaissant, par lui-même, toute la vivacité de la Reine. Puis, me relevant avec bonté : *Personne ne sait mieux que moi*, me dit-il, *comment la chose s'est passée. Tranquillisez-vous ; je me charge d'en parler à la Reine. Mais évitez, pendant quelque temps, de paraître devant elle ; et quant aux objets dont vous êtes accoutumé à lui rendre compte,*

je m'en chargerai, et je vous dirai quand vous pourrez et devrez vous présenter devant elle. Attendez pour cela mon ordre positif. Soyez d'ailleurs rassuré sur les suites que pourrait avoir cette affaire; je vous prends sous ma protection, et vous ne devez rien craindre.

Ces paroles sacramentales me remirent totalement, me pénétrèrent de la plus vive et de la plus profonde reconnaissance, et sont un des traits caractéristiques qui peuvent faire apprécier au juste, les vertus, la bonté et la magnanimité du Roi.

On peut juger aisément de quel poids je me sentis soulagé quand je sortis du cabinet de Sa Majesté. Je montai tout de suite chez M. le comte de Maurepas, auquel je rendis compte scrupuleusement de tout ce qui s'était passé entre la Reine et moi; mais je lui tus que je venais de voir le Roi.

A chaque mot que je proférais, j'observais sur le visage du premier ministre tous les sentimens qui, successivement, agitaient son âme; il prévoyait toutes les conséquences d'une scène pareille; son amitié pour moi lui en peignait les suites sous les couleurs les plus alarmantes. De ces craintes, qui m'étaient relatives, il passait subitement au sentiment

personnel qui lui retraçait tous les embarras qu'il allait être forcé de se donner pour se rendre intermédiaire entre le Roi et moi, et bien plus encore entre le Roi et la Reine dont il redoutait pour lui-même la vivacité. Je jouis pendant quelque temps, peut-être même avec malignité, de tous les mouvemens divers qui l'agitaient; et enfin je lui ôtai un poids énorme de dessus la poitrine lorsque, me disant qu'il allait descendre chez le Roi pour lui rendre compte de cette affaire, je lui appris que Sa Majesté savait tout, et que je lui en avais parlé moi-même à l'instant où j'étais sorti de chez la Reine. Je lui rapportai les marques de bonté que j'avais reçues du Roi, et les paroles rassurantes qu'il avait daigné me dire.

A chaque mot de cette dernière partie de mon récit, je voyais la sérénité se rétablir sur le visage de M. de Maurepas. J'eus lieu de me convaincre que la démarche directe que j'avais faite lui donnait une meilleure opinion de moi, et le tranquillisait sur tous les points qui l'avaient affligé et inquiété d'abord; il me sauta au cou : « Puisque vous avez si bien « avancé vos affaires, me dit-il, je vous en fais « mon compliment, et je me charge de tout « le reste. »

Je rentrai chez moi, très-content de moi-même; et je me gardai bien de parler de tous ces détails, et même de la scène première, à M. le comte de Saint-Germain, qui, ne connaissant la cour et ses usages que par les rapports faux et mensongers qui font le sujet ordinaire des conversations des garnisons et des états de province, n'y aurait rien compris, et eût été offusqué de toutes les suites que cette affaire pouvait avoir pour moi, et dont il eût craint les éclaboussures pour lui-même.

Six semaines s'écoulèrent sans que je visse la Reine; et, pendant cette longue proscription, il fut un peu difficile, quoique le secret de tout ce qui s'était passé restât renfermé entre le Roi, la Reine, M. de Maurepas et moi, que les courtisans ne s'aperçussent pas que l'on ne me voyait ni au dîner, ni au jeu de la Reine; et, comme les gens en place sont le sujet continuel des observations, il était impossible que mon état politique de courtisan ne fût remarqué et ne devînt l'objet de toutes les spéculations.

Mes parens et les gens qui prenaient un véritable intérêt à moi, à qui je cachais, comme de raison, ma position, furent effrayés des propos qu'on se tenait à l'oreille; mais n'osèrent pas même en parler à madame de

Montbarey, qui ignorait tout. Les plus raisonnables furent un peu rassurés par ma tranquillité personnelle, la continuation de mon travail dans mon cabinet, la suite non interrompue de mon assistance au travail du Roi et au conseil des dépêches, et quelques marques d'attention et de bonté que le Roi affectait de me donner de temps en temps, et que l'œil avide et observateur des courtisans ne laissait pas échapper. Le bruit de ma retraite se répandit si généralement à Paris, que, lorsque l'on y sut que j'avais obtenu l'expectative éventuelle de la charge de grand-préfet d'Haguenau, on y débita que cette grâce, dont la jouissance éloignée pouvait être regardée comme illusoire, ne m'avait été accordée que pour masquer la disgrâce qui devait suivre incessamment son obtention.

Tous ces propos m'étaient rapportés de Paris, et ne me faisaient aucune impression; je connaissais parfaitement leur fausseté. D'ailleurs, j'étais continuellement rassuré par le Roi lui-même, qui, lorsqu'il remarquait dans le travail quelque objet dont auparavant j'étais chargé de rendre compte à la Reine, ne manquait jamais de me dire : *Je me charge d'en informer la Reine.*

Cette attention minutieu
bonté, était ma sauve-gard
de ma tranquillité.

Pendant cette espèce d
l'Empereur Joseph II,
riva à la cour. Lorsque
senta et lui nomma
pris dans le nombre
mon rang. L'Empereur
visite le même jour
et resta même assez
binet pour que je pu
périale mes remer
plôme de prince d
des bontés de l
daigna entrer
m'avaient me
affectation de
rendus à la

Le même
fit une visi
il alla che

Enfin,
bonté d
vous
per
et
qu

étoit
Impé-
et de la
le diman-
véridique
ce que
les traits
dans cette
où de l'extrême
. Un air plein de
observer encore des
au libre jeu à toutes
dulsantes de cette
que la porte eut été
vers moi avec bonté,
même croisée où s'é-
proches, Sa Majesté
es paroles, qui reste-
gravées dans mon

cy, c'est dans le
semaines, je vous
ochés, et que je
ce qui a dû vous in-

sion; l'air et le ton de l'impertinence, que parce que Sa Majesté m'avait spécialement ordonné de ne paraître devant la Reine que d'après l'ordre positif qu'il daignerait m'en donner.

Sur les trois heures, lorsque j'étais à table, on m'annonça un valet de chambre de la Reine, qui me dit que la Reine m'ordonnait d'être chez elle à cinq heures, c'est-à-dire, après les vêpres. Je répondis que j'obéirais. On peut aisément s'imaginer tout ce qui se passa dans mon intérieur jusqu'à l'heure où je devais me présenter dans son appartement.

J'arrivai dans l'antichambre de la Reine quelques instans avant l'heure indiquée; et, Sa Majesté étant encore à vêpres, j'y étais tout seul et livré à mes réflexions, lorsque je la vis revenir de la chapelle, donnant le bras à l'Empereur, son frère. Ils vinrent jusqu'à la porte de la pièce où j'étais; et, m'ayant aperçu, ils rentrèrent tous deux dans les cabinets intérieurs de cet appartement, sans traverser la pièce où je me trouvais. Peu de momens après, la porte de la chambre à coucher s'ouvrit, et j'entendis que Sa Majesté donnait l'ordre de me faire entrer.

J'obéis à cet ordre quand il me fut trans-

roi en second, (et Sa Majesté sourit en prononçant ces dernières paroles), *il doit peut-être partir ce soir. Je voudrais, pour toutes choses au monde, qu'il ne partit que dans huit jours. Comment pourrons-nous y parvenir? Peut-être*, continua-t-elle, *que la marquise de Fleury, sa sœur, pourrait le retenir, s'il est encore chez elle. On lui écrira pour l'engager à ne pas partir avant huit jours. Je voudrais vous charger de faire cette négociation auprès d'elle. J'ai dit au Roi avec quelle respectueuse fermeté vous m'aviez répondu, il y a six semaines, dans la même place où nous sommes; je suis persuadée que vous ne mettrez pas moins d'adresse pour me servir dans un objet qui m'intéresse vivement; et je vous prie de vous en occuper tout de suite.*

J'eus beau représenter à Sa Majesté que je regardais presque comme impossible à exécuter les ordres qu'elle me donnait; que peut-être le comte de Laval n'était plus à Versailles, ou partirait nécessairement le soir même pour Paris; j'eus beau lui protester que je ne connaissais pas personnellement la marquise de Fleury; et que, d'après ce que j'en avais entendu dire, elle n'était pas la femme du monde avec laquelle il fût le plus facile de traiter. *Oui*, me dit-elle, *elle est folle;*

mais le désir extrême que j'ai, et dont vous ne pouvez ni ne devez douter, doit vous engager à tout tenter pour me satisfaire.

Il n'y avait pas moyen de reculer; et, malgré toute la difficulté de cette négociation, je promis d'y travailler sur-le-champ, sans prévoir encore quels moyens je pourrais employer. La chaleur avec laquelle Sa Majesté reçut ma promesse, m'aurait démontré, si j'en avais eu besoin, toute l'importance qu'elle attachait au succès. Lorsque je pris congé d'elle pour aller remplir ses ordres, elle ajouta: *Vous pouvez tout promettre de ma part en cas de succès.* Je sortis, et dès que je ne fus plus dans l'appartement de la Reine, je sentis encore mieux toutes les difficultés dont mes démarches seraient entravées.

Je demeurai persuadé que j'allais échouer, si, de but en blanc, je faisais ma proposition à madame de Fleury. Je me déterminai à n'arriver à elle que par un intermédiaire puissant; et mes idées se fixèrent sur madame la comtesse de Château-Renaud, sœur du baron de Montmorency, par conséquent tante de la dame avec laquelle j'avais à traiter, et qui m'avait toujours paru avoir quelque ascendant sur sa nièce. Je me rendis chez elle, et lui fis la confidence de ce dont j'étais chargé;

Je lui fis connaître les difficultés que je trouvais à ma négociation, et que j'arrivais à elle pour la prier d'employer tous les moyens qu'elle pouvait avoir d'engager sa nièce à se prêter aux désirs de la Reine. Il est impossible d'être plus content que je ne le fus de madame de Château-Renaud, qui, sans me dissimuler les obstacles que nous allions rencontrer, me promit de tout faire pour les surmonter. Elle envoya prier sa nièce de venir chez elle; et, en attendant qu'elle y arrivât, nous concertâmes ensemble un plan d'attaque conséquent au caractère connu auquel nous allions avoir affaire. Madame de Fleury arriva. Il serait difficile de rendre le ton négatif et absolu avec lequel elle reçut d'abord ma proposition, et toutes les extravagances qu'elle nous débita. Nous la laissâmes aller au gré de sa tête; et, lorsqu'elle eut épuisé tous les reproches qu'elle croyait avoir à faire à la Reine, nous l'amenâmes doucement à avouer que ce qui la mortifiait le plus était la manière indifférente avec laquelle cette princesse la traitait. Elle se radoucit enfin peu à peu, et finit par me promettre d'écrire à son frère de ne pas partir avant huit jours, mais à des conditions qu'elle dicta, et qui, toutes, étaient à l'avantage de son amour propre. Je les lui fis

mettre par écrit, parce qu'avec une tête comme la sienne, il fallait se défier de toutes les variations que chaque instant pouvait apporter à ses idées.

Ces conditions étaient qu'elle irait avec madame de Château-Renaud au jeu de la Reine, après qu'il serait commencé ; que la Reine se leverait, et viendrait lui demander d'écrire à son frère de ne pas partir avant le jour marqué, et qu'alors seulement elle enverrait sa lettre. Quoique je trouvasse cette manière de traiter avec sa souveraine tout aussi extravagante que le reste de la conversation de la marquise de Fleury, je crus avoir beaucoup gagné. J'engageai madame de Château-Renaud à ne la pas quitter pendant mon absence, pour éviter un changement qui aurait pu tout déjouer ; et je me rendis chez la Reine. Comme je n'y avais pas paru depuis six semaines, mon apparition surprit toutes les personnes qui avaient eu connaissance de ce qui s'était passé ; la marquise d'Avarey, sœur de madame de Montbarey, qui s'y trouvait, en fut saisie ; et son étonnement devint d'autant plus grand, que, dès que j'eus mis le pied dans la chambre à coucher de la Reine, cette princesse courut à moi, et me conduisit dans un coin, pour savoir où en était ma négociation. Je lui rendis

compte, dans le plus grand détail, du parti que j'avais pris de m'aider, pour réussir, de madame de Château-Renaud, et lui dis combien je me félicitais d'avoir employé son intervention et son crédit auprès de sa nièce. Je finis par remettre dans les mains de la Reine le papier qui renfermait les conditions de la marquise de Fleury. C'était là le moment délicat. Pendant que la Reine lisait les ordres qu'on lui donnait, je l'examinais attentivement. Dans mon for intérieur, j'étais très-convaincu que Sa Majesté se désisterait de sa demande, plutôt que d'y céder; mais je me trompais. La Reine souscrivit à tout, en y mettant la condition que la lettre serait écrite d'avance, que j'en serais dépositaire, que je serais présent au jeu quand la marquise de Fleury y arriverait, et que ce serait moi qui ferais partir la lettre, lorsque la Reine m'en donnerait l'ordre. Sa Majesté ajouta à ces dernières paroles des marques de bonté qui, vu ce que l'on savait de son mécontentement, pétrifièrent tous les spectateurs curieux ou intéressés. Je retournai sur-le-champ chez madame de Château-Renaud, qui, sauf quelques légères variations, avait maintenu sa nièce dans les mêmes dispositions. La lettre fut écrite, je m'en chargeai; et, laissant à ces dames le

temps de s'habiller pour aller faire leur cour, je rentrai chez moi pour ordonner à l'un de mes gens de se rendre dans l'antichambre de la Reine, afin d'y attendre mes ordres. Je revins au jeu, où je fus témoin de l'exécution des points convenus. La Reine se leva, alla parler à la marquise, qui en fut aux anges, et me fit signe qu'elle était contente. En venant reprendre son fauteuil, Sa Majesté passa près de moi, et me dit : « Faites partir la lettre « tout de suite, et revenez à la fin du jeu. » Je sortis pour exécuter son ordre; et, lorsque je reparus, il est impossible de se faire une idée de tout ce que Sa Majesté daigna me dire d'obligeant, et de la manière flatteuse dont elle me traita.

Je ne suis entré dans un aussi grand détail sur cette aventure, qui pourra paraître minutieuse, que parce que c'est l'époque d'où je peux partir pour mon véritable crédit à la cour, et que tous les événemens heureux qui me sont arrivés en ont été les suites. D'autre part, ces petites anecdotes particulières font connaître avec plus de vérité le caractère des princes, qui, presque toujours obligés de s'observer et de représenter en public d'une manière souvent opposée à leur véritable façon de penser, n'agissent d'après leur carac-

tère propre, que lorsque les passions purement humaines les poussent, et les forcent à n'être plus que de simples particuliers, soumis à toutes les imperfections de la nature.

On doit voir, d'après tout ce que je viens de raconter, que l'amour propre de la Reine avait été blessé de voir le comte de Laval l'emporter sur son protégé; on jugera que les personnes qui entouraient Sa Majesté l'avaient animée contre moi; on ne doutera pas que la fin de cet intermède n'ait été amenée par la certitude de procurer au protégé de la Reine une place pareille, qu'on fit vaquer exprès, ou que l'on sut devoir vaquer tout naturellement, et enfin que la satisfaction de l'amour propre fut de rapprocher les deux compétiteurs, en s'assurant que celui qui avait été d'abord préféré, n'arriverait pas à son régiment avant celui auquel on prenait un intérêt si marqué.

Enfin, j'ai cité cet exemple pour démontrer combien les plus grands personnages sont exposés à devenir les jouets, et souvent les victimes des personnes qui ont accaparé leur confiance, et qui font servir à leurs intérêts particuliers toutes les passions et même les défauts que leur surveillante intrigue leur a fait découvrir dans leurs maîtres.

Je pus juger, dès le lendemain, du compte avantageux que la Reine avait rendu de ma conduite au Roi, par tout ce que Sa Majesté eut la bonté de me dire pour me témoigner sa joie de me voir rentré dans les bonnes grâces de la Reine, et par la manière distinguée dont je fus traité par l'Empereur, la première fois que je parus devant lui.

M. de Maurepas fut enchanté de ce qui m'était arrivé et de ce que j'avais fait dans cette soirée. Je n'en parlai point à M. de Saint-Germain, qui n'en eût saisi aucun des rapports, et je gardai le même secret envers tout le monde, à l'exception de madame de Montbarey et du marquis d'Entraigues, mon ami particulier et essentiel.

De cette époque, comme je l'ai dit plus haut, mes actions à la cour haussèrent considérablement; et il me fut loisible de regarder comme très-agréable l'avenir qui m'était préparé.

Je continuai, pendant tout l'été, à suivre le plan d'occupation que je m'étais formé, depuis mon entrée au Conseil des dépêches. J'appris à connaître à fond le sieur Campy. Ce premier commis était le plus honnête homme du monde, et véritablement propre aux détails dont il était chargé, un véritable

cul de plomb, uniquement occupé de sa besogne, et ne connaissant que son cabinet. Il avait un neveu qu'il élevait dans l'espoir de lui faire obtenir sa place, qui avait de l'esprit, mais que le pavé de Versailles avait gâté.

Comme, à l'air de disgrâce que j'avais eu pendant six semaines, à la cour de la Reine, succédèrent toutes les démonstrations de la faveur, je vis revenir à moi tous ceux qui s'en étaient éloignés; mais je les connaissais, et, ne les estimant que ce qu'ils valaient réellement, je ne fus pas plus flatté de leur retour, que je n'avais été affligé de leur éloignement imperceptible.

M. le comte de Saint-Germain baissait à vue d'œil, sa tête s'affaiblissait, sa santé s'altérait; peu content des faiseurs dont il s'était entouré et qui, tous, abusaient de sa confiance, substituant sans cesse leurs propres idées à ce qu'il croyait avoir imaginé, il s'apercevait, chaque jour, que les changemens qu'il avait crus si utiles, produisaient, pour la plupart, un mauvais effet.

Tant de contrariétés, dont j'ai développé le germe et la naissance, affligeaient intérieurement le ministre; il sentait qu'il fatiguait le Roi, et même M. de Maurepas. Je le connaissais trop bien pour ne pas m'apercevoir,

malgré l'amitié qu'il me témoignait et qu'il avait réellement pour moi, qu'il me considérait avec peine comme son successeur prochain, quoique mes premiers pas vers le ministère de la guerre eussent été son ouvrage. Quelques plaintes étaient arrivées jusqu'au Roi, contre les innovations qui avaient été faites dans le militaire; M. de Maurepas en avait bien atténué l'effet; mais Sa Majesté paraissait au ministre de la guerre moins disposée à accueillir ses nouveaux plans. Il crut s'apercevoir que le Roi ne le croyait plus sur parole, et que, gardant les mémoires de propositions, il les faisait examiner par quelqu'un. Il en était si tourmenté, qu'il en perdit le sommeil, et qu'il finit par prendre la résolution de remettre sa démission. Il s'en ouvrit à M. de Maurepas, en le priant d'en prévenir le Roi. Le premier ministre n'eut pas de peine à décider Sa Majesté à la recevoir; il ne fut plus question que de régler le traitement que M. de Saint-Germain conserverait; et l'instant de sa retraite fut fixé à un mois environ avant le voyage de Fontainebleau; ce qui eut lieu au terme convenu; et, tout naturellement, je me trouvai secrétaire-d'état au département de la guerre, et n'eus qu'à transporter, de l'appartement que j'occupais,

mes effets et mes papiers, au pavillon du ministre, dans la grande cour.

A cette époque, un nouvel horizon s'éleva pour ma fortune en tout genre, et jamais position ne fut plus agréable que celle où je me trouvai.

Le Roi m'honorant d'une partie de sa confiance, me comblait chaque jour de bontés. Il paraissait avoir pour moi un sentiment intérieur qui me flattait plus que des faveurs et des récompenses, et qui m'était d'autant plus précieux que, depuis six ans, j'avais été graduellement plus rapproché de sa personne. Depuis l'époque où j'avais commencé à être attaché à Monsieur, je me trouvais à portée de connaître toutes ses vertus. Quiconque avait étudié son caractère, ne pouvait désirer à Sa Majesté qu'un peu plus de fermeté, un peu moins de facilité à faire céder son sentiment propre à celui des autres, et un peu moins de condescendance pour les volontés de tout ce qui l'entourait. Ces légers défauts, qui ne provenaient que de la bonté extrême de son cœur, le rendaient quelquefois l'esclave d'autrui, et lui faisaient acheter la paix intérieure par des sacrifices dont son cœur gémissait.

J'oserais quasi avancer que j'eusse désiré à

mon trop vertueux maître plus d'amour propre personnel, plus d'attachement à ses idées, au risque d'aller jusqu'à l'obstination. Avec ces deux défauts, réunis à ses vertus réelles, Louis XVI eût été le modèle des souverains justes et bienfaisans.

Le peu de goût qu'il avait pour le jeu et pour la représentation; son respect pour les femmes, quoiqu'il n'eût aucune espèce de galanterie, et l'habitude qu'il avait de passer dans son cabinet intérieur tous les momens que la représentation indispensable de la souveraineté et le travail avec ses ministres, laissaient à sa disposition, prêtèrent à tous les propos que la méchanceté se permit de répandre sur l'emploi de son temps; et peut-être qu'un des torts de la Reine fut de les tolérer, ou du moins de ne pas les réprimer assez vivement en sa présence.

On peut aisément se faire une idée de la satisfaction des courtisans, livrés à toute espèce de désordres, quand ils crurent avoir saisi un côté faible dans le souverain, dont la conduite journalière et les vertus réelles faisaient l'amère censure de leur déréglement et de la folie de leurs opinions.

Depuis l'affaire du comte de Laval et l'heureuse négociation qui l'avait terminée, j'étais

parfaitement bien traité de la Reine ; et si, par prudence, et par une suite toute naturelle des principes que je m'étais faits dès mon début dans l'administration générale, je ne m'étais pas déterminé à me concentrer dans les fonctions qui m'étaient confiées, et que j'eusse voulu me risquer à y joindre le métier de courtisan en titre d'office, il ne m'eut pas été peut-être difficile de figurer entre ceux qui composaient la cour privée de la Reine ; et avec d'autant plus d'avantage, que la duchesse de Polignac, qui commençait à jouir du plus grand crédit, était la femme d'un petit neveu de madame de Montbarey, puisque la belle madame de Polignac, grand'mère du duc, était la sœur de mon beau-père. Cette favorite charmante, entourée de gens qui ne lui étaient attachés que pour tirer parti des bontés que la Reine lui témoignait (j'excepte cependant un seul homme), aurait été bien aise d'avoir dans le ministère quelqu'un sur lequel elle pût compter. Mon intime liaison avec M. de Maurepas lui faisait entrevoir en moi un moyen sûr de sonder le premier ministre sur toutes les propositions de grâces, de faveur ou de bienfaisance qu'il pouvait entrer dans les vues de la société de la Reine de l'engager à présenter au Roi.

Ce que j'ai dit de la Reine, lors de son arrivée en France et de son mariage, suffit, sans doute, pour faire juger de ses grâces, de son esprit, et de l'élévation de son caractère, mais en même temps de la facilité qu'on pouvait trouver à tirer parti des légers défauts qu'elle tenait de la nature, et même quelquefois de ses vertus, pour lui faire désirer, demander, exiger des choses, souvent diamétralement opposées au véritable intérêt du Roi, et même à ses propres intentions, si cette princesse eût pu y réfléchir avec l'esprit dont elle était douée. Mais les favoris, profitant de la vivacité avec laquelle elle saisissait les objets de prime-abord, trouvaient le moyen de l'embarquer dans des démarches dont parfois l'amour propre l'empêchait de revenir, lors même que sa perspicacité lui en faisait apercevoir l'erreur. Elle était susceptible de prévention; et la prévention est le défaut dont les souverains doivent le plus chercher à se garantir.

J'ai parlé du caractère de Monsieur, de ses occupations intérieures, de ses goûts sédentaires, résultat, peut-être, de sa conformation individuelle et de son esprit infiniment cultivé. Pour le peindre d'un seul trait, je citerai un mot très-profondément pensé, qu'il me dit lors de

l'avénement de Louis XVI au trône : *Oui, me voilà condamné pour la vie à ne plus agir d'après moi-même; car, à l'avenir, mon devoir est de toujours mettre mon pied dans la place dont le Roi, mon frère, viendra d'ôter le sien.*

Ce mot, qui partait d'un sentiment intime sur sa véritable position, donne, selon moi, l'explication de toute sa conduite subséquente, et prouve, en même temps, le degré de confiance dont ce prince daignait m'honorer, confiance qu'il me conserva toujours, et qui lui fit voir avec satisfaction et intérêt les différentes gradations de ma fortune.

M.gr le comte d'Artois, fait à peindre, de la véritable taille élégante française, d'une figure parfaitement agréable, et rendant à l'imagination l'idée que tous les historiens, les poètes et les romanciers nous ont donnée, d'un prince français, avait tout le feu, toute la vivacité de la jeunesse, toute la grâce extérieure et la galanterie qui le firent, dès son début dans le monde, surnommer *Galaor*, parce qu'il réalisait les traits que le romancier avait donnés à ce héros fabuleux. Fait, par sa tournure et sa vivacité, pour être le prince de la jeunesse, il était toujours entouré de toute celle de la cour, et était le modèle de

la ville. Mais, si ces grâces légères prévenaient en sa faveur, si le bonheur d'attirer un de ses regards charmait tous les jeunes courtisans, ils avaient, en retour, fait entrer dans le cœur de ce jeune prince tous les désirs et tous les goûts, afin de faire excuser, par l'élévation du guide qu'ils paraissaient suivre, tout ce qu'ils osaient se permettre.

D'après les qualités personnelles du comte d'Artois, d'après l'empressement de toute la jeunesse de la cour à voler à sa suite, on doit juger combien de rapports devaient le rapprocher de la cour de la Reine, et le porter à prendre part à ses plaisirs, à ses distractions et aux intrigues qui pouvaient s'y former.

Je dois faire observer qu'à l'époque dont je me rends compte, les intrigues de la cour ne pouvaient porter que sur des grâces et des préférences pour des places à obtenir; que toute cette jeunesse, occupée de plaisirs et de fêtes, ne se mêlait point des affaires de l'État; pouvait tourner en ridicule les ministres et leurs plans, mais ne discutait pas sérieusement sur leur administration; que le seul des ministres du Roi auquel ces deux jeunes cours pouvaient devenir quelquefois embarrassantes, était le contrôleur-général des finances, par les sommes qu'il était, de temps à autre,

obligé de fournir pour satisfaire aux fantaisies que ceux qui en profitaient savaient faire naître et entretenir dans les têtes des ordonnateurs et des personnages principaux.

L'air simple, les goûts naturels du Roi, son occupation continuelle des affaires de son royaume, dont il ne s'arrachait qu'avec peine, contrastaient d'une manière tranchée avec le faste, le luxe et tout le brillant clinquant du reste de la cour.

Si je n'étais pas compté parmi les courtisans assidus du comte d'Artois, au moins ne leur étais-je pas un objet d'aversion; et, comme, par mon âge et les goûts que l'on m'avait connus, je pouvais me rapprocher d'eux, ils me voyaient sans répugnance.

Madame, femme de Monsieur, et madame la comtesse d'Artois, ne comptaient pas pour grand'chose à la cour; leurs maisons, leurs dames faisaient cortège et étaient effacées par la cour de la Reine. Toutes les personnes qui composaient ces maisons pouvaient individuellement avoir quelque part à des intrigues particulières, relatives à leurs intérêts, mais la masse ne comptait pour rien dans les affaires générales.

Mes deux beaux-frères, mon fils et ma belle-sœur, placés dans ces différentes mai-

sons, me donnaient les moyens d'être informé de ce qui eût pu s'y tramer de contraire à mes intérêts. Ainsi je devais être tranquille sur ma position à l'égard de cette première partie de la maison royale. D'ailleurs, ma liaison intime avec M. le comte de Maurepas devait naturellement, dans les premiers momens, me servir de bouclier, et me défendre de toutes les attaques qu'on aurait pu vouloir diriger contre moi.

M. le duc d'Orléans, premier prince du sang, était la bonté et l'honnêteté même, avec de l'esprit, et surtout celui de la société. Il avait fait preuve de la valeur qui distingue la maison de Bourbon, pendant la guerre de 1741, et sous les yeux de Louis XV. Tant que la vie obscure et religieuse que le duc d'Orléans, son père, mena à Sainte-Geneviève, où il s'était retiré, ne lui laissa que le titre de duc de Chartres, quelquefois asservi à sa femme, sœur du prince de Conti, qui unissait l'esprit et les grâces à toutes les inconséquences du caractère féminin et à un désordre de mœurs plus affiché que réel, il s'était permis les distractions que l'usage du temps autorisait, et que l'espèce de domination qu'exerçait la duchesse d'Orléans au Palais-Royal, lui rendait nécessaires. La mort de la duchesse d'Orléans

le laissant plus libre, il vivait avec les personnes qui lui étaient attachées, dans une société douce et agréable, dont une femme qui réunissait tous les talens aux agrémens de la figure, était l'âme, et qui, sans en avoir le titre aux yeux du public, était véritablement la maîtresse de la maison.

J'ai dit que la duchesse d'Orléans avait voulu me marier. Si ce projet avorté me rendit l'objet de sa haine, il n'en fut pas de même du duc d'Orléans, qui imposa silence aux propos de ceux dont les projets furent déjoués. Après la mort de la duchesse, et plus encore lorsque ce prince se fut attaché à madame la comtesse de Montesson, mon assiduité à lui faire ma cour devint plus active, d'autant qu'il me traitait d'une manière très-distinguée, ainsi que le marquis d'Entraigues, mon ami.

Un des plus grands reproches qu'on ait pu faire au duc d'Orléans, est le choix qu'il fit des personnes qui furent chargées de l'éducation première du duc de Chartres, son fils, qui, dans son enfance, avait été prodigieusement gâté par sa mère. Le comte de Pons-Saint-Maurice, gouverneur du jeune prince, quoiqu'avec de l'esprit un peu guindé et de la morgue, s'occupa de sa fortune person-

nelle, beaucoup plus que de surveiller son élève, et laissa les sous-ordres, les valets et les complaisans s'emparer de sa confiance et servir tous ses goûts.

Le prince de Condé, chef de la seconde branche collatérale de la maison royale, resté presque enfant, sous la tutelle de son oncle, le comte de Charolois, avait été parfaitement bien élevé. Le marquis d'Aulezy, de la maison de Damas, en avait eu les plus grands soins, avait surveillé ses mœurs et son instruction. Le comte de Charolois avait mis un ordre infini dans l'administration de ses affaires de finances. La charge de Grand-Maître de la maison du Roi lui avait procuré toutes les ressources et tous les moyens de récompense pour les personnes qu'il avait employées en sous-ordre dans cette administration.

Très-jeune, le prince de Condé joignait une extrême politesse à beaucoup de timidité. Cette dernière qualité se changea en une circonspection rare chez un jeune prince. Dans la guerre de 1757, à la valeur héréditaire de sa maison, il sut unir des talens qui furent, plus d'une fois, couronnés par des succès. Une bataille gagnée contre le prince héréditaire de Brunswick, le couvrit

de gloire et lui assura l'estime générale des officiers et des soldats. Son rang fut, dès-lors, marqué entre les plus dignes successeurs du grand Condé. A la paix, la magnificence de sa maison, soit à Paris, soit dans son merveilleux château de Chantilly, fit les délices de la meilleure compagnie, qui y abondait, et l'admiration des étrangers, qui s'honoraient d'y être admis.

Le prince donnait, chaque semaine, à Paris, un dîner militaire. Il y réunissait les officiers qui, par leur conduite ou leur réputation, méritaient cette distinction. A Chantilly, la statue du connétable de Montmorency, placée sur l'esplanade, devant la grande porte du château, était entourée des pièces de canon prises sur l'armée alliée à la bataille de Joansberg, où avait commandé Son Altesse. Le prince de Condé les fit enlever quand, bien des années après, il reçut la visite du prince de Brunswick. On dut être également satisfait de la politesse modeste qui avait fait disparaître ces monumens de gloire aux yeux du rival, qui auraient pu en être blessés, et de la grandeur d'âme du prince de Brunswick, qui pressa son hôte de les faire remettre à leur place ordinaire et en sa présence.

Le prince de Condé avait été constamment

attaché à Louis XV, par les sentimens qu'il devait à son souverain et au chef couronné de sa maison ; il en avait toujours été distingué. Son mariage avec la fille unique du prince de Soubise, ami, général et ministre du Roi, était un lien qui resserrait ceux qui déjà l'attachaient au trône. Après la mort de la princesse de Condé, un attachement respectable et constant avait cimenté une union intime entre ce prince et la princesse de Monaco. Si les gens qui blâment tout s'étaient permis de critiquer cette liaison, très-publique, les personnes qui, par état ou par des circonstances, avaient été admises à partager cette société charmante, furent forcées d'applaudir aux qualités réciproques qui l'avaient formée.

Le duc de Bourbon, fils du prince de Condé, donnait de grandes espérances ; mais les soins du prince son père avaient été nécessaires pour le sauver des piéges tendus à son inexpérience.

Admis, dès ma première jeunesse, aux amusemens du prince de Condé, par le marquis d'Aulesy, son gouverneur, cousin issu de germain de mon père, la conformité d'âge nous avait mis à portée de nous connaître. La guerre nous avait encore rapprochés. Ce prince était bien assuré de mon attachement, dont je fus

assez heureux pour lui donner une preuve ostensible, dès les commencemens de mon ministère.

Le prince de Conti, que son père avait toujours réduit à la nullité dans le monde, marié sans enfans, à une princesse de Modène, était le chef de la troisième branche de la maison de Bourbon. Le ton tranchant du prince de Conti, son père, qui ne lui avait trouvé aucune énergie, et qui, peut-être, aurait été fâché de lui en découvrir, l'avait tenu constamment dans un état passif. A des goûts très-simples, il joignait de la timidité. Si, dans les premières campagnes qu'il fit pendant la guerre de 1757, il ne se distingua d'aucune manière marquée, on peut, je crois, en accuser la position désavantageuse où il se trouva toujours. A peu près du même âge que le prince de Condé, et toujours primé par lui, il sembla destiné à ne jouer qu'un rôle secondaire. Cette situation pénible fut la cause ou le prétexte de sa retraite, après la première campagne; ce qui le condamna à une nullité presque absolue, soit à la cour, soit à Paris. L'étiquette et les grandes cérémonies le ramenaient quelquefois sur le grand théâtre, mais il disparaissait tout de suite après la représentation. Le public ne s'occupa de ce prince que pour blâmer l'es-

pèce d'assiduité qu'il affecta, pendant quelque temps, dans la société de madame du Barry; entraînement dont il ne tira d'autre avantage que la désapprobation des ennemis de cette favorite.

Quelques parties de chasse avec le prince de Conti m'en avaient fait connaître. Si je ne devais pas compter sur son attachement, j'étais bien sûr de n'avoir rien à craindre de sa part.

Telle était ma position à l'égard des princes de la maison royale, à mon avénement au ministère de la guerre. Je ne parlerai point de mes liaisons avec les courtisans, parce qu'à l'exception du marquis d'Entraigues, mon ami, il aurait fallu ne pas connaître les habitués des cours, pour former quelque plan intéressant sur les sentimens bons ou mauvais, favorables ou contraires de cette espèce de caméléons, qui n'ont d'autre thermomètre que leur intérêt.

Pour me mettre à portée de rendre compte de mes rapports avec les ministres qui partagèrent avec moi l'administration du royaume, je dois en tracer ici le portrait.

Tout ce que j'ai dit jusqu'ici de M. le comte de Maurepas suffirait pour qu'on eût une idée juste de son esprit et de son caractère, et pour

en faire concevoir la plus haute opinion. Mais M. de Maurepas avait soixante-quinze ans lorsqu'il arriva à la souveraine puissance. Quoique sa tête fût encore aussi fraîche qu'au milieu de sa carrière, sa santé s'était affaiblie; elle était quelquefois dérangée par de violentes attaques de goutte. Pendant sa longue disgrâce, il avait contracté des habitudes de ménagement qui étaient contrariées par les soins qu'il donnait à ses hautes fonctions. Les audiences nombreuses qu'il était obligé d'accorder lui devenaient importunes et lui prenaient beaucoup de temps. Le soir, lorsqu'il avait consacré plusieurs heures à la lecture des mémoires qui lui étaient adressés de toute part, sa tête était quelquefois fatiguée.

Très-flatté de la confiance sans bornes dont le Roi l'honorait, très-attaché au bien de l'État, je ne crois pas me compromettre en avançant que, souvent, dans l'exercice pénible de sa puissance, il regretta la vie tranquille de Pont-Chartrain, et même de Bourges. Il ne pouvait être soutenu, dans les momens de fatigue qu'il éprouvait, par aucune espèce d'ambition personnelle, puisqu'il était arrivé au plus haut rang, et qu'il n'avait point d'enfans, ni personne de son nom à qui il pût en

transmettre les avantages. Tout devait finir avec lui.

Malgré la légèreté que ses ennemis lui ont reprochée, et qui n'était que l'effet de son extrême gaîté, il était on ne peut plus sensible à l'amitié. Il tenait extraordinairement aux personnes dont il avait reconnu l'attachement pendant sa disgrâce; et, si l'on put quelquefois se plaindre des choix qu'il fit faire à Sa Majesté, et qui ne furent pas généralement approuvés du public, il ne faut en accuser que sa reconnaissance.

M. de Miromesnil, garde des sceaux, avait une probité à toute épreuve, une parfaite connaissance des lois et des formes, une naissance ancienne dans la magistrature. Sa figure, en simarre, pouvait bien lui donner l'air du procureur arbitre, dans la comédie qui porte ce titre. On disait même qu'avant d'occuper la place la plus éminente de la magistrature, il s'était permis de jouer la comédie en société, et qu'il y avait fait preuve de talent. Mais je dois dire, avec toute l'énergie de la vérité, que, de même que j'ai toujours eu à me louer de son honnêteté à mon égard, dans les choses qui m'étaient personnellement relatives ou qui avaient trait aux affaires du département

dont j'étais chargé, j'ai dû applaudir à la sagesse des résolutions qu'il a provoquées au conseil, à toutes les opérations qu'il a faites dans l'ordre judiciaire, et à toutes les décisions émanées de ses bureaux, pendant tout le temps que j'ai été son collègue dans l'administration du royaume.

Le comte de Vergennes, avec les talens et les connaissances d'un premier commis, n'eut jamais le ton, le génie, ni les formes qu'exige la place du premier représentant du Roi de France, chargé de traiter en personne ou par correspondance, avec tous les souverains du monde connu. Je suis loin de vouloir diminuer le mérite du comte de Vergennes, dans les places subalternes qu'il occupa d'abord, et dans ses ambassades à Constantinople et en Suède. Je ne prétends pas lui enlever l'honneur qu'il acquit, comme un des coopérateurs des correspondances diplomatiques secrètes que Louis XV avait établies, pour être instruit, indépendamment des comptes que ses ministres et les ambassadeurs lui rendaient; espèce d'espionnage politique dont le génie rétréci du cardinal de Fleury lui avait inspiré le goût dans son enfance, et que ce prince porta dans beaucoup de parties de l'administration; ce qui rendit la place de lieu-

tenant de police de Paris si importante. J'ai cru remarquer qu'un pareil établissement n'existe pas sans de grands inconvéniens; qu'il porte la défiance dans le ministère; qu'il nuit à la considération des ministres; qu'il gêne leurs opérations et peut les discréditer dans les cours étrangères. Je suis très-intimement convaincu qu'une grande monarchie ne peut conserver sa prépondérance et son influence politique, que par l'ensemble de ses opérations, et par l'union apparente et réelle du monarque avec ceux qui le représentent dans le royaume et chez l'étranger.

Pour en finir sur cette correspondance secrète, je dirai que l'esprit intrigant du comte, depuis duc et maréchal de Belle-Isle qui voulait, à quelque prix que ce fût, être mêlé dans les affaires du gouvernement, en donna les premières notions sous le ministère de M. le duc, après la régence; que le cardinal de Fleury adopta cette idée, et en fit usage en envoyant le sieur Janel, qui fut depuis à la tête de l'administration des postes, à La Haye, où lui seul avait le secret des affaires, tandis que le marquis de Fénélon, ambassadeur en titre, ignorait tout, et ne savait pas même que le sieur Janel fût logé dans la maison voisine de la sienne. Depuis,

Louis XV adopta ce système; et le prince de Conti, qui avait plus d'activité et de chaleur dans la tête que de suite et de véritable talent, chercha et parvint à se créer un petit ministère par ce genre de relation souterraine avec le Roi. Mais, dégoûté par inconstance, au bout de quelques années, il parvint à se faire suppléer par le comte de Broglie, qui soutint cette correspondance par tous les moyens possibles, jusqu'à la mort de Louis XV.

Le duc d'Aiguillon, arrivant au ministère, se trouva blessé de cette espèce de diplomatie particulière, dont la connaissance lui était interdite. Il employa, pour la détruire, tous les moyens que donne le pouvoir ministériel à un homme violent, personnel, irascible et implacable pour tout ce qui pouvait choquer son amour propre ou son intérêt. Il en résulta le fameux procès de la Bastille, dans lequel Louis XV se trouva, par sa faiblesse, obligé de commander ou de souffrir qu'on ordonnât en son nom des poursuites judiciaires de la plus grande rigueur contre des accusés qui n'avaient agi que par ses ordres, de la fidélité desquels il était pleinement convaincu, qu'il soutenait en secret, auxquels il adressait des secours, et qu'il ne pouvait défendre parce qu'il n'osait par les avouer.

Je me suis un peu étendu sur cette correspondance secrète, et je reviens à M. de Vergennes qui a donné lieu à mes réflexions, par son admission au mystère de cette correspondance, et par sa nomination, conjointement avec le maréchal du Muy, à la place de commissaire du Roi, pour la reddition des comptes à rendre par M. le comte de Broglie, de tout ce qui avait trait à cette correspondance, lors de l'avènement de Louis XVI au trône, époque à laquelle toute cette machine fut anéantie, ainsi que la procédure criminelle qu'elle avait occasionnée.

Le comte de Vergennes, dont l'élévation avait rempli toute l'ambition, sous le rapport des honneurs, ne pouvait plus s'occuper que de sa fortune pécuniaire, et des moyens d'établir ses enfans à la cour. Il était souvent gêné devant M. de Maurepas, qui, voyant plus en grand, ne donnait pas toujours son approbation aux petites vues et aux petits moyens de la politique de M. de Vergennes. Le premier ministre s'apercevait souvent du peu de dignité avec lequel on faisait parler le Roi; et cette discordance entre les deux ministres, mettait souvent des entraves aux résolutions qui avaient été arrêtées dans le conseil. J'aurai, dans la suite, des observations

particulières à faire sur ce sujet, et à chaque époque où je croirai m'être aperçu des causes et des effets dont le résultat a fondé mon opinion sur M. de Vergennes.

J'ai déjà parlé de M. de Sartines; mon opinion sur son compte est déjà connue. Je dirai seulement qu'un esprit juste, ami de l'ordre, accoutumé à un emploi marqué du temps, et peu susceptible de distractions, donne tous les moyens de s'occuper utilement de quelque partie de l'administration que ce soit. C'est ce que prouva la manière dont M. de Sartines dirigea le ministère de la ma[illegible]ême au moment d'une guerre maritim[illegible] c'est ce qui sera démontré dans le cours de ces mémoires. Le choix qu'il fit du chevalier de Fleurieu, capitaine de vaisseau, généralement estimé, et très-instruit dans toutes les parties de service intérieur et des ports, fut universellement approuvé, même par le corps de la marine, où, de tout temps, la jalousie avait établi son empire, et où les réputations les mieux fondées trouvaient toujours des censeurs ou des critiques. Mon avénement au ministère fut agréable à M. de Sartines, à cause des rapports multipliés que nos deux départemens devaient avoir ensemble, lorsque la guerre de l'Amérique septentrionale eut

forcé la France à employer toutes ses forces de terre et de mer vers ce seul et unique objet.

Le département de l'intérieur, qui, depuis un demi-siècle, était gouverné par le duc de la Vrillière, ou plutôt par les chefs de bureau, sous son nom, n'avait que des rapports fort rares avec le ministère de la guerre. Ce peu de connexité d'affaires, dans le cours ordinaire des choses, me rendit assez indifférens les changemens qui eurent lieu dans ce département. J'étais d'ailleurs assuré de l'amitié de M. Le[illegible] qui avait succédé à M. de Sartines, dans la place de lieutenant-général de police; je me trouvais donc en garde contre tout ce que je pouvais craindre des intrigues ou des mouvemens de Paris, qui auraient pu me forcer de recourir au ministre de l'intérieur, pour être instruit de tout ce qu'il m'était important de savoir, et dont, chaque jour, j'étais informé aussitôt que le secrétaire d'état qui devait en rendre compte au Roi.

Le département des finances, que les dépenses de la cour, les frais énormes de la guerre de sept ans, les subsides payés à la cour de Vienne et à plusieurs autres cours, par des traités qu'une politique maladroite avait engagé le feu Roi à signer; que surtout

les traités onéreux passés avec des financiers, pour soutenir le crédit, avaient, en quelque sorte, rendu le plus intéressant de tous, avait passé en plusieurs mains, même depuis l'avénement de Louis XVI au trône. Ce prince voulait la liquidation des dettes, la libération de ses peuples, et désirait ardemment voir renaître l'ordre dans ses finances, et surtout dans sa cour; il en donnait l'exemple personnel; et ce monarque, doué de toutes les vertus d'un particulier, était destiné à démentir le proverbe, jusqu'alors reçu généralement, que l'exemple d'un Roi fait la règle de sa cour, où chacun s'empresse de l'imiter.

M. de Maurepas, d'après ses connaissances et son expérience, avait le même désir de liquidation et d'économie générale; mais, lorsqu'il avait voulu sonder l'abyme du dérangement des finances, il en avait été effrayé. Dans les choix qu'il proposa au Roi, pour la place de contrôleur-général, il crut souvent qu'il suffisait de la confier à un homme actif, et dont la probité fût reconnue. S'il espéra qu'avec du travail et des vues honnêtes, un administrateur parviendrait à arrêter toute espèce de déprédation, il ne fut pas longtemps à s'apercevoir que ce moyen pouvait bien assurer le juste emploi des revenus de

l'État, mais qu'il ne pourrait jamais éteindre et faire disparaître les dettes arriérées, qui étaient immenses, et combler le déficit, qui, depuis trente ans de négligence et d'impéritie, n'avait cessé d'augmenter.

En effet, dans les trente dernières années du règne de Louis XV, les administrateurs des finances n'avaient été occupés que du soin de cacher au monarque l'état où les dépenses ordonnées précipitaient les affaires du royaume, dont le Roi eût sans doute été effrayé. Ils n'avaient cherché qu'à concilier cette tâche pénible avec le besoin, toujours renaissant, de fournir les fonds nécessaires aux dépenses indispensables de l'État, et de se procurer, par tous les moyens possibles, l'argent que les déprédations de la cour, la rapacité des maîtresses, et plus encore de leurs adhérens, savaient arracher à la faiblesse de Louis XV. Cet état de choses, mieux connu des cabinets de l'Europe que des peuples qui en étaient les victimes, avait souvent entravé les mesures que la gloire et l'intérêt de la couronne devaient prescrire, avait fait perdre à la France sa prépondérance politique, et amenait insensiblement, mais sûrement, notre entière dégradation.

Les finances étaient devenues un labyrinthe

inextricable. C'est dans cet état, effrayant à tous égards, que M. de Maurepas les trouva. Je ne peux dire s'il désespéra d'y porter des remèdes efficaces; mais je peux assurer qu'il en eut le désir, et qu'il crut qu'avec la droiture de cœur, la sagesse et les excellentes intentions de Louis XVI, il pourrait y parvenir avec le temps. Toutefois, le voile se déchira bientôt, et je pus juger du moment où il connut toute la gravité du mal, lorsque je vis appeler M. Necker, comme adjoint au contrôleur-général, sous le titre de directeur des finances.

M. Necker, né à Genève, dans ce réceptacle de la crasse de toutes les nations; où tous les vices sont naturalisés; où l'agiotage et l'art de faire fortune aux dépens des autres, et par tous les moyens licites ou illicites, font le caractère distinctif de tous les habitans, qui, tous, ont une aptitude naturelle pour les opérations de calcul et les combinaisons commerciales, était arrivé à Paris fort jeune, suivant l'usage de tous ses concitoyens. Il s'était placé dans une maison de banque, en commençant par y exercer les emplois les plus ordinaires. Bientôt son génie génevois et ses talens analogues s'étant développés, il y fit des profits; et, au bout de quelques années, il de-

vint associé de la maison, au lieu de salarié qu'il y était dans son début.

L'intérêt qu'il retira de son association, et ses spéculations particulières, lui ayant procuré de l'aisance et même de la fortune, il prit du goût pour les lettres, et donna dans le bel esprit. Il ouvrit sa porte et peut-être sa bourse à des écrivains qui devinrent ses prôneurs. Quelques mémoires sur les matières de finances l'associèrent à cette classe d'oisifs dont Paris fourmille, et qui s'occupent sans cesse du gouvernement.

M. Necker tenant une bonne maison, ses faméliques sectateurs se crurent obligés de lui créer une réputation. Son mémoire sur le commerce des blés, dans un moment où la folie du jour se portait entièrement sur cet objet, et où la secte des économistes était le plus en vogue, le fit accueillir et rechercher de tous ceux qui s'occupaient de ces matières. Il fut admis et prôné par la duchesse d'Anville, qui tenait bureau d'esprit à jour et heure marqués, et devint, grâce au gigantesque de ses idées, un des professeurs de cette école, dont les membres, sous prétexte de s'occuper de l'amélioration de l'agriculture, et de donner des avis salutaires au gouvernement, n'étaient que ses censeurs et les échos de ses

détracteurs. Devenu membre de la compagnie des Indes, il en fut bientôt un des directeurs, et, en cette qualité, il se trouva le collègue du marquis, depuis maréchal de Castries. Leurs fonctions communes les lièrent ensemble; et si cette liaison avec un homme marquant dans le monde, dans le militaire, où il avait déployé des talens, et à la cour, où il jouissait d'une haute considération, augmenta l'importance du banquier, elle ne fut point inutile au courtisan, dont la fortune patrimoniale et la succession du maréchal de Belle-Isle, ne l'empêchaient pas de désirer de nouvelles richesses, par toutes les spéculations que le commerce en grand peut offrir; spéculations qui avaient précédemment engagé M. de Castries au jeu des actions de la compagnie des Indes.

Cette liaison rapprocha M. Necker de M. le duc du Châtelet, qui avait hérité de beaucoup d'actions de la compagnie des Indes, et qui avait continué cette espèce de jeu; genre d'occupation avantageux pour les habitans de Paris, et pour tous ceux qui couraient la même carrière de fortune.

Si de bons dîners et quelques pamphlets avaient attaché à M. Necker les beaux-esprits de Paris; si les préconiseurs des principes

économiques l'avaient fait recevoir dans la société de la duchesse d'Anville, dont il était devenu le coryphée; si les intérêts de la compagnie des Indes l'avaient mis en relation avec des personnages dont la naissance et son état auraient dû le tenir très-éloigné; et si l'amour du lucre lui créa une existence dans cette société supérieure, la publication de son livre sur les Opinions Religieuses lui assura l'affiliation à la secte philosophique, dont cet ouvrage devint le catéchisme, et qui eut, dans le temps, la plus grande vogue.

La gloire d'auteur, et d'auteur philosophe, n'avait pas empêché M. Necker de suivre avec ardeur, intelligence et succès, la carrière de la banque, dont il était devenu l'un des chefs. Il jouissait d'une grande fortune, et du plus grand crédit dans toutes les places de l'Europe.

Ce fut dans cette position que quelques amis de M. de Maurepas lui prônèrent M. Necker comme ayant de grandes connaissances en finances, comme jouissant d'une grande influence à la Bourse, et pouvant disposer à son gré de presque toutes les fortunes financières de Paris, et lui firent naître l'idée de le proposer au Roi pour l'adjoindre au ministre des finances, dont il était capable de rédiger

avec habileté et clarté les différens projets que les besoins toujours renaissans de l'Etat pouvaient faire adopter, et dont son crédit particulier pouvait faciliter la réussite.

J'ai dit que M. de Maurepas tenait, par sa mère, à la maison de la Rochefoucault, qu'il était flatté de cette alliance. La cabale ne négligea pas ce moyen; et la duchesse d'Anville, par elle et par ses proches, ne fut pas la dernière qui s'employa pour déterminer le ministre principal en faveur de M. Necker.

Tels furent les moyens par lesquels ce Génevois parvint à s'accrocher à l'administration, et à se mettre à portée d'en connaître tous les secrets, afin d'en pouvoir tirer un parti utile, tant pour lui que pour la secte philosophique, à laquelle, en partie, il était redevable de son élévation.

Les fonds destinés aux dépenses du département de la guerre, en temps de paix, étant invariablement fixés; et le surplus de ces dépenses, en temps de guerre, devant toujours être réglé en conseil d'état, le secrétaire-d'état de la guerre n'avait pas beaucoup d'affaires majeures à traiter avec le ministre des finances; et si quelques affaires de contrebande ou d'exactions commises par les troupes, occasionnaient quelques rapports entre ces deux

administrations, ces objets, à moins qu'ils ne fussent d'une très-grande importance, se traitaient entre les chefs de bureau et les premiers commis des deux départemens.

Ce peu de rapprochemens entre les deux ministères, quoique je ne fusse pas encore ministre en titre, quand M. Necker obtint la place de directeur des finances, ne m'empêcha pas de voir avec peine son entrée dans l'administration. Un sentiment intérieur, que je ne pouvais m'expliquer, m'en faisait craindre les suites; même, un jour, dans un moment de confiance, et du vivant de M. de Saint-Germain, je ne pus cacher à M. de Maurepas combien je désapprouvais l'aggrégation de M. Necker au département des finances.

J'ai fait assez connaître M. le maréchal prince de Soubise, et son attachement pour Louis XV. Le dernier sacrifice qu'il fit à l'amitié tendre qu'il avait pour ce monarque, fut de rester au conseil d'état sous le règne de son successeur. Sa fortune immense, ses goûts, son âge, tout devait lui faire désirer de jouir paisiblement des avantages accumulés sur sa tête, et de se débarrasser de devoirs qui, ne pouvant rien ajouter à sa considération, lui créaient des obligations quelquefois très-gênantes, et contrariaient toutes ses ha-

bitudes. J'allais dans sa société depuis la guerre de sept ans, où j'avais servi sous ses ordres; son affection pour le marquis d'Entraigues, mon inséparable ami, avait rejailli sur moi. Il me la conserva toujours, et vit avec joie les rapides progrès de ma fortune à la cour.

J'ai cru nécessaire de faire le tableau de la maison royale et du ministère, à l'époque où j'en partageai les travaux, et où je me trouvai secrétaire-d'état en chef du département de la guerre. Le souvenir que je viens de me retracer de ma position envers les personnages principaux avec lesquels j'allais avoir des rapports, me servira à marquer, dans le cours du compte que j'ai à me rendre, les différentes nuances que les circonstances et les événemens y apportèrent.

Dans un très-long mémoire, j'ai retracé tout ce que j'ai dû prescrire ou ordonner, en ma qualité de ministre, et j'ai accompagné mon récit de toutes les pièces nécessaires. Je n'entrerai pas de nouveau dans ces détails. Comme mon objet actuel est beaucoup plus de faire l'historique de ce qui m'a été personnel que de rendre compte de mon administration, je me permettrai toutes les ré-

flexions que peut-être je ne fis pas dans le moment où les événemens se sont passés. Ma mémoire seule devenant mon guide, je demande grâce d'avance pour les inexactitudes de dates qui pourront se trouver dans mon récit, mais je réponds, sur ma parole d'honneur, de la vérité des faits.

Au moment où M. de Saint-Germain m'abandonna, par sa retraite, le département de la guerre, ses changemens dans tout le système et le gouvernement militaires, avaient porté le trouble et une espèce de désorganisation dans tous les corps de l'armée. Quoiqu'en général je doive convenir que quelques abus avaient été corrigés, quoique M. de Saint-Germain eût cherché à mettre de l'économie dans les dépenses, et que sa volonté eût eu son effet en quelques parties, je me crus obligé, dès le premier travail que j'eus avec le Roi, auquel M. de Maurepas continua d'être présent, de déclarer que plusieurs des plans que mon prédécesseur lui avait fait adopter, étaient parfaitement contraires à ma façon de voir et de penser. Je rappelai au souvenir de M. de Maurepas, que l'époque de mon exclusion de la confiance de M. de Saint-Germain, était celle de mon opposition à la

réforme entière de la maison du Roi, et j'appuyai sur ce point par toutes les considérations que j'ai déjà fait connaître.

Ce premier travail fut très-long, à cause des différentes parties d'administration dont je rendis compte à Sa Majesté, et sur lesquelles je lui demandai ses ordres positifs. Le Roi trouva bon que je lui remisse un des doubles de mon mémoire sur les opérations de M. de Saint-Germain, avec mes notes marginales, signées de moi. Il daigna signer également celui qu'il me remit, il l'apostilla de sa main, et m'assura qu'il avait le projet de rétablir sa maison militaire, dès que l'état des finances le lui permettrait, ce dont il me laissa entrevoir que le terme ne serait pas éloigné. Il me donna, par écrit, l'autorisation de faire insensiblement disparaître les petits changemens faits par mon prédécesseur, qui, quoique tirant à conséquence pour le bien du service, ne pourraient faire aucune sensation, par leur destruction successive et prudemment ordonnée. Les autres innovations à détruire, sur lesquelles je m'étais permis des réflexions, et qui auraient pu, au commencement d'un nouveau ministère, faire sensation, et influer sur l'opinion qu'on pourrait prendre de la variation des principes de

l'administration générale, et peut-être lui porter quelque discrédit, furent renvoyées à des époques postérieures.

J'éprouvai, dans ce premier travail, des marques sensibles d'un commencement de confiance du Roi; je crus m'apercevoir que mon âge, quoique double de celui de Sa Majesté, mais qui s'en rapprochait bien plus que celui de ses autres ministres, parlait en ma faveur; et, en général, je dus être parfaitement satisfait de mon début ministériel.

M. de Maurepas, qui me regardait comme son fils et son ouvrage, ne me laissait pas ignorer chaque marque de satisfaction qu'il avait cru remarquer chez le Roi.

Mon premier devoir, le lendemain, fut de me rendre à Paris, pour y voir mon prédécesseur, et lui porter l'hommage de ma reconnaissance et les expéditions de toutes les grâces que Sa Majesté accordait, tant à lui qu'à madame de Saint-Germain. Ce premier voyage à Paris n'eut que cet objet, et celui d'aller, selon l'usage, chez tous les maréchaux de France, indistinctement, comme les chefs de l'ordre militaire. Je passai de même chez tous les princes du sang royal, et je revins à Versailles, sans m'être permis même de voir aucun de mes parens.

Je m'occupai d'abord de n'être entouré, dans mes fonctions ministérielles, que d'agens sur lesquels je pusse compter. Le choix des chefs de bureau fut l'objet principal de mon attention. Le temps que j'avais passé au ministère m'avait donné le moyen de connaître à fond tous les employés; l'appartement que j'occupais dans l'hôtel des bureaux m'avait en outre mis à portée de les voir de plus près.

Le sieur de Saint-Paul, qui était à la tête du bureau des grâces, avait fait son éducation de bureau sous M. Le Tourneur, son parent. Dès son début, il s'était acquis l'estime de ceux qui avaient eu à traiter avec lui, et ce sentiment n'avait pu que s'accroître par sa bonne conduite, son extrême politesse envers les militaires de tout rang et de tout âge, et la parfaite connaissance qu'il avait de tous les individus qui faisaient partie de l'armée. Pendant mes inspections, j'avais été à portée de connaître son exactitude scrupuleuse; il avait la confiance du militaire, et la méritait. J'ai toujours eu à me louer de ses excellentes qualités, pendant tout le temps que j'ai été à la tête du ministère de la guerre.

Le sieur Campy, chef du bureau des provinces réputées militaires, était, en même

temps, chargé de la rédaction des affaires qui devaient être portées au conseil des dépêches. Il eût été difficile que cet important travail fût confié à de meilleures mains. Abstraction faite de l'obligation personnelle que je lui avais, et dont j'ai parlé, je lui dois de dire que jamais travail n'a été plus clair, plus correct, plus exact que le sien, et que je dois à ses conseils et à ses instructions une grande partie de la satisfaction que le Roi et M. de Maurepas m'ont constamment témoignée. Son neveu, élevé par lui, et destiné à lui succéder, avait la même exactitude et tout autant de capacité; mais il n'avait pas la simplicité honnête et la bonhomie de son oncle. Il lui aurait fallu bien du temps encore pour être digne de remplacer l'homme estimable qui avait entrepris de le former.

Les finances de la guerre avaient pour chef un homme unique dans son genre, le sieur Meslin, un des meilleurs calculateurs et des plus éclairés financiers du royaume; très-exact, très-honnête. Quelque considérables que fussent les affaires dont il était chargé, sa tête eût pu en contenir de plus étendues. Jamais embarrassé, toujours à sa besogne, il avait un extérieur très-simple, et même un peu cynique. On dit que, dans son intérieur,

il ne négligeait rien pour satisfaire son goût pour la bonne chère; mais c'était sans aucune ostentation; il aimait, en général, beaucoup plus à jouir qu'à paraître.

Le quatrième bureau, dont le travail portait sur les routes et les approvisionnemens militaires, sur les comptes rendus par les inspecteurs-généraux, etc., était, avant moi, surveillé par M. de Sainte-Reuse, dont la famille, depuis long-temps, était employée dans les bureaux de la guerre. Le travail de M. de Sainte-Reuse était moins soigné que celui des autres chefs. A la tête de ses commis, il avait l'air de gérer sa ferme ou sa terre, car il regardait son bureau comme une propriété héréditaire. Il avait un peu de fatuité dans son extérieur, et n'était pas toujours aussi poli qu'il l'eût fallu envers les officiers-généraux qui avaient affaire à lui, car tous ceux qui étaient employés recevaient de lui les instructions que le ministre le chargeait de rédiger. Je vis donc avec plaisir qu'il me demandât sa retraite, presqu'au moment de mon installation au ministère de la guerre.

Je proposai au Roi, pour le remplacer, le sieur d'Avranges aîné, qui, depuis quinze ans, était mon secrétaire, et jouissait du brevet de commissaire des guerres. Le sieur d'Avranges

main de chaque travail particulier du ministre, le chef de bureau avec lequel il avait travaillé, était obligé d'envoyer au secrétaire général une expédition de toutes les décisions, et les copies des mémoires et des observations qui les avaient motivées. Ce bureau, très-important pour le ministre, qui, par ce moyen, pouvait avoir à chaque instant sous les yeux, un état de tous les ordres qu'il avait donnés, et de toutes les déterminations motivées qu'il avait prises, fut confié par le Roi, d'après ma proposition, au sieur David, qui avait été gouverneur de mon fils, et qui, depuis la fin de son éducation, m'était resté attaché, comme secrétaire particulier.

Le sieur David avait de l'instruction grammaticale, de bonnes mœurs, de l'honnêteté, de l'assiduité à son travail, qui était purement mécanique. Il avait un grand ordre dans la tête; ce qui, pour le travail auquel j'allais l'employer, valait beaucoup mieux qu'une imagination brillante. Il s'en acquitta de manière à me satisfaire et à mériter la continuation de ma confiance.

Je fis choix d'un des élèves des bureaux, nommé Arcambal, dont j'avais suivi la conduite pendant mon noviciat ministériel, pour en faire le secrétaire intime de mon cabinet.

Son travail consistait à faire des copies de tout ce que j'écrivais de ma main et qui en valait la peine, et à répondre à toutes les lettres de compliment ou de style; car, pour la correspondance avec les généraux, commandants de provinces, ou administrateurs en chef, je l'écrivais moi-même, surtout pendant la guerre. J'avais trop bien reconnu les inconvéniens qui pouvaient résulter de l'usage contraire, pour n'avoir pas fait un de mes devoirs les plus essentiels de ce travail personnel, auquel je n'ai jamais manqué pendant la durée de mes fonctions.

Je pris également parmi les jeunes élèves du bureau des ingénieurs-géographes, le sieur Amabert, pour me l'attacher personnellement, afin d'avoir à moi un homme capable de lever et de dessiner tous les plans dont je pouvais avoir besoin. Depuis, lorsque la guerre força d'assembler des corps d'armée, je me servis de lui pour l'envoyer reconnaître des positions, et pour porter aux généraux des ordres ou des avis qui exigeaient des explications relatives à son talent.

Je me suis peut-être un peu trop étendu sur la composition de la partie mécanique de mon administration; mais, comme je me suis

assez bien trouvé de tous les choix que j'ai faits, pour n'y faire aucun changement pendant tout le temps que j'ai conservé le ministère, j'ai cru devoir une fois en parler en détail, afin de n'y plus revenir.

J'en ai dit assez pour faire connaître quelle était ma position individuelle à l'égard de toutes les personnes avec lesquelles je devais traiter, ou qui avaient des rapports avec moi.

Madame de Montbarey, née, élevée et placée à la cour, où toute sa famille occupait de grandes places, n'eut rien à acquérir en se trouvant dans une grande représentation. Son esprit, ses grâces naturelles, et le tact délicat qu'elle avait au suprême degré, lui permirent de faire convenablement les honneurs de notre maison.

Depuis trop long-temps je vivais à la cour, pour que je pusse être enivré de tout l'encens qui me fut prodigué. Je reçus poliment, mais sans enthousiasme, toutes les flatteries dont je fus assailli; et ne m'occupai que de remplir dignement le poste où la confiance du Roi m'avait élevé. Désireux de porter aux objets importans dont j'étais chargé, l'attention la plus suivie et la moins distraite, je sentis que je leur devais le sacrifice de tous mes plaisirs.

Les vingt-quatre heures suffisaient à peine au travail que je me prescrivis dès le premier moment.

L'Angleterre, par ses succès maritimes, par la dévastation de nos colonies, pendant la guerre de 1757, et par le traité de paix de 1763, avait acquis un continent énorme dans l'Amérique septentrionale. Souveraine d'une immense étendue de déserts, sous le nom de Nouvelle-Angleterre, elle s'occupa de peupler ce nouvel empire, et prit tous les moyens possibles d'en tirer parti. Elle marqua les emplacemens des villes à bâtir, de manière à faciliter le commerce, soit intérieur, soit extérieur de ces contrées; elle accorda des concessions à tous ceux qui se présentèrent pour s'y établir. Mais si cette nation spéculatrice fit tout pour peupler ses nouvelles possessions; si une exemption complète d'impôts y attira une foule d'habitans des trois royaumes, et des étrangers de toutes les nations; si elle avança des fonds énormes pour faciliter les établissemens; si elle y toléra une entière liberté des opinions et des religions; si enfin son gouvernement ne négligea rien pour se fonder un second empire, au-delà de l'Océan septentrional, plus considérable que celui qu'il possédait en Europe; peut-être

pourrait-on l'accuser d'imprévoyance, pour n'avoir pas imaginé qu'elle serait un jour forcée, par ses dépenses mêmes, d'anéantir les priviléges qu'elle avait concédés; et qu'alors ces colons rassemblés de toutes les parties de l'Europe, formés, pour la plupart, de gens sans aveu et sans fortune, se refuseraient à contribuer aux charges d'un État éloigné, dont la protection ne leur serait plus nécessaire; qu'il se trouverait parmi eux des ambitieux et des fanatiques; que les têtes s'exalteraient, et que la révolte trouverait des protecteurs et des appuis dans le parti de l'opposition, toujours subsistant en Angleterre.

La sédition une fois allumée, on pouvait prévoir que les résultats en deviendraient plus ou moins inquiétans, selon l'assistance que les révoltés recevraient des puissances rivales de l'Angleterre. On devait s'attendre à voir accourir au secours de l'Amérique septentrionale tous les brigands et les mauvais sujets des quatre parties du monde, instrumens utiles ou dangereux, selon la direction qui leur serait donnée. Malheureusement pour l'Angleterre, le docteur Francklin et le général Washington étaient des hommes de génie qui surent se concilier la confiance des Américains, et nourrir l'enthousiasme qui

des Alpes, si jamais on se trouvait dans la nécessité de porter des armées en Italie.

En tout, il paraît que la politique française, totalement changée depuis le traité de 1756, et surtout depuis celui de 1763, ne tendait qu'à s'assurer de la paix par tous les sacrifices possibles, en renonçant même à son influence dans les affaires du Nord; en laissant la Russie dominer en Suède et en Danemarck, suivre ses projets d'agrandissement en Pologne; et en ne faisant rien pour conserver son crédit sur la Porte ottomane. Si, par des manœuvres sourdes, et quelques secours d'argent répandus dans les différens partis qui divisaient les Polonais, on eut l'air de vouloir porter quelque obstacle aux prétentions de Catherine II, ces demi-moyens furent onéreux sans profit réel, et devinrent fatals aux malheureux Polonais, en les excitant à des levées de boucliers au-delà de leurs véritables forces; ce qui, par la suite, causa leur destruction.

Ce fut dans cet état que commença le nouveau règne en France. Les ministres que Louis XVI appela dans ses conseils trouvèrent la France épuisée dans ses finances, soumise à l'alliance autrichienne, privée de toute considération dans le Nord, caressée par l'impératrice de Russie, qui allait droit à l'exécution

de ses vues, auxquelles la France ne pouvait s'opposer d'une manière effective; conservant, il est vrai, le commerce du Levant par le port de Marseille, mais sans aucune influence dans le divan, depuis le traité de 1756. La Prusse et la Turquie, ses alliés naturels avant ce traité, pour s'opposer à l'ambition des deux cours impériales, avaient dû changer leurs principes politiques en voyant cesser une rivalité de trois siècles, et lui succéder une alliance monstrueuse qui bouleversait la politique générale, et pouvait menacer leur existence.

En considérant avec réflexion toutes les branches d'administration, tant extérieures qu'intérieures, à l'avénement de Louis XVI, disons que le bien de l'Etat et sa restauration exigèrent, de la part des ministres, la plus grande sagesse, la plus grande circonspection; et qu'ils durent se préserver de toute démarche trop précipitée, avant d'en avoir scruté et examiné les effets sous tous les rapports.

Les embarras que les troubles des colonies anglaises suscitèrent au cabinet de Saint-James, les efforts qu'il dut faire pour les dissiper, et les mesures qu'il prit pour éteindre la révolte, l'occupèrent trop sérieusement,

pour qu'il pût profiter des circonstances qui lui étaient favorables dans les dernières années, tumultueuses et faibles du règne de Louis XV, et dans les commencemens du règne de son successeur.

Je présume, sans oser l'affirmer, que, dès les premiers mouvemens tumultueux de l'Amérique septentrionale, les vrais moteurs de ces troubles avaient trouvé de l'appui, des conseils et des espérances à la cour de France; et que le ministère français, pour mieux conserver la paix, avait fomenté ce qui pouvait empêcher l'Angleterre de nous troubler, en la forçant à s'occuper de ses propres affaires. Je crois que l'accueil fait généralement au docteur Francklin et à tous les Américains de son parti, ne se borna pas alors à de simples politesses, et qu'ils remportèrent, dans leur patrie, au moins l'assurance de secours indirects. Je crois que, dans les premiers momens du règne de Louis XVI, le ministère, dans les mêmes vues, leur fit passer les mêmes assurances, et peut-être quelques secours pécuniaires, jusqu'au moment où la cour toléra le départ de M. de la Fayette et des aventuriers qui le suivirent. Je dois d'autant plus donner créance à la réalité de toutes ces demi-mesures, qu'elles rentraient entièrement dans le

génie très-borné de la petite politique de M. de Vergennes, sur le compte duquel je me suis déjà suffisamment expliqué; pour lequel toutes les petites finasseries de la diplomatie étaient les seuls moyens à employer; et qui, selon moi, très-propre au rôle d'un honnête espion, ou à celui d'un chargé d'affaires dans une cour subalterne, n'avait aucune des qualités transcendantes qui doivent former le caractère distinctif d'un ministre des affaires étrangères du roi de France.

Le cabinet de Saint-James n'avait pas tardé à s'apercevoir de l'appui que nous accordions aux rebelles; il n'ignorait pas que le ministère fermait les yeux sur les marchés très-étendus que le sieur Caron de Beaumarchais et autres aventuriers commerçans, avaient passés avec les chefs de la révolte; il était bien persuadé de notre mauvaise volonté à son égard. S'il n'avait pas déchiré le voile dont nous nous couvrions, c'était par la crainte de s'attirer sur les bras toutes les forces navales de l'Espagne, réunies aux nôtres; et surtout, parce que notre alliance avec la cour d'Autriche, et la bonne intelligence qui semblait régner entre le roi de Prusse, l'impératrice de Russie et la France, ne lui laissait pas entrevoir la possibilité de faire une diversion en Europe. Le

conseil de Versailles ne pouvait douter que ces considérations n'eussent seules empêché une déclaration formelle de guerre, désirée par la nation anglaise, et différée par le ministère britannique, uniquement par prudence et par défaut de moyens réels.

Il résulte de ce que je viens de faire observer, que, de fait, nous faisions aux Anglais tous les maux qui résultent d'une déclaration de guerre, et que nous devions nous attendre que le gouvernement britannique ne laisserait échapper aucune occasion de se venger et de nous rendre tous les mauvais offices qu'il recevait de nous, sous le masque perfide d'une paix apparente, dont il n'était pas, et ne pouvait pas être dupe.

Telle était la position des affaires politiques quand j'arrivai au département de la guerre. Dès les premières séances du comité des ministres, où je fus appelé, on me demanda compte des mesures que j'allais prendre, pour mettre les côtes du nord de la France en situation de ne pas craindre les forces navales de l'Angleterre, chargées de troupes nombreuses de débarquement, qui, chaque jour, partaient des ports d'Europe pour l'Amérique, et qui, sortant du canal, longeaient nos côtes, et pouvaient se porter avec un succès, mo-

mentané il est vrai, mais toujours fâcheux, à quelque hostilité directe.

A cette question, je répondis en rendant compte des mesures arrêtées par mon prédécesseur, d'après les ordres du Roi, pour rassembler, dans les provinces de Flandre, Picardie, Normandie, Bretagne et Aunis, un corps suffisant de troupes, afin de les mettre à l'abri de toute insulte. Je dis que la province de Bretagne étant celle dont les côtes avaient le plus d'étendue, et la mieux disposée pour donner du secours aux autres, on devait y réunir tout ce qui constitue une armée dûment approvisionnée; que les régimens d'infanterie et de cavalerie qui devaient la composer avaient reçu leurs ordres de départ; qu'une partie était déjà rendue à sa destination, que le reste était en marche, et qu'à mon premier travail avec Sa Majesté, je comptais prendre ses ordres pour la nomination du général en chef qui en aurait le commandement; qu'après cette nomination, je m'entendrais avec le général choisi, pour tous les arrangemens subséquens. Je remis au conseil l'état des troupes destinées à cette démonstration provisionnelle de prévoyance.

J'appuyai ce que je venais de dire de pièces justificatives et d'états à l'appui. Mes réponses

parurent satisfaire mes nouveaux confrères.

Si j'avais suivi mon vœu particulier pour le bien du département de la guerre, j'eusse proposé au Roi d'annuller les ordonnances qui avaient donné force de loi à toutes les nouveautés établies par mon prédécesseur, ou plutôt à toutes les rêveries imaginées par les faiseurs. La plupart de ces changemens n'avaient eu, selon moi, que le très-léger mérite de la nouveauté, et ils avaient le grave inconvénient de faire totalement disparaître le caractère français dans le militaire.

Ces changemens, tous calqués sur le régime prussien ou autrichien, avaient été prescrits, sans que les ordonnateurs se fussent donné la peine de réfléchir que cette espèce d'imitation servile des principes étrangers, de préférence au régime national, était un aveu tacite de la supériorité des militaires allemands qu'on voulait nous faire singer, tandis que c'était avec nos mœurs et nos habitudes militaires que nous avions, depuis un siècle, agrandi la France en Roussillon, en Flandre, en Lorraine, en Alsace et en Franche-Comté.

Peut-être même aurait-on pu penser que cette subversion totale des principes militaires français, et cette servile imitation des formes germaniques, avaient été insinuées au ministre

de la guerre, par les émissaires secrets des cours intéressées à bouleverser notre système militaire. Ces innovations avaient bien quelque utilité, en ce qui concernait la tactique pratique de la guerre, et même l'exercice, qui, dans l'ancienne ordonnance, avaient beaucoup de mouvemens et de temps qui tenaient plus à la bonne grâce qu'à l'utilité réelle, et avaient l'air d'avoir été imaginés plutôt par un maître de danse que par un militaire.

Il y avait loin de la correction de ces minuties à une subversion totale. L'ordonnateur léger et superficiel qui l'effectua, aurait dû ne pas oublier l'énorme différence qui existe entre une ancienne monarchie qui compte vingt-cinq millions de sujets, qui concourent tous à la formation de sa force militaire, commandée par une noblesse nombreuse, dont le métier de la guerre était, de temps immémorial, la seule occupation. Il n'aurait pas dû oublier que, dans chaque corps de l'armée, les compagnies devenaient un patrimoine, dont les soldats étaient attachés à leur capitaine et à leurs autres officiers par des liens féodaux et depuis leur naissance; tandis que, chez des puissances de nouvelle création, on ne pouvait former des armées nombreuses qu'en mettant toute l'Europe à contribution;

et que, dans de pareilles armées, on ne pouvait donner aux individus rassemblés, soit comme officiers, soit comme soldats, d'autre point de ralliement et d'indigénéité, que la sévérité de la plus austère discipline, et les principes de la plus dure subordination, sans admission aucune de la qualité et de la différence des personnes.

Les événemens dont j'ai été depuis le malheureux témoin, n'ont que trop justifié, après une période de temps assez courte, les inconvéniens énormes de cette espèce de séparation, qui fut établie entre l'officier et ses subordonnés.

Quoique je fusse bien pénétré de la nécessité de revenir, plus tôt que plus tard, des erreurs que je viens d'indiquer, et que j'eusse rédigé moi-même les projets qu'il me paraissait convenable de proposer au Roi, je ne voulus point débuter par une commotion dans tout le militaire, au moment où je considérais la guerre comme près d'éclater contre l'Angleterre. Je renfermai donc mes plans dans mon portefeuille, pour en faire usage lorsque les circonstances me paraîtraient plus opportunes.

Le lendemain du jour où j'avais, pour la première fois, assisté au comité des ministres, le Roi me fit dire que, le soir, à six heures,

il m'accorderait mon premier travail avec lui. Je me rendis donc dans son cabinet, et M. de Maurepas s'y rendit de son côté. Je ne saurais assez dire avec quelle bonté Sa Majesté daigna me recevoir. Je débutai par mettre sous ses yeux le tableau de tous les corps qui devaient se porter sur les côtes de l'Océan, et celui des divers emplacemens espacés de manière qu'ils pussent se former en brigades au besoin, et arriver aux points où le Roi jugerait leur présence nécessaire. Je remis aussi au Roi l'état des officiers-généraux qui désiraient et pouvaient être employés près des troupes. Cet état était accompagné de notes marginales contenant le nom, l'âge, le temps du service, l'arme dans laquelle avait servi, les occasions de guerre où s'était distingué l'officier-général que je lui proposais d'employer. Sa Majesté fit choix de ceux qui lui paraissaient mériter la préférence, et me remit cet état signé de sa main. Cette opération avait été précédée du choix du général en chef. Le Roi, d'après les succès et la réputation de M. le maréchal de Broglie, le nomma pour commander l'armée; et j'eus le soin, après cette nomination, d'engager Sa Majesté à désigner, pour servir sous ses ordres, ceux des officiers-généraux qui, dans les dernières

campagnes d'Allemagne, avaient mérité plus particulièrement son estime et sa confiance. Je priai Sa Majesté de laisser au maréchal le choix des principaux officiers de son état-major, et de me permettre de travailler sur cet objet avec M. de Broglie, afin d'en soumettre ensuite l'état arrêté entre nous, à son approbation. Pour la partie très-importante des vivres et des approvisionnemens en tout genre, j'avais soin de proposer au Roi de n'employer que d'anciens munitionnaires, qui avaient acquis, par leurs services, la confiance des généraux et celle des troupes.

Le Roi finit ce travail, qui dura plus de trois heures, par me dicter une lettre pour le maréchal de Broglie, où, en lui annonçant la marque d'estime et de confiance qu'il venait de lui accorder, il lui enjoignait de s'entendre avec moi pour le choix des officiers de son état-major, l'invitait à faire les dispositions les plus promptes pour se rendre dans les différentes provinces où devaient se former les rassemblemens, et à se concerter avec moi pour tous les détails des mesures à prendre, dont je lui rendrais compte, afin de recevoir ses ordres définitifs et sa signature.

En rentrant dans mon cabinet, je me hâtai d'expédier un courrier au maréchal de Bro-

glie, pour lui porter la lettre du Roi. Le lendemain, je le vis arriver chez moi; et, après les premiers complimens, dans lesquels je crus démêler un peu de froideur, je lui dis que, dès qu'il aurait fait au Roi ses remercîmens, nous prendrions jour et heure, pour traiter à fond et de suite les détails très-multipliés dont nous devions nous occuper ensemble. Il monta au lever du Roi, et, après la messe, redescendit dans mon cabinet. Nous entrâmes en pour-parlers; et, à la fin de nos conférences, qui durèrent au moins douze heures en trois jours, je lui remis les instructions que le Roi m'avait ordonné de minuter, qu'il avait gardées quelque temps pour y réfléchir, et qu'il m'avait rendues, après les avoir signées.

J'avais supplié le Roi de permettre que, pendant tout le temps de mes conférences avec M. de Broglie, il me fût loisible de lui faire demander des momens d'audience, pour lui rendre compte des objets importans sur lesquels j'aurais besoin de prendre ses ordres; et M. de Maurepas, averti chaque fois, se trouvait exactement chez le Roi. Ces précautions qui, peut-être, parurent importunes et minutieuses, m'avaient été dictées par la prudence, par la froideur avec laquelle

le maréchal avait reçu la nouvelle de sa nomination au généralat de l'armée, et surtout par quelques propos, échappés dans notre première conférence, qui, me laissant présumer peu de confiance en moi, me forcèrent à prendre des précautions, même les plus minutieuses, pour être en garde contre les difficultés qui pourraient s'élever dans la suite, et m'appuyer de la volonté du Roi, énoncée et prouvée par sa signature, avec des notes marginales de sa main.

J'avais fait part à M. de Maurepas des remarques que j'avais faites; il approuvait mes précautions, et c'est ce qui le fit passer sur l'importunité fréquente des courses que je l'obligeais à faire chez le Roi, et qui étaient pénibles pour un homme de son âge. Comme nous jugeâmes tous deux qu'il était inutile de rendre compte au Roi de mes observations, et que Sa Majesté ignorait jusqu'où le pouvoir confié au secrétaire d'état de la guerre, pouvait et devait s'étendre, elle put croire que mes importunités continuelles étaient indispensablement nécessaires, et elle n'eut pas l'air de les trouver trop à charge; ce à quoi, M. de Maurepas, sans en dire l'objet, me servit avec son amitié ordinaire.

Toutes les explications, difficultés, mé-

moires, sur lesquels on me demandait des explications tranchantes, occupèrent plus d'une semaine d'une correspondance très-active entre le maréchal de Broglie et moi. Sur tous les objets de quelque considération, je pris les ordres du Roi, et réclamai sa signature; et, pour les autres qui, par leur minutie et leur fréquence, eussent dû être répondus *ex cathedrâ*, ou seulement par les chefs de bureau, sur mon autorisation, j'eus la prudence, ou plutôt la prévoyance, d'en conférer avec M. le comte de Maurepas, qui, quoique flatté de ma déférence, dut pourtant en être fatigué et peut-être ennuyé.

Dans nos rapports multipliés, nous n'eûmes aucunes difficultés, M. de Broglie et moi, et je m'efforçai toujours de me prêter à ses désirs. Ce ne fut que dans notre seconde entrevue, qu'il éprouva de ma part un refus formel, lorsqu'il demanda que le comte de Broglie, son frère, fût nommé maréchal-général des logis de l'armée, ou employé dans son grade. Ce refus de ma part était la suite d'un ordre positif du Roi, signé de lui, sur lequel d'ailleurs Sa Majesté s'était expliquée très-nettement, sans m'en dire les raisons, mais que je présumai se rapporter aux affaires de Pologne, à ses correspondances diplomatiques, et au-

quel je fus d'autant plus étranger que, dans tous les temps, et surtout à la guerre, j'avais eu à me louer du comte de Broglie, dont l'esprit aimable me convenait beaucoup plus que la sécheresse un peu pédantesque du maréchal, dont je savais d'ailleurs apprécier le mérite en présence de l'ennemi.

La cour devait faire un voyage à Marly. Avec la permission du Roi, je m'absentai pendant vingt-quatre heures avant de m'y rendre, pour quelques affaires personnelles; et ce fut pendant ces vingt-quatre heures, que le maréchal de Broglie partit pour la Bretagne. Je ne fus pas peu étonné, à mon arrivée à Marly, d'être pris à part par le Roi, qui me dit qu'avant son départ, le maréchal lui avait remis un mémoire contre moi, que Sa Majesté me confia en original, en m'enjoignant de lui en rendre compte après l'avoir lu.

Rentré dans mon cabinet, quelle fut ma surprise quand je vis que ce mémoire débutait par une déclaration du maréchal, qu'il ne pouvait recevoir des ordres d'un secrétaire d'État auquel il avait fait faire une croix de fer par punition! et je ne pus m'empêcher d'en rire assez haut pour que mon secrétaire, qui travaillait dans une pièce voisine, entrât pour savoir si je n'avais besoin de rien.

Le premier courrier de Bretagne qui arriva, pendant le voyage de Marly, m'apporta une lettre du maréchal, qui, en m'annonçant son arrivée, me faisait des demandes contraires à tous les points convenus avant son départ. Cette première lettre était conçue en termes qui n'auraient pu me convenir comme simple particulier, et qui me paraissaient indécens à l'égard d'un secrétaire-d'état, organe des ordres du Roi. Je n'en fus point affecté, mais je pris le seul parti qui me parut propre à faire changer de style à M. le maréchal. Je demandai au Roi un moment d'audience, qui me fut accordé; je lui montrai la lettre, le suppliai de vouloir bien relire le détail des conférences tenues entre le maréchal et moi, et dont j'ai dit plus haut que je lui avais remis un double, de vouloir bien juger lui-même des points sur lesquels nous différions, d'après ce qui avait été convenu; et, quant au style de la lettre, dont Sa Majesté paraissait plus choquée que moi-même, je lui assurai que, si elle voulait me le permettre, je trouverais un moyen certain de faire prendre à cette correspondance le ton décent qui devait exister entre l'organe de la volonté du Roi et le général de son armée. Je proposai aussitôt au Roi de me permettre de répondre au maré-

qu'il avait dans le régiment de Luxembourg un serrurier très-habile, capable de faire cette croix de fer ; mon père accepta l'offre qu'il lui fit de la commander ; la croix de fer fut forgée, mais je ne la portai jamais.

Sa Majesté rit beaucoup de cette anecdote, estima à sa juste valeur le reproche que, trente-quatre ans plus tard, le maréchal avait voulu en faire au ministre de la guerre et en matières graves, fut très-satisfaite de mes réponses aux griefs contenus dans le mémoire, et daigna me dire qu'elle prévoyait que ce ne serait pas la seule fois que le général ferait de mauvaises difficultés à la personne qui lui ferait passer ses ordres, mais qu'elle m'exhortait à la patience et à compter sur ses bontés.

M. de Maurepas, auquel le Roi conta toutes ces puérilités et cette tracasserie de mauvais genre, et à qui je n'en avais rien dit, désirant que ce commérage restât entre le Roi et moi, afin de ne pas augmenter l'humeur du général, ce qui aurait pu nuire à des parties importantes du service, m'en parla sur le même ton que Sa Majesté, applaudit en riant à mes explications, et approuva le plan de conduite que je m'étais prescrit, pour la suite, à l'égard de M. de Broglie.

commanda, notre correspondance, très-multipliée, reprit la forme honnête qui convenait à l'un et à l'autre; et, sans être amicale, fut au moins décente. C'était tout ce que je devais attendre, connaissant bien ses dispositions intérieures à mon égard. N'espérant pas le faire changer, il me suffisait que le ministre du Roi eût lieu d'être satisfait de la forme, et d'être assuré que les intérêts de Sa Majesté et le bien de la chose publique ne souffriraient pas de la malveillance que le général de l'armée portait au secrétaire-d'état de la guerre, chargé de lui transmettre les ordres du souverain.

Cette tracasserie fut une des premières épines dont j'eus à souffrir, et dont je triomphai, grâce à la bonté et à la patience du Roi. Sa Majesté me dit, plusieurs fois, combien j'avais eu raison de lui faire signer tous les ordres particuliers, dont, dans tout autre temps et avec un autre général, j'aurais pu lui éviter l'ennui.

M. le comte de Saint-Germain, dont le physique et le moral étaient attaqués, lorsqu'il donna sa démission, ne survécut pas longtemps à son ministère. Le Roi lui avait accordé toutes les grâces qu'il avait demandées, tant pour lui que pour madame de Saint-Ger-

main. Il habitait l'hôtel de la guerre, à l'Arsenal, maison qui avait été bâtie pour l'archevêque de Cambrai, frère du duc de Choiseul. Sa maladie devenant chaque jour plus grave, je lui rendis, comme je le devais à tous les titres, les soins que les devoirs de ma place me permirent de lui rendre; et quand il eut terminé sa carrière, je portai au Roi toutes ses intentions pour le sort de madame de Saint-Germain, qui eut lieu d'être satisfaite des marques d'intérêt dont il honora la mémoire de son mari. Elle se retira, et ne jouit pas long-temps elle-même des grâces de Sa Majesté.

Ce fut à cette époque que j'éprouvai un des plaisirs les plus sensibles, en portant au Roi la demande que lui fit S. A. S. M.gr le prince de Condé, de la charge de colonel-général de l'infanterie française, supprimée depuis long-temps, et que j'engageai Sa Majesté à rétablir en faveur du prince du sang, héritier d'un nom cher et vénéré par les militaires de toutes les nations, et qu'il s'était montré digne de porter, dès ses premiers pas dans la carrière des armes.

Si l'on se rappelle ce que j'ai dit de mes liaisons avec ce prince, dès [illegible] qui devinrent plus intimes [illegible]

été donné à peu près les mêmes goûts; que, pendant la guerre, il se présenta plusieurs occasions qui me rapprochèrent de lui; et que, depuis la paix, je continuai à lui faire ma cour, soit à Paris, soit dans ses voyages de Chantilly; qu'aux états de Bourgogne, tenus par lui en 1766, et dont j'étais membre, j'avais eu infiniment à me louer de la manière distinguée dont il m'avait traité, on jugera aisément de la satisfaction que je ressentis, dès les premiers momens de mon entrée au ministère, de trouver une occasion aussi heureuse de le servir dans un objet si conforme à ses désirs, avec la certitude surtout de voir la grâce du Roi applaudie par toute la noblesse du royaume et par tout le militaire français.

Ce fut peu de temps après, que Sa Majesté, par une bonté très-marquée, daigna m'appeler à son conseil-d'état, en me nommant ministre.

Le jour de mon entrée au conseil fut celui qui décida, pour l'opinion de la cour, du dégré de confiance dont le Roi m'honorait, et qui assura, par contre-coup, le pouvoir ministériel de M. le comte de Maurepas, pour lequel mon attachement inaltérable était connu. Je ne trouvais aucune prévention défavorable parmi les ministres au milieu des-

quels j'allais siéger. Mon intimité avec le maréchal prince de Soubise était connue. C'était le seul des anciens ministres de Louis XV, qui eût été conservé au conseil sous le nouveau règne; et il dut sa conservation, plus à la connaissance qu'on avait de sa probité et de sa loyauté, qu'à la considération de sa haute naissance.

Mes liaisons, depuis l'enfance, avec M. de Sartines, m'assuraient qu'il me verrait avec plaisir partager ses honneurs et ses travaux; et la connexité des opérations de nos deux départemens, au moment d'une guerre probable avec l'Angleterre, exigeaient, entre nous, des relations perpétuelles, qui ne pouvaient que resserrer les liens de notre amitié de collège.

J'étais également bien vu du comte d'Ossun, ancien ambassadeur à la cour de Madrid. Comme le maréchal de Soubise, c'était la probité et la loyauté mêmes. Il avait les connaissances diplomatiques que ses services en grand dans les affaires étrangères lui avaient acquises. Il était entré dans la carrière, par le crédit du marquis de Puisieux, qui se faisait, comme de raison, grand honneur d'être de ses parens par sa mère, M. d'Ossun étant d'une très-bonne maison du midi de la

France, et étant officier-général. Ses vertus sociales, et l'estime dont il jouissait à la cour d'Espagne, lui avaient procuré la grandesse d'Espagne, dont sa naissance le rendait très-susceptible; et, à son retour de la cour de Madrid, il avait été nommé ministre d'état.

Le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, et, à ce titre, secrétaire du conseil, fut mon introducteur. Quoiqu'il me félicitât de la manière la plus affectueuse, il fut peut-être le seul des ministres à qui mon admission ne fît pas grand plaisir. Je dois soupçonner même qu'il en éprouva une peine réelle. Il avait, pour beaucoup, contribué au choix que M. de Maurepas avait suggéré au Roi, de M. de Saint-Germain, pour le ministère de la guerre. Il se pourrait qu'outre le désir du bien du service du Roi, la connaissance qu'il avait faite autrefois de cet officier-général, dans le nord, et l'estime que tous les militaires lui portaient, avec raison, n'eussent pas été les seuls motifs de sa proposition, et qu'il y fût entré le projet de s'étayer d'un ministre qui lui eût quelque obligation; surtout quand on considère que M. de Vergennes était à la cour une plante exotique et un peu isolée. Il serait possible qu'il fût entré dans ses vues de prendre de l'in-

fluence sur le ministre qui serait son obligé, de chercher à l'entourer de ses créatures et de ses affidés, comme il le fit en effet, en recommandant à M. de Saint-Germain le comte de Jaucourt, qui lui était fort attaché, et pour lequel sans doute il eût désiré la place que le ministre de la guerre sollicita et obtint pour moi. Outre le comte de Jaucourt, M. de Vergennes présenta à M. de Saint-Germain plusieurs des faiseurs de projets, dont il fut entouré, et qui auraient accaparé toute sa confiance, si ma présence, bien plus que mon influence réelle, ne les eût tenus en bride, et forcés à prévoir qu'il pourrait arriver un moment où ils seraient contraints de compter avec moi, surtout lorsque le Roi m'eût accordé le titre de secrétaire-d'état adjoint.

Il serait possible que ces obstacles au plan qu'il s'était fait, eussent contribué au sentiment que me porta M. de Vergennes, dès les premiers momens, mais ce qui lui donna plus de force fut certainement l'opposition qu'il trouva en moi à quelques-unes de ses propositions diplomatiques. Il arrivait souvent que nous différions d'opinion. Les bontés du Roi, l'amitié et la confiance de M. de Maurepas devenaient, pour M. de Vergennes, des sujets de jalousie et d'inquiétude, surtout lorsque

je me fus permis de dire, dans quelques occasions, après la lecture de dépêches projettées, que je croyais convenable de faire parler le Roi avec plus de force et de dignité que je n'en trouvais dans le langage qu'on voulait lui faire tenir.

Ces légères nuances d'improbation achevèrent, comme je l'ai toujours cru, de fortifier dans l'esprit de M. de Vergennes, l'impression défavorable qu'il avait éprouvée à mon égard, par mon noviciat sous M. de Saint-Germain. Mais son caractère, son éducation politique sous le chevalier de Chavigny, le ton énigmatique qui fait partie des devoirs d'un ministre des affaires étrangères, et surtout mes relations avec de M. de Maurepas, lui imposèrent l'obligation de couvrir sa mauvaise volonté réelle de tous les dehors de la bienveillance, dont cependant, malgré tous ses efforts, je ne fus jamais la dupe. L'existence de madame de Montbarey à la cour, même avant mon avénement au ministère, formait aussi une nuance qui ne devait pas plaire à madame de Vergennes; et, sans que je m'explique davantage sur cet objet, on sentira que la réflexion ne devait pas établir un lien de plus entre nous.

Quand je fus appelé au département de la

guerre, comme directeur, j'avais rompu toutes mes liaisons de Paris. J'y allais cependant de temps en temps, mais seulement pour ne pas être taxé d'ingratitude par les personnes qui m'avaient accueilli dans leurs sociétés, et pour y voir mes parens. J'ai dit que, vers cette époque, à peu près, une liaison très-intime, que j'avais cultivée pendant plusieurs années, avait cessé, par le mariage que la personne avait contracté. Je ne l'avais point remplacée; et, occupé uniquement de mériter les hauts emplois que j'avais le droit d'espérer, j'avais fait ma principale occupation du travail, et cherché à acquérir les connaissances dont je pouvais avoir besoin dans la carrière ministérielle, que je me proposais de courir.

Libre de tout engagement de cœur, et livré entièrement aux affaires dont j'étais chargé, toutes mes facultés se portaient à faire, dans le département de la guerre, le plus de besogne que je pouvais par moi-même. Car j'avais toujours cru que la plupart des fautes reprochées à mes prédécesseurs, étaient bien moins leurs fautes personnelles, que la suite de la confiance, peut-être sans bornes, qu'ils avaient accordée à des sous-ordres qui en avaient abusé. La chose était d'autant plus possible que, sous le règne de Louis XV, les

fournir un prétexte plausible à l'Angleterre de se venger, dès qu'elle en aurait les moyens; que le cabinet de Saint-James ne pouvait pas ignorer l'accueil fait aux députés des rebelles, les secours considérables qu'ils avaient tirés de la France, avec l'approbation, tacite il est vrai, du ministère; que la permission accordée à des capitalistes et à des aventuriers, de faire des entreprises pour le compte de l'Amérique, n'avait pu échapper aux regards intéressés du gouvernement britannique; et qu'entre deux peuples aussi puissans que les Français et les Anglais, toutes les demi-mesures avaient des dangers sans profit, et qu'il ne pouvait exister que deux états prononcés, l'état de guerre qui légitimait tout, et l'état de paix qui interdisait toute basse manœuvre contraire à la foi jurée; que des puissances d'un ordre inférieur pouvaient employer de pareils moyens, conformes à leur faiblesse, mais qu'ils étaient indignes de la France et de l'Espagne; qu'enfin je me trompais fort, ou que tôt ou tard le gouvernement français aurait à se repentir d'en avoir usé.

Je soutenais encore que les avantages commerciaux que les Américains offraient à la France, ne pouvaient exister que dans une époque très-éloignée, parce que les premiers

momens de leur existence politique seraient consacrés à fonder leur propre administration, à peupler leurs déserts, et que, de long-temps, ils ne pourraient rendre à leurs protecteurs européens ce qu'ils en auraient reçu en tout genre; qu'une grande nation, qui avait besoin de la paix pour rétablir l'ordre dans ses finances, ne devait pas la troubler pour des intérêts étrangers qui ne pouvaient que retarder les opérations utiles que le caractère bienfaisant du Roi voulait exécuter pour le bonheur de ses sujets; qu'il me paraissait sage, pour une puissance qui avait des colonies éloignées de la métropole, établissemens pour lesquels on pouvait craindre les révoltes partielles, d'éviter avec soin que des puissances rivales eussent à se couvrir du prétexte de la réciprocité et d'une juste représaille dans l'appui qu'elles pourraient donner aux révoltes qu'elles auraient elles-mêmes excitées.

Enfin, je me permis d'ajouter qu'il était à craindre que les aventuriers et les jeunes têtes françaises de tous les ordres, que les préconiseurs de liberté avaient entraînées en Amérique, ne devinssent par la suite des sujets très-dangereux par les principes d'un pays armé contre sa métropole, si le succès répondait aux efforts des rebelles de Boston; et

que, peut-être, il était à désirer qu'on ne les en vît jamais revenir.

Malgré la conviction où j'étais, dans le moment où je parlais, j'étais bien loin de prévoir tous les malheurs qui ont été, depuis, les fruits amers de ces mesures impolitiques.

Dans une autre occasion, j'osai avancer que le traité de Vienne, de 1756, qui avait uni les maisons d'Autriche et de Bourbon, avait détruit la prépondérance de la France en Allemagne, où sa protection était le seul contrepoids qui maintînt la liberté germanique; que l'intérêt des puissances du nord devait être satisfait de nous voir user nos moyens de restauration intérieure dans la querelle américaine; que la Russie surtout, qui, il y a cent ans, n'était rien en Europe, devait tendre à s'emparer du poste et du rang de puissance du premier ordre; et que notre désir de conserver la paix, depuis 1763, et de donner maintenant de l'occupation aux Anglais, lui en offrait toutes les facilités.

Plusieurs de mes collègues s'étonnaient de voir un ministre de la guerre parler en faveur de la paix, et me le témoignaient. Mais je ne changeai point de principes, et n'en continuai pas moins à donner aux troupes, avec exactitude et prestesse, les ordres arrêtés dans

le conseil, contre mon opinion individuelle.

Ma manière de m'expliquer au conseil ne déplaisait pas au Roi; il m'en savait gré, et me le fit dire plusieurs fois par M. de Maurepas.

Je n'indique qu'en courant, et fort superficiellement, les raisons qui fondaient mon opinion sur la guerre d'Amérique; je les avais réunies dans un mémoire raisonné que je remis au Roi, dans le temps, et dont j'avais conservé la minute : mais j'ignore, dans ce moment-ci, où sont mes papiers; si je les retrouve, je joindrai ce mémoire aux pièces justificatives, à la fin de ce compte que je me rends. J'y joindrai aussi différens autres mémoires, à l'appui des propositions que je faisais au Roi, pour la composition et le régime de ses troupes, et notamment sur la nécessité de rendre, dans les régimens, la propriété des compagnies aux capitaines, en les chargeant, comme ci-devant, des recrues; sur l'avancement progressif des officiers dans leurs propres régimens, sans possibilité de parvenir à la tête d'un autre corps autrement que comme colonel; sur la nécessité de recréer le grade de brigadier d'infanterie, de cavalerie et de dragons, comme objet d'émulation et de distinction pour tous les officiers, et comme un

grade intermédiaire qu'on aurait dû conserver, et dont la suppression avait produit cette classe nombreuse de maréchaux de camp, dont le nombre diminuait la considération, et dont le plus grave inconvénient était de mettre sous la remise des sujets méritans dont le Roi pouvait encore espérer de bons services, et qui devenaient embarrassans lors de la formation et du rassemblement d'une armée.

Plusieurs de ces mémoires portaient sur les invalides, sur les écoles militaires, sur des économies à faire dans le régime intérieur des bureaux de la guerre, sur une multitude de dépenses de mon département, qui, prises séparément, pouvaient être considérées comme des minuties, et faisaient en masse une économie considérable. Le Roi recevait avec bonté tout ce que je lui remettais, le lisait avec attention, le mettait dans son porte-feuille, et me disait presque toujours, excepté pour ce qui était relatif au nouveau régime et à la composition du militaire, dont il avait déterminé l'exécution à l'époque où la paix serait consolidée : « Je vous avertirai quand je jugerai à propos d'exécuter ce « que vous me proposez. » J'ai toujours cru que, se défiant de lui-même, et, peut-être,

n'ayant pas en moi une confiance entière, Sa Majesté croyait qu'en gagnant du temps, elle acquerrait des connaissances plus sûres, et qu'en général, elle était moins comptable des choses qu'elle conservait telles qu'elle les avait trouvées, à son avénement au trône, qu'elle ne l'aurait été des changemens opérés d'après ses ordres, et sur la proposition de ses ministres.

La manière dont on donnait des secours à l'Amérique révoltée, après avoir eu tous les caractères d'une protection tacite et pusillanime, peu convenable à la considération du monarque et de la nation française, était insensiblement devenue plus énergique, sans déclaration de guerre. Tous les préparatifs qu'on faisait semblaient annoncer que la maison de Bourbon n'attendait qu'un succès des Américains, sur leur territoire, pour se déclarer en leur faveur franchement et ouvertement.

Le froid qui était résulté des petits moyens employés par le maréchal de Broglie pour prévenir Sa Majesté contre moi, me faisait une loi de porter, dans ma correspondance avec ce général, toute l'exactitude et toute la circonspection possibles, afin de lui ôter tout prétexte de plainte. Mon plan, pour com-

battre sa malveillance, était de le priver de tout moyen de pouvoir la manifester.

Cette attention, commandée par les circonstances, me devint très-salutaire, et me fit prendre une habitude d'exactitude dont j'eus, depuis, toujours à me louer; car, dans cette première campagne simulée, je n'étais pas seulement obligé d'être exact dans ma correspondance avec le général; j'étais dans la nécessité de porter la même attention sur tous les subordonnés chargés de quelques détails qui lui fussent relatifs. Je ne pouvais douter qu'ayant été déjoué par le peu d'effet du mémoire qu'il avait remis au Roi, il ne saisît toutes les occasions, même les plus minutieuses, pour manifester sa mauvaise volonté à mon égard. J'eus soin qu'il ne pût avoir aucun prétexte de se plaindre. Ce fut ainsi que je me vengeai de l'oubli qu'il avait fait de l'amitié qui le liait à mon père, amitié qui ne lui avait pas été inutile, et des éloges qu'il avait autrefois donnés à ma manière de servir pendant la guerre. Il est vrai qu'alors il jouait le rôle de protecteur, et que, dans le moment, il était obligé d'exécuter les ordres que je lui transmettais de la part du Roi; et son amour propre excessif était blessé que j'en fusse l'intermédiaire. Notre correspondance, placée

journellement sous les yeux du Roi, mit Sa Majesté à portée de juger par elle-même de la sécheresse du style de son général, et des soins que j'étais obligé de mettre pour éviter que le désaccord de deux individus ne devînt nuisible au bien général, et n'influât d'une manière fâcheuse sur les intérêts de l'État. Cette contrainte, qui dura pendant toute la campagne, fit juger au Roi que, si son armée devenait par la suite plus active, le bien du service exigeait que son ministre eût à traiter avec un général moins mal disposé envers lui.

L'année 1778 commença pour moi de la manière la plus brillante. Sa Majesté me nomma, le 1.er janvier, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, et je fus reçu le 2 février de la même année. Cette faveur signalée, qui annonçait publiquement la confiance dont le Roi m'honorait, aurait imposé silence à tous les malveillans, si, à cette époque, ceux mêmes qui ne me voyaient qu'avec peine au ministère, parce qu'ils craignaient peut-être que je ne les connusse trop, avaient pu avoir quelque espoir de cabaler avec succès contre moi.

Le comte de Maillebois, homme de talens éminens et de beaucoup d'esprit et d'intrigue, avec lequel tous les ministres avaient toujours

été obligés de compter, se piquait, depuis long-temps, d'être de mes amis, et m'en avait donné des preuves qu'il renouvela dans plus d'une occasion, surtout dans une très-importante dont je rendrai compte plus tard.

Je sais que ses envieux ou ses ennemis ont souvent répandu des bruits désavantageux sur son compte; je sais qu'il a été fortement inculpé dans la campagne de 1758, en Westphalie et dans l'électorat de Hanovre. J'étais alors trop jeune et trop éloigné des événemens pour m'ériger en juge des faits. Mais ce que je peux dire avec vérité, c'est que l'esprit et les talens de M. de Maillebois n'étaient pas douteux, et qu'individuellement j'ai toujours eu beaucoup à me louer de lui.

L'animosité du maréchal de Broglie contre moi, et que peut-être je devais attribuer au refus que j'avais fait, par ordre du Roi, d'employer son frère comme maréchal-général des logis de l'armée, ne m'avait pas empêché de conserver des relations avec le comte de Broglie; relations qui m'avaient mis à portée de connaître toute sa manufacture politique et tous les sujets qui y étaient employés, sous la régence du sieur Favier, dont j'ai déjà parlé.

Mes liaisons avec le marquis de Voyer,

ami du comte de Broglie, et qui, dans le conciliabule, était le chef de la partie militaire, avaient aussi favorisé mon désir d'en connaître les travaux. Le marquis de Voyer avait eu, dans le temps, besoin de quelques renseignemens sur le service de l'infanterie; il s'était adressé à moi, à cause des liens de parenté qui existaient entre sa femme et madame de Montbarey; et c'était par cette chaîne de circonstances que j'avais été initié dans le ministère subalterne et clandestin où se fabriquaient, avec l'autorisation de Louis XV, les critiques des opérations des ministres, que MM. de Broglie et de Voyer remettaient ou faisaient remettre au Roi, dont ils se faisaient honneur, comme du fruit de leurs connaissances, tandis que les mémoires étaient l'œuvre de leurs agens subordonnés.

Comme ces deux chefs m'avaient jugé peu enclin à l'intrigue, nullement disposé à tirer parti des renseignemens que je leur avais donnés, mais qu'ils connaissaient bien mon goût pour les femmes et pour le plaisir, ils avaient senti qu'ils ne pouvaient m'admettre qu'à leurs orgies; et cette admission, dont je ne fis pourtant pas une habitude, me fit connaître leurs formes, qu'ils appelaient anacréontiques, et qui, dans le fait, n'étaient que la

licence et la débauche, mises en pratique par des gens de beaucoup d'esprit, dégagés de tout préjugé, ayant beaucoup d'instruction en tout genre, et une très-grande facilité pour le travail qu'on exigeait d'eux.

Quand l'esprit cultivé par l'étude se permet tout, il a souvent des éclairs d'agrément qui séduisent; mais, en y applaudissant, l'homme sensé qui se respecte en éprouve bientôt du dégoût. C'est l'effet que produisit en moi le peu de séances de cette horde licencieuse, auxquelles j'assistai. Je me pressai d'en tirer le peu de connaissances dont je voulais faire usage, en me promettant bien d'éloigner les occasions de m'y retrouver.

L'avantage le plus marquant de cette liaison, fut pour moi la connaissance de quelques-uns des jeunes sujets formés par Favier, dont plusieurs furent employés dans les courses ministérielles du comte de Broglie, et admis dans les affaires de Pologne, tels que le sieur du Mouriez, dont j'aurai occasion de parler.

J'ai cru nécessaire d'entrer dans quelques détails peu connus de cette fabrique politique, parce que, dans la suite, j'aurai à citer des mémoires qui en sortirent, que le Roi me confia quelquefois, ainsi que de plus anciens,

remis antérieurement à Louis XV, et que son successeur avait conservés dans son cabinet intérieur.

Quelque ressentiment que le comte de Broglie gardât contre moi, il aimait trop l'intrigue pour en venir à une rupture ouverte, et pour renoncer au désir de faire parvenir à M. le comte de Maurepas quelques-unes de ses idées politiques. Mais il ne voulut pas paraître lui-même me rechercher, dans les circonstances où nous nous trouvions à l'égard l'un de l'autre, et il se servit de l'intermédiaire de Favier, qui m'écrivit, sous différens prétextes, surtout pour me recommander plusieurs de ses collaborateurs qui désiraient obtenir quelques emplois dépendans du département de la guerre, entre autres, le sieur du Mouriez, qui avait un brevet de colonel, qu'il avait obtenu lorsqu'il était employé près les dissidens de Pologne, et à la confédération de Bar.

Le sieur du Mouriez, fils d'un commissaire des guerres, était un homme pétillant d'esprit et rempli de connaissances. C'était le sujet le plus propre à l'intrigue que j'aie jamais connu. Sans principes, adroit, insinuant, se repliant sans cesse sur lui-même, pour ne paraître que ce qu'il était de son intérêt qu'il parût;

servant les vues paternelles du Roi, sauraient mettre en jeu tous les ressorts d'un bon gouvernement, pour n'avoir rien à craindre des entreprises qu'on pourrait former contre elle; et que je voyais, au contraire, dans la déclaration de guerre et les moyens extraordinaires employés pour la soutenir, une nécessité d'augmenter les impôts, déjà excessifs, et de ruiner le royaume pour des intérêts qui nous étaient étrangers, et pouvaient, un jour, tourner contre nous, quelque succès qu'on pût obtenir.

Malgré les efforts du parti qui voulait la guerre, les raisons que je mettais en avant, et que je développai dans deux mémoires, auraient peut-être prévalu dans le conseil, puisque j'avais pour moi le sentiment intérieur du Roi, et que, dans le fond, M. de Maurepas partageait mon opinion, ainsi que quelques autres ministres, si M. de Vergennes, qui, depuis long-temps, travaillait dans le conseil de Madrid, n'eût pas annoncé que la cour d'Espagne était décidée à soutenir la cause américaine, à appuyer toutes les mesures que la France croirait utiles aux différentes branches de la maison de Bourbon; et si, dans l'intérieur de M. de Maurepas, M. Necker, appelé depuis deux ans à la cour, sous le

titre de directeur des finances, n'avait pas assuré au premier ministre, effrayé des impôts nouveaux que la guerre nécessiterait, qu'il avait des moyens de pourvoir aux dépenses nouvelles, par le seul effet du crédit, des emprunts et autres opérations dont il garantissait le succès.

Lorsque M. de Maurepas me fit part des assurances positives que M. Necker lui avait données qu'il pourrait faire le service du trésor royal, même pendant la guerre, sans nouveaux impôts, par l'effet du crédit, et d'après des opérations de finances, je me hornai à faire observer au premier ministre que, puisque les finances de l'État ne pouvaient suffire aux dépenses ordinaires et à l'acquittement des dettes anciennes, subvenir aux dépenses extraordinaires de la guerre, par le moyen des emprunts, sans le secours des impôts, n'était qu'éloigner momentanément la difficulté, puisque tout emprunt dont on ne peut hypothéquer le fond sur une portion directe des revenus de l'État, nécessitait, plus tôt ou plus tard, la création de nouvelles charges pour son remboursement, et que cette promesse de M. Necker, de pourvoir à tout par un moyen pareil, n'était qu'un abus de termes et une espèce de charlatanisme.

J'avais trop bien l'habitude de vivre avec M. de Maurepas, pour ne pas voir, à sa mine et à son ton, qu'il était frappé de la justesse de mon observation, quoiqu'il n'en voulût pas convenir; je jugeai que le parti de la guerre était décidément pris, que le ministre en chef, vu son âge très-avancé, satisfait de l'homme qui lui assurait qu'aucun impôt nouveau ne serait exigé, croyait fermement que le moment de rembourser les créances que les dépenses de la guerre pourraient occasionner, n'arriverait jamais pour lui.

Je fis mon profit de ma remarque; et, cessant de contrarier le projet de la guerre, je me renfermai dans les détails que ce nouvel ordre de choses exigeait du département dont j'étais chargé. Depuis la retraite de M. de Saint-Germain, je m'étais sans cesse occupé de mettre l'armée du Roi dans la possibilité d'exécuter tout ce qui serait jugé nécessaire aux intérêts de l'État. Le département de la marine était également prêt. M. de Sartines, qui le dirigeait, et qui partageait les opinions de M. de Vergennes sur la convenance de la guerre, avait tout préparé pour que des escadres pussent mettre en mer.

Dès que les résolutions hostiles prises dans le conseil d'état furent connues du public,

les bureaux des ministres furent assiégés par les faiseurs de projets; les mémoires qui avaient pour objet une descente en Angleterre, nous arrivèrent de toute part, et la discussion de tous ces plans nous occupa uniquement.

Le Roi ordonna la sortie d'une escadre considérable, destinée à croiser dans la Manche, et à intercepter, dans cette station commode et à portée des côtes et des ports de France, tout ce que l'Angleterre voudrait expédier de ses ports.

Le duc de Chartres, fils unique du duc d'Orléans, et gendre du duc de Penthièvre, avait formé le projet de s'assurer, après la mort de son beau-père, de la charge de grand-amiral. Pour se créer une apparence de titres à l'obtenir, il demanda et obtint la permission de s'embarquer sur l'escadre qui avait ordre de sortir de Brest et de chercher les Anglais. Le combat d'Ouessant, où il se trouva, ne tourna point à sa gloire; et le public, à tort ou à raison, se permit la plus grande improbation de sa conduite dans cette affaire, qui fut la première suite hostile de la déclaration de guerre. La cour et la ville, prévenues contre ce prince, exagérèrent peut-être les torts qu'il put avoir dans cette circonstance. Sans

décider sur ce point, puisque je n'ai aucune certitude, je dirai seulement que le blâme fut universel, et de nature à faire croire que le public, mécontent de la conduite publique de ce prince, était enchanté de trouver une occasion de l'improuver; et que, de son côté, il dut être peu satisfait de la réception qu'on lui fit à son retour de ses exploits maritimes.

Autant je me faisais honneur d'être intimément et respectueusement attaché à M.gr le duc d'Orléans, dont j'avais éprouvé des bontés très-marquées, autant je me montrais éloigné du duc de Chartres, dont j'avais eu à me plaindre plus d'une fois, pour ses propos, et pour l'appui qu'il avait donné à différentes personnes qui avaient affiché leur inimitié pour moi. Un jour, en sortant du travail particulier du Roi, Sa Majesté me dit: « Demain, vous aurez la visite du duc de « Chartres, qui désire que je crée pour lui la « charge de colonel-général des hussards. » Je fus très-étonné et de la chose et de la manière dont le Roi me l'apprenait, qui, d'après la connaissance que j'avais de mon maître, me devait faire imaginer que Sa Majesté avait donné sa parole, et qu'il ne me restait plus qu'à expédier le brevet, et à en rédiger l'ordonnance.

Je me permis néanmoins de faire quelques observations à Sa Majesté, sur le peu de valeur d'une charge de colonel-général de six régimens, pour le premier prince du sang, tandis que le prince de Condé était colonel-général de l'infanterie française, et M.gr le comte d'Artois, colonel-général des Suisses et Grisons, sur l'augmentation de dépense que la création de cette charge devait entraîner, et sur le ridicule que le public pourrait répandre sur une grâce de ce genre, en récompense d'une campagne de mer, surtout en faveur d'un prince qui devait y réunir un jour la charge de grand-amiral. Je crus m'apercevoir que le Roi était frappé de mes objections, qu'il se les était faites à lui-même, et que ce n'était que forcément et par condescendance, qu'il cédait à cette demande, qu'on lui avait fait parvenir par la Reine, et qu'on lui avait représentée comme un moyen de faire tomber les propos tenus à l'occasion du combat d'Ouessant. J'eus la certitude que je ne m'étais trompé dans aucune de mes conjectures, à la première conversation que j'eus avec M. de Maurepas, qui pensait comme moi, et qui se taisait par faiblesse, ou parce qu'il comptait se faire de sa condescendance un

me pour obtenir des objets plus importans, ou s'y opposer avec avantage.

Le lendemain je vis arriver chez moi M. le duc de Chartres, dont le début fut un peu embarrassé, et qui finit par me dédire le sujet de sa visite et l'espoir que le Roi lui avait permis de former sur le succès de sa demande. Je fis à ce prince les observations que j'avais déjà faites au Roi; mais, comme il m'avait vivement, je vis bien qu'on lui avait persuadé que l'obtention de cette grâce était le seul remède à la déconsidération qui le poursuivait depuis son retour. Comme je connaissais les intentions du Roi, je promis à M. le duc de Chartres de porter l'ordonnance de création de la charge à mon premier travail avec le Roi, qui devait avoir lieu le surlendemain.

Le jour arrivé, je ne pus douter de l'impatience du duc de Chartres, quand je le trouvai, tout seul, dans le cabinet du Roi, au moment où je le traversai pour me rendre dans le cabinet intérieur. Il s'approcha pour me demander s'il allait être question de son affaire; je le lui assurai; et, après avoir rendu compte à Sa Majesté des affaires pressées de
rtement, je lui présentai la feuille
la création de la charge sollicitée.

En sortant je retrouvai le duc de Chartres qui m'attendait, et causait tête à tête avec le maréchal de Duras, premier gentilhomme de service. Il vint à moi, et me demanda à voir la décision du Roi, je la lui montrai; il désira en avoir une copie, et, le maréchal de Duras lui ayant procuré une écritoire et du papier, il la copia sur la cheminée du cabinet du conseil, et me fit de grands remercimens, auxquels je n'ajoutai de croyance que le degré qu'il fallait. Je croyais cette affaire résolue, et, quoique je la désapprouvasse fort, j'envoyai dans les bureaux l'ordre de faire passer l'ordonnance à l'imprimerie royale, pour qu'elle fût imprimée; j'écrivis la lettre d'annonce de cette grâce à M. le duc de Chartres, et je crus que je n'en entendrais plus parler.

Le moment était trop intéressant, et j'étais absorbé par trop de choses essentielles pour que l'affaire du duc de Chartres pût m'occuper long-temps. J'étais uniquement livré aux soins des affaires de mon département, lorsque, huit ou dix jours après avoir vu le duc de Chartres, je reçus, en sortant de table, un billet du comte de Maillebois, qui me demandait un rendez-vous dans l'après-midi. Je lui fis dire que je l'attendrais. Il arriva entre cinq et six heures du soir; et, suivant les

ordres que j'avais donnés, il entra sur-le-champ dans mon cabinet. Il avait le visage altéré ; et je ne fus pas peu étonné lorsqu'il me dit, mot pour mot, ce que je vais répéter.

« Prince, vous connaissez tout mon attachement pour vous ; je viens vous en donner une preuve. Je suis allé, hier matin, pour une affaire d'argent qui m'est personnelle, chez M. Seguin, trésorier de M. le duc de Chartres ; et, après avoir fait nos comptes ensemble, M. Seguin m'a dit : M. le comte, je remettrai l'appoint de nos comptes à M. le marquis de l'Aubépine, votre neveu, auquel j'aurai, dans peu de jours, à compter trois mille louis. Je fus très-étonné que le marquis de l'Aubépine, dont je connais le dérangement, pût avoir à toucher trois mille louis chez M. Seguin. Je questionnai ce dernier, qui ne voulut jamais me répondre autre chose, si ce n'est que c'était d'après un ordre de M.^gr le duc de Chartres.

« Rentré chez moi, j'ai envoyé chercher mon neveu, et l'ai interrogé sur cette créance de trois mille louis ; il a long-temps nié, jusqu'à ce que, voyant qu'il ne pouvait pas m'en imposer, quand je lui ai dé-

laquelle seule le duc de Chartres devait de n'avoir pas éprouvé les marques de son juste mécontentement. Sa Majesté chargeait le duc d'Orléans de prescrire à son fils de ne pas paraître à la cour ni en sa présence, pendant un mois, afin d'éviter le châtiment public de sa faute.

Le marquis de l'Aubépine fut exilé, et noté pour n'être proposé pour aucun emploi. Cette affaire fut ainsi terminée en moins de vingt-quatre heures ; et je pus, comme je l'avais promis à M. de Maillebois, quand il vint dîner chez moi, lui remettre les pièces qu'il m'avait confiées, en même temps que l'ordre d'exil de son neveu.

Si mon cœur, dans cette occasion, écouta plus les sentimens de la reconnaissance et de la sensibilité, que la prudence et la prévoyance ministérielle, je m'en accuse, mais je ne m'en repens pas; M.gr le duc d'Orléans sentit si vivement ce que mon dévouement envers lui m'avait porté à faire auprès du Roi, que je dus m'estimer heureux d'avoir prouvé à cet excellent prince que j'avais mérité et senti toute l'étendue de ses bontés.

Malgré mon goût pour les femmes et l'habitude que j'avais eue, jusqu'au moment où j'avais été nommé directeur de la guerre, d'a-

« vous prie de me le remettre demain, lorsque « je viendrai dîner chez vous. »

Tel fut le discours de M. de Maillebois, auquel je fis les plus sincères remercîmens; nous causâmes quelques instans ensemble; et, lorsqu'il fut parti, je réfléchis sur tout ce qu'il venait de me dire.

Je vis quelle circonspection continuelle devait guider toutes mes actions, puisque, même dans les choses les plus simples et qui paraissaient ne devoir entraîner aucun inconvénient, je pouvais toujours craindre que l'envie et la méchanceté ne trouvassent les moyens de creuser des piéges sous mes pas, et ne cherchassent à me créer des embarras dans les choses qui m'en paraissaient les moins susceptibles.

Je sentis toute l'obligation que j'avais à M. de Maillebois. A l'heure accoutumée, je montai chez M. de Maurepas avec toutes les pièces qui avaient trait à cette ridicule et fâcheuse affaire. Quand il les eut examinées, nous arrêtâmes d'en faire notre profit; je me décidai à en faire moi-même la copie, et à n'en parler au Roi que lorsque nous aurions su la suite que M.gr le duc de Chartres donnerait à cette affaire, quand il saurait

que son agent et son confident l'avait dévoilée.

Je rentrai chez moi, et m'occupai comme à l'ordinaire; mais le lendemain matin, vers neuf heures, mon valet-de-chambre, à ma grande surprise, m'annonça le duc d'Orléans, qui, en entrant, me sauta au cou, et qui, lorsque je lui observai qu'il avait quitté Paris de bien bonne heure, me répondit: « J'ai une affaire très-intéressante ici, et je « suis venu te demander à déjeûner; fais-moi « faire une tasse de chocolat, et nous causerons ensuite. »

Après avoir déjeûné: « Mon ami, me dit « le duc d'Orléans, je suis venu de si bonne « heure à Versailles, pour l'affaire la plus « importante pour toi, et la plus malheureuse « pour moi. » Il me raconta alors les motifs et toute la suite de l'affaire dont M. de l'Aubépine devait être l'agent sans en savoir peut-être l'objet, et dont il n'avait aussi peut-être offert de se charger que par l'appât des trois mille louis promis. M.gr le duc d'Orléans m'ajouta: « Le duc de Chartres est à la tête « d'une cabale qui veut te culbuter, et te « faire honteusement chasser du ministère et « de la cour. Tous ceux qui l'entourent sont « entrés dans cette conjuration, et ils ont

« formé le plan de t'accuser de laisser faire, « par les premiers commis de la guerre, un « coupable trafic des grâces du Roi. Ils ont « mis pour base de leur plan, qu'avec de l'ar- « gent on pouvait tout obtenir ; mais il ne « suffisait pas d'en faire courir le bruit pour « te perdre dans l'esprit public, ils ont voulu « avoir une preuve à mettre en avant ; et c'est « pour l'obtenir que le duc de Chartres a « consenti au sacrifice de trois mille louis pour « quiconque lui ferait avoir l'expédition du « brevet qu'il attend. Tout le plan de cette « intrigue infâme a été entendu par le nommé « Monsigny, un de mes valets-de-chambre ; il « m'en a rendu compte, et je n'ai eu rien de « plus pressé que de venir t'en avertir. » Je fis à M.gr le duc d'Orléans les plus sensibles remercîmens, et je lui appris comment, dès la veille, j'avais été instruit par M. le comte de Maillebois. Il me pria d'envoyer savoir si M. de Maurepas pouvait le recevoir. Pendant que mon valet-de-chambre se rendait auprès du premier ministre, ce bon prince fondit en larmes, déplorant le sort qui lui avait donné un fils qui se laissait entraîner aux plus mauvais conseils. Je suivis le prince chez M. de Maurepas ; et sur ce qu'il nous signifia qu'il voulait voir le Roi, pour lui faire la même

déclaration, nous fîmes tout ce qui dépendait de nous pour l'en détourner, en lui assurant que, la trame étant découverte, et le plan des malveillans connu, il suffisait que M. de Maurepas se chargeât d'en rendre compte au Roi. Nos efforts furent inutiles; rien ne put le détourner de son projet de voir le Roi et de lui rendre compte des menées de son fils. Sa Majesté nous fit appeler quelques instans après, M. de Maurepas et moi, et M.gr le duc d'Orléans répéta, en notre présence, ce qu'il avait déjà dit, et qui fut appuyé par les pièces que m'avaient remises M. de Maillebois. Lorsque le duc d'Orléans se fut retiré, je suppliai Sa Majesté de vouloir bien faire appeler M. le maréchal de Duras, et de lui demander ce qui s'était passé entre M. le duc de Chartres et moi, dans le cabinet du conseil, le jour où le travail de sa nomination avait été approuvé. Un instant avant l'arrivée du maréchal de Duras, nous nous retirâmes, M. de Maurepas et moi. Le Roi parla seul au maréchal, et ne nous fit rentrer que lorsqu'il fut sorti.

Nous trouvâmes le Roi dans le plus violent accès de colère et d'indignation. Il avait donné l'ordre qu'on cherchât le marquis de Sourches, grand-prévôt de l'hôtel, pour lui

suis allé qu'une seule fois chez elle, à onze heures du soir; que je ne lui ai jamais écrit, qu'il ne lui est jamais arrivé de me parler d'affaires, ni en faveur de qui que ce soit; elle fut fidèle à nos premières conventions, et ne manqua jamais à cet article fondamental de notre liaison. Je lui avais, dès le début, spécialement signifié que le premier mot qu'elle prononcerait d'affaires ou de sollicitation serait le signal de notre séparation. Elle exécuta ponctuellement mes volontés à cet égard. Je la dédommageai par de l'argent, comme cela devait être. Le lieutenant-général de police, qui l'avait endoctrinée de son côté, par amitié pour moi, et qui faisait surveiller sa conduite, n'eut jamais de reproches à lui faire, ni de plaintes à m'en porter. Si la calomnie, qui ne ménage rien, et surtout la conduite privée des gens en place, se permit des propos, elle ne put jamais les justifier par des faits, quelques efforts que mes ennemis aient pu faire pour acquérir des preuves propres à étayer leur méchanceté.

Je n'ai parlé en détail de ce qui a trait à mademoiselle Renard, que parce que, dans ce compte que je me rends à moi-même, je ne veux rien omettre; et que tout ce qui concerne la vie privée des hommes en place, n'est

jamais vu indifféremment par le public, qui interprète tout selon les intérêts des individus qui le composent. Le public croit que l'homme en place doit être au-dessus de tous les besoins, et croit se consoler de son élévation, en ne lui passant aucune des faiblesses qu'il éprouve lui-même. J'écris pour moi; ce sont des souvenirs que je trace pour le temps où mon excellente mémoire aura subi, ainsi que toutes mes autres facultés morales et physiques, la dégradation que l'âge apporte toujours avec lui. Ce n'est ni un panégyrique de mes actions, ni la critique des actions des autres que j'écris; c'est un récit, simple et vrai, de tout ce qui m'est arrivé, de tout ce que j'ai vu, pendant le temps où j'ai été à portée de voir. J'écris dans une retraite dont je n'aurais jamais pu imaginer la possibilité, dans une circonstance, et après des événemens qui, en bouleversant la France, toutes les idées et tous les principes, rendront peut-être intéressant, un jour, tout ce qui se rapporte au gouvernement français, antérieurement à l'époque où j'écris. Comme, par ma position présente et future, selon toutes les apparences, on ne peut me supposer d'autre intérêt que celui de la vérité, je crois ne devoir taire que ce qui, intéressant l'État au premier chef, doit

la sorte, ce qu'il craignait le plus, c'était de se trouver tête-à-tête avec moi. Cette faiblesse produisit, quoique bien rarement, les seuls nuages qui obscurcirent, pour de courts intervalles, la tendre amitié et la confiance qu'il avait en moi.

Cependant la déclaration de guerre contre l'Angleterre, ayant passé au conseil, malgré les observations que j'avais pu faire, exigea du département que je dirigeais des préparatifs effectifs. Il n'y avait plus pour moi de moyens de m'y opposer. Le ministre des affaires étrangères avait le désir de se donner l'air d'un grand politique, qualité que je lui refusais, parce que, depuis que j'étais à portée de juger de ses connaissances, je ne voyais dans ses opérations que la routine d'un premier commis, et que je ne lui avais jamais vu le ton ni la dignité d'un ministre du roi de France. J'étais certain, d'ailleurs, que les ambassadeurs et les ministres étrangers en avaient la même opinion que moi. Je lui accordais le talent de la rédaction d'un mémoire; et je dois à la vérité de dire que nulle personne, en France, n'eût été plus capable d'être employée en second sous un ministre ferme et instruit. Pour prouver que ce n'est pas sans fondement que je me permets de le

juger un peu sévèrement, je ne citerai que deux faits postérieurs à l'époque présente, mais qui prouveront la petitesse de ses vues et de ses moyens politiques.

Le premier de ces faits est l'insinuation qui fut faite à la cour de Berlin, que, si celle de France avait quelque sujet de mécontentement sur la manière dont le cabinet prussien exécuterait certains articles convenus, la France s'emparerait du comté de Neufchâtel. Il fallait, pour faire sérieusement cette menace, bien peu connaître le Grand Frédéric, qui ne pouvait guère en être intimidé; et bien peu connaître, en même temps, la véritable existence du comté de Neufchâtel, ses relations intimes avec le corps helvétique, et la très-petite influence de la domination prussienne sur cette petite seigneurie. Le roi de Prusse n'a, de fait, que l'appareil de la souveraineté dans ce petit pays, qui, en se donnant à la maison de Brandebourg, s'est réservé tout l'effectif de la liberté, et peut-être même toute la possibilité de la licence, en ne laissant qu'un revenu médiocre au souverain, avec la faculté de répandre des grâces et des dignités sur quelques-uns des habitans du pays. Le roi de Prusse, souverain de Neufchâtel, a lui-même si peu de confiance dans son autorité, qu'il a

cru devoir mettre la partie de son gouvernement dans ce petit pays, sous la tutelle du canton de Berne, que les préposés prussiens ont ordre exprès de consulter dans tous les cas embarrassans de leur administration.

Le second fait est d'avoir engagé Sa Majesté à permettre que, lors du renouvellement de l'alliance helvétique, en 1780, le pays de Porentruy et les États de l'évêché princier de Bâle, fussent distraits et séparés de la masse du corps helvétique, ne fissent plus partie de sa confédération et cessassent d'avoir droit à sa protection, et d'avoir, en conséquence, fait faire un traité particulier entre la France et le prince-évêque de Bâle, dont l'amour propre, séduit par un agent infidèle, lui fit sacrifier sa tranquillité et sa sûreté, sous la garantie helvétique, à un orgueil mal entendu de figurer seul dans un traité avec le roi de France.

Je me garderai bien de donner à ce dernier fait les motifs que des gens malveillans ont essayé d'insinuer; je proteste même que je n'y crois pas : mais il me suffit du fait même pour fixer mon opinion sur le ministre qui se laissa engager à le proposer et à le faire agréer au Roi. Au bout de moins de dix ans, on fut malheureusement à même d'en apprécier les

suites et les dangers. D'autres circonstances serviraient à justifier mon opinion; mais je dois d'abord les taire, et me contenter d'avoir cité deux faits publics, sur lesquels, selon moi, il ne peut y avoir qu'une seule manière de juger.

La campagne pacifique du maréchal de Broglie sur les côtes de Normandie et de Bretagne, les camps de Vaussieux et autres, où l'on ne s'occupa que de l'épreuve des manœuvres proposées par M. de Mesnil-Durand, protégé du maréchal de Broglie, avaient eu pour moi l'utilité de rapprocher des côtes beaucoup de troupes, et d'y rassembler des munitions et des équipages complets d'artillerie; ce qui me donna la facilité d'exécuter avec promptitude toutes les mesures arrêtées dans le conseil. Le premier soin du ministère fut de faire passer en Amérique un corps de troupes suffisant pour conserver les avantages que les Américains avaient obtenus par leurs propres forces, aidés par tous les secours clandestins qu'ils avaient reçus. Le ministre de la marine dut faire armer, à Brest, une escadre pour convoyer les bâtimens de transports chargés de cette expédition. Cet ordre était prévu, et les dispositions furent bientôt faites.

Je proposai à Sa Majesté de donner le com-

mandement de ce corps au comte de Rochambeau, maréchal de camp de la promotion de 1761, ainsi que moi, ancien colonel des régimens de la Marche et d'Auvergne, fils de la gouvernante des enfans de la maison d'Orléans, d'une naissance noble, mais dans l'ordre ordinaire, du Vendômois ou de l'Orléanais. Sa mère, femme très-intrigante, avait mis en œuvre tous les moyens de capter la bienveillance du duc et de la duchesse d'Orléans pour procurer de l'avancement à son fils.

M. de Rochambeau avait une figure peu avantageuse, mais beaucoup de courage et d'ambition, et autant d'intrigue que sa mère. Il avait très-bien servi pendant la guerre de sept ans, notamment à l'affaire de Clostercamp, où le régiment d'Auvergne se distingua. Quoique le principal mérite de cette action fût particulièrement l'ouvrage d'un officier qui se dévoua, le colonel sut s'en attribuer une partie; et, de ce moment, sa réputation s'établit. M. de Rochambeau fut, depuis, inspecteur-général d'infanterie, et toujours employé depuis la paix.

Une parité de services militaires et d'ancienneté de grade avait établi entre nous une sorte de rivalité; mais au moment où ma fortune se décida en grand, par mon adjonction

à M. de Saint-Germain, M. de Rochambeau se rapprocha de moi, croyant sans doute que je pourrais lui être utile; mais lors des torts du duc de Chartres envers moi, il marqua un grand attachement pour ce prince, et je n'eus pas lieu de me louer de ses procédés. Il rechercha aussi la confiance et la protection du maréchal de Broglie, lorsque ce maréchal afficha sa répugnance à traiter avec moi. Toutes ces raisons de l'aimer peu ne m'empêchèrent pas de rendre au comte de Rochambeau la justice qui lui était due, et de le désigner comme un officier-général instruit, appliqué, et l'un des plus propres au commandement des troupes destinées à passer en Amérique. Cette justice fut le motif de la proposition que je fis au Roi en sa faveur. J'en avais un second: je m'étais aperçu, depuis qu'il était question de la guerre d'Amérique, de l'impression qu'avaient faite sur nos jeunes têtes les partisans des insurgés; je savais que, dans le militaire, il se manifestait un grand enthousiasme pour cette cause; que l'exemple du jeune La Fayette, qui, d'abord, n'avait paru aux gens sensés qu'une étourderie de jeune homme, commençait à prendre une autre couleur, même parmi les personnes qui, par leur âge, leur expérience et leur

mes. Sûrs de leur accès auprès de lui, ils donnèrent libre carrière à leur esprit inventif, et chaque jour vit éclore de nouveaux plans d'invasion. Si le bon esprit et l'intelligence du ministre lui en firent rejeter la plus grande partie, il ne put se garantir d'en accueillir quelques-uns qui lui donnaient l'espérance d'un service plus brillant et plus actif pour le département dont il était chargé. Car quelque honnêtes et attachés à leur maître que soient les agens supérieurs de l'autorité, ils sont hommes; à ce titre ils ont les vertus et les vices de l'humanité, et sont toujours flattés de contribuer de la façon la plus marquante au bien de la chose publique.

Le caractère et le genre d'esprit du ministre des affaires étrangères avait été trop promptement connu pour que tous les faiseurs ne s'adressassent pas à lui avec la même confiance et le même espoir de succès. Je leur avais paru moins accessible, par mon aversion pour l'intrigue, sous quelque forme qu'elle se présentât. Ils traitaient de légèreté le peu d'attention que je donnais à leurs productions; et mes deux collègues, pour leur annoncer que les plans proposés n'avaient pas eu, auprès de M. de Maurepas, le succès dont ils s'étaient flattés, ne manquaient pas d'en accu-

ser le crédit que j'avais sur l'esprit du premier ministre.

Parmi tous ces plans d'attaque et de descente en Angleterre, qui tous, présentaient des facilités et des avantages, un seul parut mériter la préférence et fut agréé par le conseil. Il était étayé de tant de reconnaissances faites sur les lieux et si réitérées; les moyens en étaient si clairs, et l'avantage qui devait en résulter si éminent, que moi-même j'en compris et reconnus l'utilité, pourvu que Sa Majesté agréât qu'il fût exécuté avec la plus grande partie des forces militaires françaises, et soutenu et secondé par toutes les forces navales dont le département de la marine pouvait disposer. Ce plan, que je ne détaillerai pas ici, et pour *causes majeures*, fut, comme je l'ai dit, accueilli par le conseil; et tous les ministres, à l'envi l'un de l'autre, s'empressèrent d'y coopérer. Son exécution, dans la partie principale, qui concernait le département de la guerre, devint ma plus sérieuse et ma plus essentielle occupation.

Après l'inutile camp de Vaussieux, le maréchal de Broglie avait cessé de commander les troupes; et Sa Majesté, qui, lorsqu'il lui avait présenté un mémoire contre moi, m'avait proposé de nommer sur-le-champ un autre

général, à quoi je m'étais opposé, n'ignorait pas que l'exécution du nouveau plan exigeait une concordance intime entre le ministre de la guerre et le général chargé du commandement de l'armée. On peut aisément imaginer que, devant influer sur le choix du monarque, et ce choix étant de la plus haute importance pour les affaires en général, et pour mon intérêt particulier, je dus y apporter la plus sérieuse attention. Je proposai au Roi de jeter les yeux sur M. le comte de Vaux, et de lui confier le commandement des troupes pour cette opération, qui exigeait autant de connaissances militaires, que de confiance de la part des troupes destinées à servir sous ses ordres. Lorsque le choix fut connu, les personnes qui avaient eu des prétentions à ce commandement, furent parfaitement mécontentes de moi; mais ce mécontentement, auquel je m'étais attendu, me fut absolument indifférent. Je ne fis pas la moindre attention aux criailleries, non plus qu'aux propos qui circulèrent contre moi. Ces messieurs ne manquaient pas de dire que, voulant être complétement indépendant des influences de la cour, j'avais engagé Sa Majesté à choisir pour général de son armée, un officier de fortune; car c'est ainsi que ces messieurs désignent les

hommes que leur mérite, leurs talens et leurs services ont seuls avancés dans les premiers grades de l'armée.

Le comte de Vaux avait, au suprême degré, toutes les qualités qu'exigeait impérieusement la place de confiance à laquelle il était promu. Bon gentilhomme de province, il avait d'abord servi comme sous-lieutenant. Il avait commencé à se faire distinguer par son zèle et par quelques actions d'éclat, dans les campagnes de Bohême. Pendant le siége de Prague, il fut chargé, avec un détachement, de protéger l'arrivée des subsistances dans la ville assiégée. Le zèle et la probité dont il fit preuve dans cette occasion, qui contrastaient avec la manière dont s'en était acquitté l'officier qui en était précédemment chargé, lui acquirent une juste célébrité, et lui valurent le commandement d'un poste important, construit à l'extérieur de la place, et qu'il conserva pendant tout le siége. Il fit ensuite, à la tête d'un régiment d'infanterie, les glorieuses campagnes des Pays-Bas, sous les yeux de Louis XV. Le maréchal de Lowendal, qui l'estimait, lui confia un poste à défendre au siége de Berg-op-Zoom. Il y fut attaqué deux fois sans succès; sa réputation

rité, déclarer hautement que j'ai toujours eu à me louer de ses procédés, toutes les fois que, livrée à elle-même, elle n'a pas été influencée par les perfides entours qui l'obsédaient sans cesse.

Je dois encore faire observer ici que la plupart de ces entours, auxquels elle accordait trop de confiance et de foi, n'étaient pas de son propre choix, et lui avaient été donnés par le représentant même de la cour de Vienne, qui sûrement avait été lui-même trompé par les intrigans qui l'avaient circonvenu, et auxquels peut-être il tenait moins par estime, que par l'espèce de confidence qu'il avait été dans le cas de leur faire. De ce nombre était le baron de Bezenval, créature de M. de Choiseul, que ce ministre, qui le regardait comme son propre organe, avait indiqué, pour cet objet, à l'impératrice, dès les premiers momens de l'arrivée de madame la Dauphine en France.

A cette époque, cette créature du ministre en faveur pouvait servir d'intermédiaire au ministre impérial, parce que sa place à la tête du régiment des gardes-suisses, son intimité avec le ministre en crédit, ses habitudes de la cour, pouvaient lui fournir des occasions fréquentes de plaire à la jeune princesse, et

de lui faire parvenir les avis dont on voulait qu'elle fût informée. Quand le duc de Choiseul eut succombé sous la cabale qui fit prononcer sa disgrâce, le baron de Bezenval se trouva en chef dans cette confidence, et redoubla de soins pour se conserver. Il voulut s'associer des personnes dont il fût assuré; et c'est ce besoin qui rapprocha beaucoup de jeunes individus des deux sexes, de madame la Dauphine, qui les accueillit selon la recommandation du confident prétendu politique qu'on lui avait donné. Cette princesse, dans sa très-bonne foi, croyait n'obéir qu'aux ordres de son auguste mère, quand elle n'écoutait que les affidés de M. de Bezenval. Ce fut par l'opposition réelle qu'il y avait entre les formes habituelles des créatures du baron de Bezenval et le ton digne de la maréchale de Mouchy, qu'on parvint à rendre ridicule et à charge cette femme respectable par son âge et ses autres qualités, à l'obliger à prendre sa retraite, et à la faire remplacer par une femme d'un rang et d'un mérite distingués, mais dont l'âge était moins imposant, et dont la douceur de caractère promettait plus de facilité et de complaisance.

Je répondrais, sur ma tête, que madame la Dauphine, qui eut l'air d'être bien aise de

de venir chez le ministre de la guerre, il ne m'était pas difficile de démêler, à son air contraint, combien il y avait de différence entre les sentimens de son cœur et les démonstrations dont il désirait que je fusse la dupe.

D'après cet aperçu, on peut juger que, quoique la souveraine n'eût aucune antipathie réelle pour moi, et que, souvent même, elle me traitât avec distinction, tous ses alentours devaient m'être peu favorables, étant influencés et même soufflés par le baron de Bezenval. La malveillance fut même portée au point d'interdire à la duchesse de Polignac, amie et favorite de la Reine, toute intimité, tout rapprochement avec madame de Montbarey, qui était la tante de son mari; à peine se voyaient-elles quelquefois chez madame de Maurepas, et, même alors, la duchesse se tenait sur ses gardes, si elle pouvait craindre d'être aperçue.

Ce léger tableau de la société intime de la Reine, quoique peu approfondi, suffira pour expliquer comment cette princesse me témoignait quelquefois des bontés, et comment elle devenait aussi quelquefois l'organe des mauvais services qu'on voulait me rendre auprès du Roi. Cependant, je dois dire que le Roi y

prêtait peu d'attention, et que, par suite de ses bontés, j'ai pu souvent détruire les préventions de la Reine, dont la légèreté avait été séduite.

Après cet épisode je reviens aux affaires générales : Je m'occupais presque uniquement de tout ce qui se rapportait à la grande expédition confiée à M. de Vaux, lorsque, me trouvant un jour avec le premier ministre, il me parla en ces termes : « Je suis chargé, de la part du « Roi, de vous faire une proposition. Sa Ma« jesté croit que, dans une opération aussi « importante, aussi compliquée, et qui a autant « de ramifications intéressantes; dont les pos« sibilités et les dangers peuvent varier d'un « instant à l'autre, par les localités, les cir« constances, etc. il est du bien de son ser« vice, qu'elle ait auprès du général comman« dant son armée, une personne en qui le Roi « et le général lui-même aient une confiance « absolue; qui, instruite de toutes les parties « du projet, en connaissant jusqu'au moindre « point, puisse, comme dépositaire de son « autorité, donner sur-le-champ, et sans être « obligée d'envoyer des courriers, tous les « ordres que les circonstances pourraient exi« ger, et dont le retard pourrait devenir nui« sible. Sa Majesté, ajouta-t-il, a jeté les yeux

les idées, se trouva faux, et rédigé par des personnes qui, se trompant elles-mêmes, trompèrent le commandant des forces navales ; et celui-ci, avec trop de légèreté, et sans apprécier au juste toute l'importance de la commission dont il avait chargé des gens de peu d'expérience, se décida sans avoir eu recour, comme il l'aurait dû, aux officiers les plus habiles et les plus expérimentés de son escadre.

Je restai encore vingt-quatre heures à St.-Malo, et quittai M. de Vaux, emportant avec moi mes pouvoirs et mes instructions secrètes qui ne sortirent point de mon porte-feuille. Je me rendis à Cherbourg, où il était question de faire de grands travaux; mais aucun des plans proposés, dont quelques-uns étaient soutenus avec beaucoup de chaleur, n'avait été encore agréé. J'éprouvai, dans mon voyage en Normandie les mêmes traitemens flatteurs qu'en Bretagne ; et je revins à Versailles rendre compte à sa Majesté de tout ce que j'avais vu, et de l'incident fâcheux et imprévu qui avait fait manquer le véritable objet de mon voyage.

Pendant mon absence, M. de Maurepas avait fait la guerre à l'œil, pour que les personnes qui m'étaient opposées, ne pussent pas

en profiter contre moi ; et ce ne fut pas la moins forte preuve d'amitié que me donna le premier ministre, que de sortir pour moi et pour mes intérêts de l'espèce d'apathie et d'indifférence que son grand âge excusait, et qu'il avait au suprême degré pour toutes les affaires particulières, et qui n'intéressaient pas au premier chef le Roi ou les intérêts de l'État. Il avait pris, pendant son long exil et dans la retraite, au milieu de ses amis qui partageaient ses opinions, l'habitude de rire de tout, et de se dédommager de sa grandeur déchue et de la perte de la faveur par des plaisanteries. Ce fut peut-être un grand effort pour lui, que de renoncer à cette manière d'envisager les choses, même les plus essentielles, lorsque la confiance de Louis XVI et le retour de la puissance semblèrent lui en imposer l'obligation.

Je repris mon travail ordinaire et journalier ; et, comme j'écris de mémoire, et sans avoir sous les yeux les notes et les documens relatifs à la guerre d'Amérique, je m'abstiendrai d'en parler. Des affaires générales, je vais passer aux affaires intérieures de ma famille. J'ai dit que j'avais eu de mon mariage avec madame de Montbarey, deux fils et une fille ; que l'aîné des garçons était mort presque au

berceau, et que M. de Saint-Mauris, resté seul, était né en septembre 1755, la même année que le Roi. Ma fille, née en 1761, avait dix-huit ans. Quoiqu'une partie de mes possessions territoriales en Franche-Comté fût substituée aux mâles de mon nom, ma fille était destinée à jouir d'une fortune honnête, tant par la part que la coutume lui donnait dans le bien de sa mère, que par ce qu'elle devait avoir en partage dans les biens dont j'avais hérité, dans ce que j'avais de libre dans mes biens paternels et maternels, et de plus, dans l'augmentation de fortune que les grâces du Roi avaient pu ajouter à mon avoir.

Mademoiselle de Montbarey était bien faite, d'une figure plutôt bien que mal; elle avait été parfaitement bien élevée; elle avait le meilleur caractère, un esprit agréable, des dispositions à apprendre tout ce à quoi elle voulait s'adonner. On peut croire aisément que, dans la position où je me trouvais, et l'espèce de faveur dont je jouissais, il se présenta beaucoup de partis pour elle, et que, chaque jour, on faisait à madame de Montbarey ou à moi de nouvelles propositions pour son établissement. Nous pensions absolument l'un comme l'autre sur un objet aussi important pour nous, et nous étions convenus

de ne nous pas presser de nous décider, et de chercher surtout à rendre notre fille heureuse, par la connaissance des mœurs et du caractère de celui qui obtiendrait sa main. Dans les premières années de ma faveur, nous nous refusâmes à toutes les demandes qui nous furent faites à ce sujet.

Un jour cependant madame de Montbarey me fit part d'une ouverture qui lui avait été faite pour le mariage de notre fille avec le prince héréditaire de Nassau-Saarbruck, qui n'avait alors que neuf à dix ans, fils unique du prince de Nassau-Saarbruck et d'une princesse de Schwertzbourg-Rudolftatt. Ce mariage fait, à tous égards, pour flatter notre amour propre et dont mon titre de prince de l'Empire avait fait sans doute naître l'idée aux personnes qui en avaient parlé au prince de Saarbruck, présentait des avantages réels, mais aussi de grands inconvéniens. L'extrême disproportion d'âge entre les deux futurs époux et la différence de religion offrirent d'abord des obstacles embarrassans; mais le désir ardent que le prince régnant paraissait avoir de cette alliance les eut bientôt levés. La position de ses États sous la protection de la France et sous le canon de Sarrelouis, les régimens qu'il avait au service du Roi, au-

quel il était lui-même attaché, et les rapports fréquens qu'il avait avec le ministère, lui faisaient désirer de s'unir, par la même alliance, à deux ministres, dont l'un jouissait de tout le pouvoir royal.

Je ne fus pas séduit d'abord par cette ouverture, et répondis à la personne qui m'en avait parlé que, quoique très-flatté du désir du prince et de la princesse de Saarbruck, je ne pourrais consentir à marier ma fille hors du royaume; que la disproportion d'âge m'effrayait, et que je voudrais d'ailleurs, pour le bonheur futur de ma fille, que cette alliance fût aussi agréable aux chefs des deux autres branches de la maison de Nassau, qu'au prince régnant de Saarbruck.

Cette réponse dilatoire ne fit qu'enflammer davantage les désirs du prince et des intermédiaires qu'il employait dans cette négociation. Fort peu de temps après, il me fit passer les originaux des réponses des princes, ses cousins, sur le projet de mariage de son fils. Ces marques de confiance furent accompagnées d'une lettre de la princesse régnante dont l'extrême honnêteté nous charma, et nous décidèrent à nous occuper sérieusement de ce mariage.

Dès qu'il en avait été question, j'en avais

fait part à M. de Maurepas, en lui confiant mes observations, qu'il avait trouvées justes. Mais lorsque j'eus reçu les nouvelles lettres, il jugea, ainsi que moi, qu'il était de mon devoir d'en parler au Roi, pour lui demander son agrément avant d'aller plus avant. Sa Majesté eut la bonté de me dire qu'elle désirait que cette affaire importante pour moi finît à ma satisfaction. D'après cette approbation positive, ce mariage fut traité sans interruption; et comme l'ardeur du prince régnant de Saarbruck croissait tous les jours, les arrangemens préparatoires et les conventions entre les parties furent bientôt terminés. Le contrat de mariage fut passé d'après ce qui avait été précédemment arrêté.

Il portait que ma fille et son futur époux seraient incessamment mariés à Saarbruck, sous les deux communions protestante et catholique; que madame la princesse héréditaire aurait le plein exercice de sa religion, un aumônier, une chapelle dans le lieu de sa résidence; que les enfans mâles qui proviendraient de ce mariage seraient élevés dans la religion protestante, et les filles dans la religion catholique jusqu'à l'âge de sept ans, passé lequel temps, elles auraient l'option entre les deux religions; que la princesse héréditaire, après

son mariage prochain à Saarbruck, reviendrait à Paris pour y rester chez ses père et mère, jusqu'à ce que le prince, son mari, eût atteint l'âge nubile de fait; qu'elle y jouirait d'une pension de vingt mille livres, pour son jeu et son entretien; et que toute sa maison, composée ainsi que le détail en était annexé au contrat de mariage, serait payée par le prince, son beau-père. Il fut réglé de même que je lui donnerais cent mille écus de dot, payables en passant le contrat, et que, ne renonçant à aucun de ses droits, elle les conserverait tous pour les faire valoir, lors de l'ouverture des successions de ses père et mère.

Le contrat de mariage fait et signé, non-seulement par les pères et mères des deux époux, et par les princes, chefs des branches collatérales de la maison de Nassau, fut présenté à la signature du Roi et de la Reine. Je fis compter à M. le prince de Nassau les cent mille écus stipulés dans le contrat, sur lesquels Sa Majesté daigna me faire don de deux cents mille francs, que Sa Majesté, ainsi que les Rois ses prédécesseurs, avait coutume d'accorder aux ministres, lors du mariage de leurs filles; et M. le prince de Nassau fit présent à sa belle-fille d'une paire de boucles d'oreilles de diamans couleur de rose, composée d'un bouton

et d'une poire, chacun d'un seul diamant, d'un prix à peu près égal à la dot que j'avais payée. Les autres présens, de part et d'autre, furent d'un très-bon goût, et chacun parut content.

Madame de Montbarey se chargea de conduire sa fille à Saarbruck. Le prince régnant y déploya tout le faste allemand, avec les formes françaises. Ma fille fut reçue à merveille. Le mariage se fit sous la forme des deux religions, et tous les intéressés se séparèrent, au bout de quelques jours, également satisfaits les uns des autres. La princesse douairière, mère du prince régnant, se prit d'une belle passion pour sa petite-fille; et le compte que madame de Montbarey me rendit de son voyage, à son retour, me fut aussi agréable qu'elle en parut parfaitement contente. La Reine voulut bien accorder à la princesse héréditaire de Nassau une audience, suivant les formes usitées à la cour de France, à l'égard des princesses souveraines d'Allemagne. Elle y fut conduite par sa mère; et l'une et l'autre eurent infiniment à se louer de Sa Majesté.

A cette époque, je devais m'estimer parfaitement heureux : tout m'avait jusqu'alors réussi au-delà de mes espérances; je jouissais de la confiance du Roi; la Reine me traitait avec bonté; j'étais certain de l'amitié de

M. le comte de Maurepas; mes ennemis ou mes envieux paraissaient contraints au silence; je venais de procurer à ma fille un établissement fait pour flatter mon orgueil. On pourra s'étonner de ce que je ne m'étais pas également occupé de l'établissement de mon fils, qui m'avait succédé dans la charge de capitaine-colonel des Gardes-Suisses de Monsieur, et qui était, en même temps, colonel de son régiment d'infanterie; mais j'ai dit plus haut mes prétentions à la grandesse d'Espagne, les démarches que j'avais faites pour obtenir cette dignité, les bontés de Louis XVI, qui avait daigné charger le comte de Montmorin, son ambassadeur à Madrid, de solliciter vivement cette faveur pour moi. Je conservais l'espoir que, d'un moment à l'autre, une occasion se présenterait au Roi d'Espagne d'effectuer ses promesses; et, d'après cet espoir, dont la réalisation changeait totalement la position politique de mon fils, j'attendais, et j'éloignais toutes les ouvertures qui m'étaient faites pour son établissement.

Madame de Montbarey et moi ne jouissions pas autant de tous les événemens heureux qui s'étaient succédé pour nous, depuis dix ans, que le chevalier de Montbarey, mon oncle, qui m'avait toujours vu avec des yeux de

père. A l'âge de près de quatre-vingts ans, son amabilité était aussi attrayante que dans sa jeunesse, sa mémoire aussi sûre, sa gaieté aussi constante. Il avait un grand soin de sa santé, et se préservait des infirmités de son âge par des précautions qui m'étaient bien précieuses, puisqu'elles me le conservèrent jusqu'à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Je jouissais donc pleinement de tout le brillant de ma position à la fin de 1779. Comme j'avais formé la résolution de ne demander au Roi, pendant tout le temps que je serais chargé du département de la guerre, aucun gouvernement général ou particulier, aucune faveur qui pût dépendre de ce département, et que je fus très-exact à remplir ce que je m'étais promis, j'avais ôté à mes ennemis ce prétexte de m'attaquer et de blâmer mon administration. Je m'étais en même temps donné les moyens de repousser avec avantage les demandes que chaque jour voyait éclore; car la cupidité est extrême, même dans les personnes que leur rang et leur fortune devraient en rendre le moins susceptibles. Celles qui n'ont pas à solliciter des grâces pour elles-mêmes, se mettaient en avant pour leurs créatures et leurs protégés, et établissaient leur considération dans le public, sur

l'espèce de crédit qu'elles prétendaient avoir à la cour et auprès des ministres. Cette espèce de commerce de protection et de sollicitation m'a toujours paru un des fléaux les plus ennuyeux du ministère.

Les détails relatifs à ma position individuelle et à ma famille m'ont écarté pendant quelques momens des affaires générales du royaume; j'y reviens.

Lorsqu'après la mort de Louis XV, la confiance entière de son successeur appela M. de Maurepas à la première place de l'administration du royaume, le premier ministre conserva autour de lui quelques-uns des habitués et des familiers qui l'avaient distrait ou amusé pendant sa disgrâce. Ce fut par cette sorte de gens que lui furent vantés les talens et les vues profondes en finances du banquier Necker, et c'est ce qui l'engagea, par suite, à en parler au Roi avec éloges, comme d'un homme dont les lumières pouvaient être utiles. Quoique je fusse dès lors dans l'intimité de M. de Maurepas, on cacha si bien les premières ouvertures, que je n'en fus instruit que tard, et lorsque la résolution de le proposer au Roi eut été prise. Je dois cependant attester que la tournure arrogante du banquier Necker ne séduisit pas, au premier coup-d'œil,

le premier ministre, qui me l'a dit depuis, en m'avouant que son ton d'assurance lui avait déplu. L'effet fut le même sur le Roi, auquel je l'ai entendu dire, et qui ne se prêta à ce qui lui fut proposé qu'à cause de l'extrême embarras des finances dont le ministre, chargé de cette administration, lui faisait chaque jour un tableau désolant.

Les introducteurs de M. Necker l'avaient annoncé comme l'homme le plus instruit et le plus en crédit à la bourse et dans toutes les places de commerce de l'Europe. Le ton d'assurance qu'il mit à promettre de soutenir la réputation qui l'avait devancé imposa à M. de Maurepas, et il fut attaché au ministère, sous le titre de directeur-général des finances. Les fermiers-généraux, les receveurs-généraux et tous les traitans en sous-ordre, le virent avec chagrin s'approcher de l'administration générale. Ils craignaient avec raison que, d'après ses principes et ses intérêts, il ne fît arriver l'agiotage à la place des marchés qu'ils avaient coutume de faire avec le gouvernement, et qui avaient fondé leur fortune immense. D'un autre côté, tous les banquiers et agioteurs de tout genre, tant français qu'étrangers, regardèrent l'élévation de

M. Necker comme le prélude du rôle intéressant et profitable qu'ils allaient jouer dans les affaires de finances ; et la secte philosophique crut avoir fait un grand pas vers son but caché, en introduisant dans l'administration générale un de ses plus zélés partisans qui pouvait lui faciliter la réussite de ses coupables projets. Ce fut d'après ces combinaisons, que toutes les plumes vendues aux prétendus philosophes, élevèrent jusqu'aux nues l'homme qu'elles avaient mis en avant, et dont elles avaient créé la réputation comme auteur financier supérieur.

Lorsque M. Necker communiqua ses plans à M. de Maurepas, le premier ministre vit avec plaisir que le financier proposait, pour remplir les coffres du trésor royal et subvenir aux besoins toujours renaissans des finances, des emprunts variés sous toutes les formes, et des combinaisons d'agiotage et de crédit, Il accueillit avec d'autant plus d'empressement ces mesures, qu'elles le dispensaient d'établir de nouveaux impôts, et qu'il ne serait pas exposé aux cris des peuples et aux difficultés faciles à prévoir de la part des cours souveraines, dont il eût fallu requérir l'enregistrement, et qui, rendues à l'exercice de toutes

leurs prétentions, n'auraient pas manqué de les renouveler, et par là d'entraver la marche des opérations ministérielles.

Malgré l'approbation donnée par le premier ministre aux plans de M. Necker, approbation qui pouvait bien être établie sur son grand âge, qui ne lui en montrait les inconvéniens que dans un terme éloigné, et qui lui peignait la facilité comme une jouissance actuelle, je ne pus m'empêcher, en honneur et en conscience, de ne pas abonder dans son sens, lorsqu'en conversant tête à tête avec lui, je le vis s'extasier sur l'avantage des mesures proposées. Je lui fis observer, tout en admettant les avantages momentanés des emprunts, qu'ils nécessitaient de fait un impôt pour leur remboursement, puisqu'il était prouvé qu'on ne pouvait le faire avec le produit des économies, ce qui paraissait démontré; que je n'envisageais dès lors le moyen des emprunts que comme un palliatif proposé par un charlatan, pour diminuer la douleur actuelle, sans aller à la destruction du mal. Ce propos, que l'amour de la vérité m'arracha, et que je devais croire enseveli entre nous, fut deviné ou entendu par les émissaires secrets dont M. de Maurepas était entouré; et je m'en aperçus à l'air contraint et réservé que je crus remarquer, à dater

de cette époque au directeur-général des finances, lorsque nous nous trouvâmes ensemble, au lieu du ton prévenant qu'il avait eu jusqu'alors avec moi. Depuis, je crus remarquer aussi que, lorsque le directeur des finances, devenu contrôleur-général, lisait au conseil des dépêches les mémoires de ses plans d'opération, il portait sur moi, de temps à autre, un coup-d'œil d'inquiétude qui m'annonçait d'avance qu'il ne comptait pas sur mon approbation. Très-naturellement aussi, je dus le mettre, ainsi que toute sa sequelle, au rang de mes contradicteurs et de mes adversaires les plus dangereux.

Malgré la guerre avec l'Angleterre, et les détails énormes qui, par suite, surchargeaient le département de la guerre, je n'étais pas tellement accablé d'affaires, que je ne trouvasse pas des momens pour étudier l'administration générale du royaume. Dès mon entrée au conseil des dépêches, j'avais été à portée de juger des embarras qui obstruaient le département des finances. J'avais entrevu le déficit existant et toujours croissant entre la recette et la dépense; je savais que le soulagement de ses peuples était le désir le plus ardent du Roi, mais en même temps que les circonstances, exigeant conti-

nuellement et impérativement des dépenses nouvelles, forçaient tous les moyens; que, quoique la sagesse du Roi, et ses mœurs simples et pures ne fissent naître aucune occasion de dépense extraordinaire, le ton de luxe qui régnait à la cour, l'avidité des courtisans et la bonté, peut-être trop indulgente, de la Reine, devaient faire désespérer de parvenir, par l'économie, à réparer la fortune publique. Ces considérations, et beaucoup d'autres, me firent juger que, si la prodigalité avait produit la durée et l'augmentation du déficit, il s'en fallait de beaucoup que cette cause, contre laquelle le public se récriait, en eût été la base et l'origine. Je crus les trouver avec certitude dans les efforts que fit Louis XIV, pendant tout son règne, pour arriver à la monarchie universelle, pour placer un de ses petits-fils sur le trône d'Espagne; dans les malheurs de ses dernières guerres; et surtout dans la facilité avec laquelle la France, depuis un siècle, s'était chargée de tous les dédommagemens pécuniaires, de toutes les indemnités, de tous les subsides; principaux moyens que ses ambassadeurs et plénipotentiaires avaient employés pour remplir les vues des ministres français, dans les négociations publiques ou secrètes qui leur étaient confiées.

Ce moyen était si connu dans tous les cabinets de l'Europe, qu'il eût pu entrer, comme un des points principaux, dans les instructions de tous les ambassadeurs étrangers qui avaient à traiter avec des plénipotentiaires français. En effet, on pouvait démontrer que, depuis le commencement du siècle, dans tous les traités de paix, ou dans les négociations entreprises pour maintenir la tranquillité, selon les besoins de l'État ou le désir du souverain, la France avait toujours acheté son repos à prix d'argent. Si quelques-uns des actes diplomatiques publics avaient eu l'air de lui être avantageux et honorables, il y en avait fort peu, ou même point, qui n'eussent été conclus aux dépens du trésor royal.

Ces dépenses, dont le cacul eût paru très-considérable si on ne l'eût pas soustrait aux regards du public, en lui donnant le titre de *dépenses secrètes*, étaient, selon moi, la véritable cause du déficit.

Quoique le peu de connaissance que j'avais de notre système fiscal et mon éducation purement militaire, ne m'eussent pas permis d'acquérir des notions certaines en finances, et que mes goûts et mes habitudes m'eussent souvent distrait de l'attention que j'aurais dû donner

à mes propres affaires, qui en avaient souffert, il ne me fallut pas beaucoup de temps pour m'apercevoir que le plus dangereux ennemi de la monarchie française était le désordre de ses finances, croissant tous les jours par la maladresse de ceux qui les dirigeaient. Cette pensée me tourmentait d'autant plus que je n'entrevoyais pas la possibilité d'apporter à ce mal un remède efficace, et surtout un remède prompt, tel que le besoin de l'État aurait pu le faire désirer.

Il faut avoir été à la tête d'une des grandes administrations du royaume pour avoir une idée juste de la quantité de canaux, tant utiles qu'abusifs, par lesquels les finances de l'État disparaissent, ne laissant aux contrôleurs-généraux que l'embarras de trouver des moyens de repomper sur la nation ce qu'elle absorbe à chaque instant de ses propres richesses. Je crois, et l'on pourrait démontrer, que toutes les fortunes publiques et individuelles qui, depuis cent cinquante ans, se sont accrues dans une progression incroyable, ne se sont réellement formées que de l'émanation plus ou moins considérable, mais toujours subsistante, des revenus de l'État, passant au trésor royal, dont la devise a toujours été de la plus grande vérité : *haurit ut spargat.*

Par le canal des grâces de toute espèce, la haute noblesse a vu s'augmenter sa fortune, ainsi que la magistrature. Le service militaire a fait vivre dans l'aisance, et quelquefois dans l'abondance, la seconde classe de la noblesse, et presque tous ceux qui se sont consacrés à ce service, soit de terre, soit de mer. Par le luxe de la cour, de la capitale ou des grandes villes, par les travaux en tout genre ordonnés par les différentes branches de l'administration générale, le peuple, dans toutes ses différentes subdivisions, recevait sa part des sommes consacrées aux besoins du gouvernement, au prorata de son industrie, et des facultés individuelles de chaque particulier, de chaque père de famille.

Les biens ecclésiastiques, contre lesquels j'ai entendu les murmures les plus indécens, étaient à la vérité considérables; mais, en même temps qu'il y avait quelque ombre de justice à blâmer le haut clergé d'abuser d'une portion trop considérable de ces biens, la justice exigeait aussi qu'on rendît hommage à deux principes également vrais : le premier, c'est qu'il ne dépendait pas des générations présentes de changer les dispositions de nos ancêtres en faveur du culte et des ministres de la religio sainte que nous professons; le second, c'e

que, pour juger de l'utilité réelle des ressources que fournissait l'ordre ecclésiastique aux habitans des campagnes, on n'a qu'à réfléchir à la quantité de laboureurs et de bourgeois, dont l'unique ambition était d'avoir un de leurs enfans prêtre, afin que, dans l'avenir, il pût être le soutien d'une ou de plusieurs de leurs filles que la médiocrité de leur fortune ne leur permettait pas d'établir.

Si les dépenses de la marine augmentèrent forcément les contributions, les produits des colonies et du commerce enrichissaient les habitans du royaume, donnaient une valeur aux productions du sol; l'industrie et les manufactures doublaient et triplaient le prix des matières premières, et étaient analogues au génie inventif et à l'adresse du caractère français. La sûreté, la commodité, les plaisirs de toute espèce attiraient à Paris et dans les grandes villes du royaume des étrangers de tout rang et de tout état, qui se trouvaient indirectement dans la classe des contribuables, et payaient de leur or les satisfactions qu'ils venaient chercher en France. De ce tableau, que je ne fais qu'effleurer, et qui mériterait d'être plus approfondi, il résulte, selon moi, qu'il n'y avait que les subsides payés à différentes puissances étrangères qui fussent

une dépense en pure perte, puisqu'ils faisaient sortir de la circulation un numéraire qui, du trésor public et des coffres du souverain, aurait passé dans les mains du peuple, et serait tout naturellement revenu à sa source.

Ces réflexions, qui m'affectaient d'autant plus vivement que je croyais apercevoir que les administrateurs de nos finances s'étaient toujours plus occupés de trouver des fonds pour les dépenses courantes, que pour parer au déficit, qu'on laissait toujours en arrière, me firent naître une idée qui me séduisit d'abord; que je retournai dans tous les sens, et à laquelle j'attachai tous les jours plus de valeur.

Ce fut de proposer au Roi le moyen d'établir un fonds d'amortissement aux dépens de sa bienfaisance; je m'explique.

Je composai un mémoire, dans lequel je mis sous les yeux de Sa Majesté le nombre immense de charges et d'emplois, dans tous les états et dans toutes les classes, dont les possesseurs n'étaient astreints à aucun exercice ni service quelconque, depuis la cour du souverain jusque dans la plus petite bourgade du royaume. Je fis observer que toutes ces charges ou emplois surabondans ou superflus avaient des appointemens ou des priviléges. Les som-

mes destinées à payer ceux qui en étaient pourvus étaient considérables, et quoique, prises séparément, elles ne fussent pas un moyen prompt de libération, cependant leur grand nombre dans tous les départemens de l'administration, présentait le moyen assuré de parvenir au but qu'on devait se proposer. Il n'entrait pas dans le projet que je mis sous les yeux du Roi, de supprimer aucun de ces emplois, mais seulement de n'y pas nommer en cas de vacance. Dans le nombre entraient toutes les places de gouverneur ou de lieutenant du Roi des provinces de l'intérieur du royaume et de toutes les petites villes qui, autrefois frontières, avaient cessé de l'être, et n'en avaient pas moins conservé des états-majors parfaitement inutiles, puisqu'en supposant qu'il y eût garnison, ce qui n'était pas toujours, les commandans des corps y suffisaient pour la police et le service, sans l'intervention de ces états-majors postiches, qui, souvent, n'étaient qu'un embarras de plus.

D'après cet exemple, pris dans le département à la tête duquel je me trouvais, on peut aisément juger de la multitude d'inutilités de tout genre que présentaient les autres départemens; quelle masse d'abus l'exécution de

mon plan devait réformer, et quelles ressources il pouvait fournir pour la liquidation de la dette. Je me croyais d'autant plus autorisé à en espérer l'exécution, qu'il n'imposait de privations à personne, puisque nul emploi ne devait être supprimé qu'à la mort du titulaire, et qu'il n'y avait que les intrigans qui obsèdent les ministres, qui pussent se plaindre de voir mettre un terme à leur rapacité. Je ne me dissimulai pas cependant que je me préparais un nombre infini d'ennemis, surtout parmi les personnes de la cour, qui, soit pour elles-mêmes, soit pour l'honneur de leur crédit, verraient avec désespoir tarir cette source de grâces inutiles dont elles alimentaient leur importance. Je compris que j'aurais contre moi tous les secrétaires-d'État et leurs bureaux, qui verraient ainsi échapper de leurs mains les grâces dont ils disposaient presque souverainement. Ces réflexions m'arrêtèrent long-temps avant que d'en parler au Roi pour la première fois.

Je me déterminai enfin à mes risques et périls; et, sans en prévenir M. de Maurepas, je demandai une audience particulière à Sa Majesté, qui daigna me l'accorder. Après un court exposé, je lui lus mon mémoire, qu'elle parut approuver, et qu'elle garda pour le re-

lire et le méditer. Je ne dus pas lui taire que mon plan pouvait produire le plus grand mécontentement parmi tous les intéressés, soit protecteurs, soit solliciteurs, dont l'animosité devait nécessairement se tourner contre l'auteur. Le Roi me donna sa parole qu'il me garderait le secret; que, si ses réflexions le déterminaient à n'en pas faire usage, il me le remettrait; et que, s'il prenait la résolution de l'exécuter, il le copierait de sa main, et jeterait l'original au feu.

Il daigna, depuis ce moment, m'en parler plusieurs fois en termes ambigus, qui ne pouvaient être entendus que de moi seul, surtout au conseil des dépêches, lorsque les administrateurs des finances lui mettaient sous les yeux les embarras du trésor royal, et les moyens qu'ils croyaient propres à les faire cesser.

Il se passa, après cette époque, un assez long temps sans que Sa Majesté me parlât des vues que je lui avais soumises. J'étais assez porté à croire que mon mémoire était oublié ou jeté au feu, lorsqu'un jour M. de Maurepas, à la fin d'un comité des secrétaires d'État, dit à chacun de nous en particulier que le Roi désirait que nous lui fissions dresser un état très-circonstancié de toutes les charges et emplois actifs et non actifs dépendant de chacun

de nos départemens; que ce travail devant être très-considérable, puisque l'intention de Sa Majesté était que toutes les places, sans distinction, y fussent mentionnées, ainsi que les appointemens qui y étaient attachés, il ne nous était pas prescrit de terme pour l'exécution de cet ordre.

Si, dans mon mémoire, j'avais proposé au Roi de suspendre, à chaque vacance, la nomination de tous les gouvernemens, charges et emplois sans service actif, sous quelque dénomination qu'ils existassent, j'avais insisté pour rendre très-actives les fonctions des gouverneurs-généraux, des lieutenans-généraux et des états-majors des places et des provinces réputées frontières; et pour régler qu'aucun de ces fonctionnaires ne pourrait quitter son poste sans un congé, dont le terme n'excéderait jamais deux mois.

Si l'on m'objectait que la destruction de beaucoup de ces places inutiles ôterait au Roi la possibilité de récompenser les services rendus à la guerre, je répondais que les services militaires devaient être récompensés par des distinctions honorifiques, par des grades, par l'avancement, tant que l'officier qui s'en était rendu digne était en âge de servir; et que, lorsqu'il était dans la nécessité de demander

sa retraite, son existence devait être assurée par une pension proportionnée à ses services, à son grade et à ses besoins. Je trouvais cette forme de récompense bien plus utile à celui qui en était l'objet, puisqu'il pouvait toucher sa pension partout et sans retard, et qu'il avait la possibilité de se retirer dans sa famille, d'y porter le bon exemple de sa conduite passée et de la munificence du souverain. J'estimais que ce mode avait encore l'avantage pour l'État, que le tableau des pensions et des traitemens pouvait être constamment placé sous les yeux du Roi, et lui permettre, à chaque instant, de se rendre compte des effets de sa justice et de sa bienfaisance.

Comme j'avais établi, dans ce mémoire, que le bien du service exigeait le séjour permanent et fixe des gouverneurs et lieutenans-généraux des provinces militaires, ainsi que des états-majors dans les villes fortifiées et destinées à recevoir garnison, cette idée me conduisit tout naturellement à composer un second mémoire, contenant mes vues sur le militaire en général, que je remis également à Sa Majesté, dans le courant de décembre 1779.

J'y exposais d'abord mon opinion sur la situation politique de la France, que je con-

sidérais dans le système général de l'Europe, comme une puissance de protection pour le maintien de la tranquillité de cette partie du monde. Je croyais que, par sa position topographique, par son étendue, sa population, sa richesse, surtout depuis l'existence du pacte de famille, qui avait réuni toutes les branches de la maison de Bourbon dans un même et unique intérêt, le royaume de France devait renoncer à tout projet de conquête par les armes, et que son but devait être spécialement de conserver sa prépondérante intervention dans toutes les affaires générales, dont, depuis le traité de Westphalie, il avait toujours eu la balance entre les mains. Je croyais qu'une saine politique devait l'engager à n'employer ses forces et sa puissance qu'à préserver les faibles des entreprises des forts, en faisant respecter la sainteté des traités qui réglaient les limites des États et l'ordre de succession dans toutes les maisons souveraines.

Telle était, selon moi, la position de l'empire français en Europe; il ne pouvait jamais craindre d'être forcé à la guerre pour son propre compte ou pour sa défense; et, si ses colonies et ses établissemens dans les autres parties du monde pouvaient exciter la jalousie de

l'Angleterre, et entraîner la France à des opérations hostiles, qu'il était de la prudence de prévoir, la réunion de sa marine à celle de l'Espagne suffisait pour imposer à l'Angleterre, protéger le commerce des deux nations ainsi que toutes les possessions des deux couronnes.

Ce tableau de la véritable position politique de la France, m'amenait tout naturellement à mettre sous les yeux du Roi les moyens que je croyais propres à en réaliser tous les avantages. Quelque puissant que soit un État, il ne peut espérer de réussir dans ses vues que par l'usage réfléchi qu'il saura faire des forces que la Providence a mises à sa disposition. Malgré tout ce qui milite en faveur de la France pour lui faire remplir un rôle imposant en Europe, son gouvernement n'obtiendra pas le crédit prépondérant qui doit faire la base de son système politique, il ne pourra pas faire jouir son peuple des douceurs de la paix, il sera dans l'impossibilité de protéger efficacement ses alliés, si le monarque ne peut faire parler ses ministres avec un ton convenable; et ce ton ne serait que de la forfanterie, si ses troupes de terre et de mer n'étaient pas assez imposantes pour l'appuyer.

tration du système militaire national, et que tous les princes et seigneurs étrangers que j'avais vus à la solde de la France, n'avaient rendu, pour la plupart, que des services médiocres, en comparaison des sommes énormes qu'ils avaient reçues, et que je les regardais comme des sangsues dont je croyais qu'il était du véritable intérêt du Roi de purger son service.

Si des intérêts de politique exigent qu'on accueille, et, dans certains cas, qu'on vienne au secours de quelques princes étrangers malheureux, ce n'est pas un motif de les admettre dans le service militaire, attendu que les préférences et les égards qu'on doit à leur rang sont toujours au préjudice de la noblesse française, et ne sont guère compatibles avec la rigueur du service militaire, où la politesse privilégiée ne peut trouver place qu'aux dépens de l'autorité, qui ne doit connaître que l'ordre et son exécution, sans acception d'aucune considération de rang ou de titre.

Je demandais également que les troupes à cheval ne fussent composées, pendant la paix, que de la maison du Roi et des régimens de cavalerie et de dragons. Il me paraissait inutile d'entretenir des hussards et autres corps de troupes légères, dont, en général, l'habil-

lément et le service sont étrangers au caractère français, et qui n'ont été introduits en France que par imitation et depuis la guerre de 1741. Je pensais qu'il serait temps de former des corps et des compagnies franches lorsque la guerre serait imminente, parce qu'alors on les formerait selon le genre de guerre qu'on serait obligé de faire, et selon le pays et le terrain où elle aurait lieu. J'avais cru remarquer que ce genre de troupes ne servaient jamais mieux que lors de leur création, attendu que les chefs et les officiers qui les commandaient avaient à faire leur réputation.

Je ne dissimulais pas mon désir de voir détruire, dans les troupes, les innovations qu'on y avait introduites, surtout depuis la paix de 1763. J'appuyais surtout pour que le droit de parvenir à la lieutenance-colonelle, par rang d'ancienneté, fût rétabli dans les régimens; et pour que la faculté de passer d'un corps dans un autre, en augmentant de grade, fût singulièrement restreinte. Je sais bien que le ministre qui avait fait adopter ces mesures au feu Roi, avait fait valoir l'avantage de l'émulation, et la crainte de voir arriver des hommes médiocres à la tête des corps. Mais ces dangers me paraissaient aisés à prévenir;

et les abus résultant des nouvelles dispositions me paraissaient énormes.

Une mesure très-importante, dont je présentais le plan d'exécution, était la formation de cent mille hommes de milices, dont la répartition devait être faite dans les provinces, selon la population de chaque commune ou paroisse, et tirés au sort parmi les jeunes gens non mariés. Ils devaient être formés en compagnies et en bataillons, et commandés par des officiers retirés du service, avec ordre de se rassembler trois fois dans l'année, non pour des manœuvres qui auraient entraîné une trop grande perte de temps, mais seulement pour vérifier les contrôles, et pour que les officiers et les soldats pussent se reconnaître. En temps de guerre, le Roi pouvait mettre toutes ses troupes réglées en campagne, et cette milice se réunissait dans les garnisons ou sur les frontières pour la défense du territoire : service national de simple précaution, et qui n'est que l'obligation imposée à tous les peuples civilisés.

Les écoles du génie et de l'artillerie, et les moyens à prendre pour conserver à ces deux armes la prééminence qu'on ne leur contestait plus en Europe, formaient un des

principaux chapitres de mon mémoire. Je n'oubliais point de développer les vues que je croyais utiles sur les promotions et sur les avancemens; et je terminais par des observations sur le régime intérieur de l'École Militaire de Paris, et des émanations de ce magnifique établissement dans les provinces.

L'établissement de l'École Militaire, que nous devons au génie de M. Pâris-Duverney, était peut-être ce qu'il y avait de plus propre à illustrer le règne de Louis XV, et à marquer toute la générosité de son cœur. Mais cet établissement, sublime dans son projet et dans son but, avait éprouvé tous les changemens inhérens au caractère français; et, quoiqu'encore très-utile pour l'éducation de la noblesse peu fortunée des provinces et des enfans dont les pères étaient au service et ne pouvaient leur donner les soins convenables, il ne remplissait pas parfaitement les intentions de son fondateur. L'intrigue et la protection y avaient fait admettre parmi les chefs, les professeurs et les élèves, bien des individus qu'un examen réfléchi aurait dû en écarter; les ministres, qui avaient la haute main sur cette École, ne s'en étaient pas toujours rapportés à eux-mêmes pour les choix à faire;

que les puissances de l'Europe s'armèrent contre la France, en 1792, il fut nommé général de l'armée d'Italie, à la tête de laquelle il fit, en peu de jours, la conquête de la Savoie. Frappé d'un décret d'accusation par le comité de salut public, M. de Montesquiou se vit forcé de quitter la France, et, pour sauver sa tête, de passer à l'étranger. Il ne rentra dans sa patrie qu'après le règne de la terreur. La ligne politique qu'il a suivie pendant la révolution explique le jugement qu'en a porté M. le prince de Montbarey.

TABLE

DES PRINCIPAUX ARTICLES

CONTENUS DANS LE TOME SECOND.

Adélaïde (madame), page 91.
Aiguillon (le duc d'), p. 11.
Argenson (le garde des sceaux d'), p. 108.
Artois (le comte d'), p. 32, 222.
Aubeterre (le maréchal d'), p. 88, 361.
Avranges (d'), p. 81, 87, 254.

Barry (la comtesse du), p. 96.
Berthier, p. 179.
Bézenval (le baron de), p. 353.
Broglie (le maréchal de), p. 274.
Broglie (le comte de), p. 69, 303.

Campy, p. 182, 251.
Caraman (le comte de), p. 77.
Cazanova, p. 132.
Cazanova (madame), p. 131.
Chartres (le duc de), p. 313.
Choiseul (le duc de), p. 2, 14, 17.
Choisy, p. 70.
Clugny, p. 115.
Condé (le prince de), p. 226, 285.
Conseils d'état, des dépêches, etc., p. 117.

Conseil de guerre de Lille, p. 76.
Conti (le prince de), p. 229.
Correspondance secrète, p. 234.

David, p. 190, 256.
Descente en Angleterre, p. 343, 357.
Dumouriez, p. 70, 305.

Entraigues (le marquis d'), p. 90.
Ervillé (d'), p. 170, 172.
Etats-généraux, p. 43.

Favier, p. 69.
Fayette (le marquis de la), p. 261.
Finances, p. 238, 378.
Fleury (la marquise de), p. 207.

Gardes-Suisses de Monsieur, p. 38.
Grammont (la duchesse de), p. 18.
Guerre d'Amérique, p. 259, 292, 308.

Haguenau (préfecture d'), p. 186.

Joseph II, p. 203.

Lenoir, p. 328.
Lévis (le marquis de), p. 23.
Louis XV, p. 90.
Louis XVI, p. 28, 197, 217.
Lugeac (le marquis de), p. 77.

Madame (comtesse de Provence), p. 60.
Maillebois (le comte de), p. 301.
Maison militaire du Roi, p. 160.
Marie-Antoinette (reine de France), p. 91, 92, 195, 220, 351.

Marseille (la ville de), p. 63.
Maupeou (le chancelier de), p. 50, 98.
Maurepas (le comte de), p. 21, 89, 94, 97, 121, 230, 332.
Maurepas (la comtesse de), p. 95.
Meslin, p. 252.
Mirepoix (la maréchale de), p. 20.
Miromesnil, p. 102, 232.
Modène (le comte de), p. 33.
Monsieur (Louis XVIII), p. 29, 59, 220.
Montbarey (la princesse de), p. 13.
Montbarey (mademoiselle de), p. 366.
Montesquiou-Fézenzac (le comte de), p. 35.
Monteynard (le marquis de), p. 66.
Muy (le maréchal du), page 76, 105, 134.

Necker, p. 241, 311, 375.
Nesle (le marquis de), p. 26.

Orléans (le duc d'), p. 224, 322.

Parlemens, p. 44.
Polignac (la duchesse de), p. 219, 356.
Pologne (troubles de la), p. 67.

Renard (mademoiselle), p. 330.
Rochambeau (le comte de), p. 77, 338.
Royal-Comtois (le régiment de), p. 72.

Sainte-Reuse, p. 253.
Saint-Germain (le comte de), p. 135, 150, 166, 177, 191, 215, 248, 284.
Saint-Mauris (le prince de), p. 16, 189.
Saint-Paul, p. 250.

Sarsfield (le chevalier de), p. 77.
Sartines, p. 106, 237.
Sénac de Meillan, p. 167.
Soubise (le maréchal de), p. 246.

Vauguyon (le duc de la), p. 21.
Vaux (le comte de), p. 345.
Vergennes (le comte de), p. 111, 233, 288, 334.
Vioménil (le baron de), p. 77.
Voyage de Monsieur et de Madame en Savoie, p. 125.
Voyer (le marquis de), p. 302.

FIN DE LA TABLE.

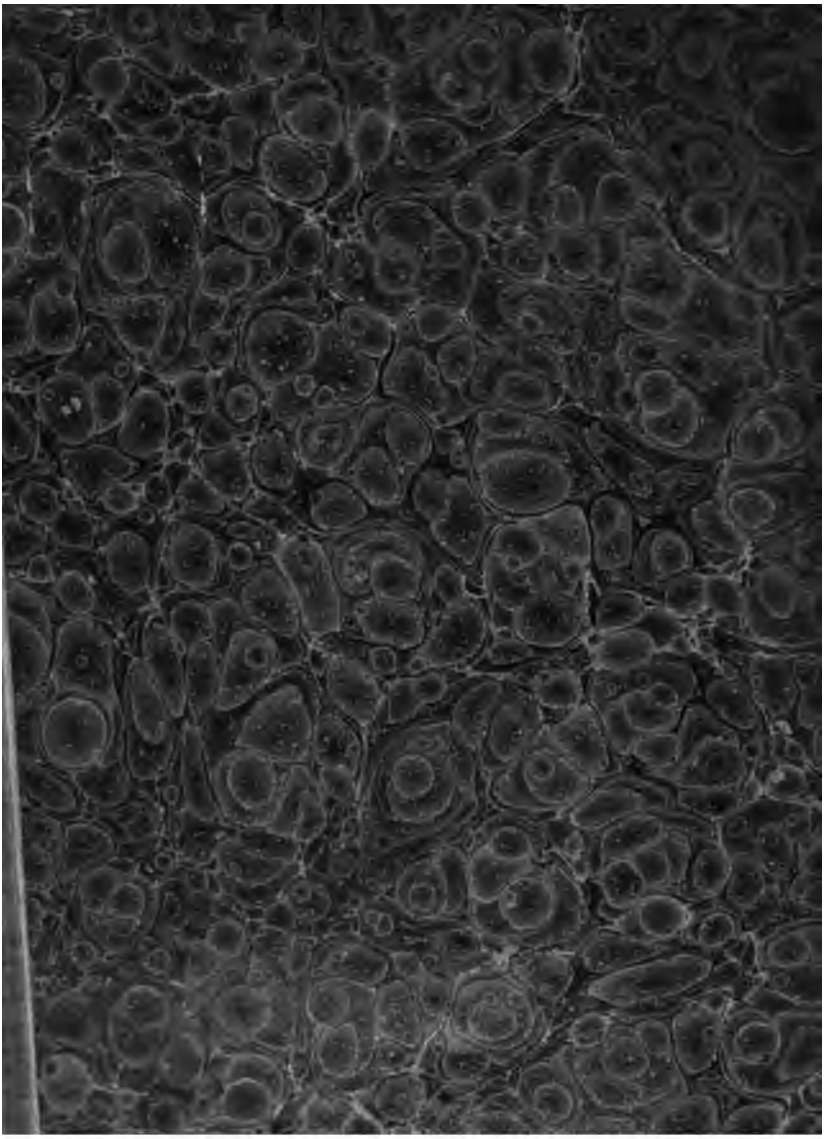

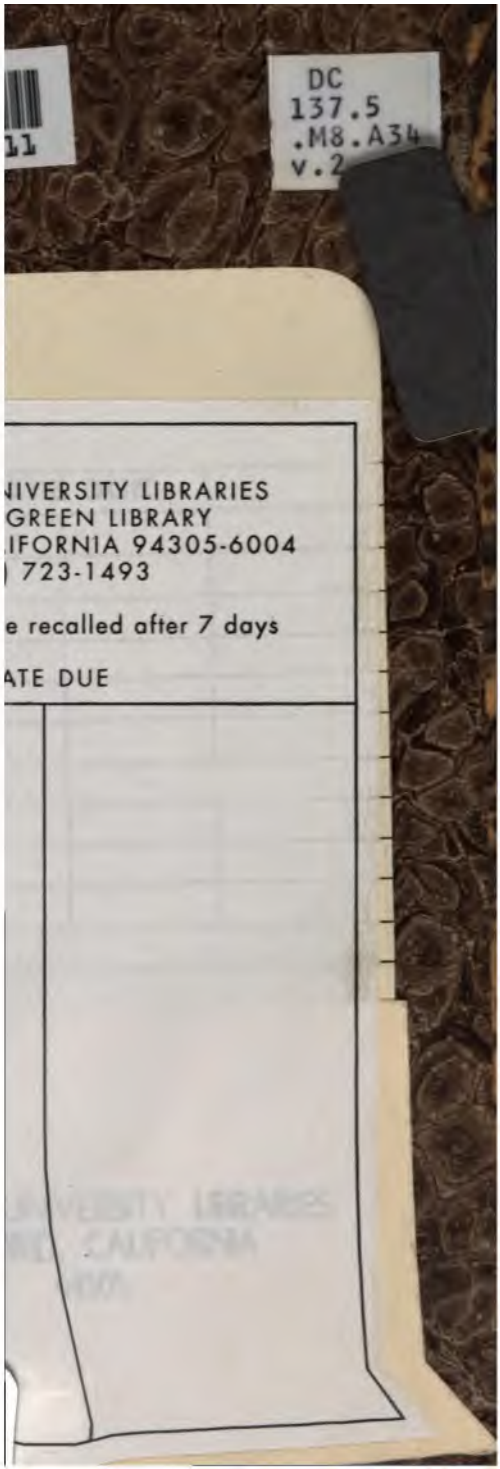
DC
137.5
.M8.A34
v.2
11
NIVERSITY LIBRARIES
GREEN LIBRARY
IFORNIA 94305-6004
) 723-1493
e recalled after 7 days
ATE DUE